

**S O M M A I R E**  
**CONSEIL GENERAL DE L'OISE**  
**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009**

-==--

**ORDRE DU JOUR**

-==--

**Délibération rendue exécutoire le 28 octobre 2008**

***I - FINANCES***

1001 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE**

**REUNION CONCERNANT LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
POUR 2009**

**SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008**

**LE CONSEIL GENERAL**

Dûment convoqué par lettre en date du 23 septembre 2008 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

**Etaient présents :** MM. AUBRY - AUGER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BONAN - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DOUET - FONTAINE - FRAU - Mme HOUSSIN - MM. HRMO - LECOMTE - LEMAITRE - MARCHAND - MASURE - MAUGEZ - MENN - OGUEZ - PATIN - POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VILLEMAIN - WEYN.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport **1001** modifié du Président du Conseil Général et son annexe :

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009**

---

L'Assemblée s'est réunie, sous la présidence de son Président, pour prendre connaissance de son rapport ci-**annexé** consacré au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2009.

---

**Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services**

**Yves DURUFLÉ**



Direction de la coordination  
et du secrétariat de l'Assemblée

## RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

Mes Chers Collègues,

Le débat d'orientations budgétaires pour 2009, premier de notre deuxième mandature 2008/2011 intervient dans le cadre d'une majorité départementale renforcée, signe fort d'un encouragement à la poursuite des actions engagées au cours des 4 précédentes années. Ces actions ont été identifiées grâce à la démarche de prospective Oise 2007-2012 dont les orientations ont été déclinées dans un Agenda 21 départemental ainsi que dans des documents de programmation tels que :

- le projet éducatif territorial,
- le plan routier à 15 ans,
- les engagements du département en matière de logement, d'habitat,
- les contrats de développement territorial,
- les schémas et plans arrêtés dans les domaines de compétence du département (enfance, personnes handicapées, coordination gérontologique...),

Ce nouveau débat d'orientations budgétaires doit nous permettre de poursuivre les politiques initiées en nous appuyant sur les outils que nous avons mis en place, ou en adaptant certains et en continuant à mettre les habitants au cœur du projet départemental pour faire vivre la démocratie participative.



Ainsi, le nouveau conseil départemental de développement durable sera installé le 9 octobre. A la faveur de la rentrée scolaire de septembre 2008, un nouveau conseil général des jeunes a également vu le jour et a d'ores et déjà entamé ses travaux. D'autres instances consultatives spécialisées poursuivront aussi leurs travaux en particulier pour les personnes handicapées et âgées, ainsi que pour l'environnement.

Dans ce cadre, les priorités de notre action pour l'année 2009 **(III)** se déclinent autour de **3 axes** :

- ***l'Oise de tous les âges,***
- ***l'Oise de tous les territoires,***
- ***l'Oise de toutes les ambitions,***

et je vous propose de nous y engager avec exigence et détermination, animés du souci constant d'une Oise solidaire et dynamique.

Ces ambitions, pour légitimes qu'elles soient, ne doivent pas masquer le contexte difficile dans lequel elles vont trouver à s'exercer **(I)**, malgré les efforts de gestion, entrepris depuis trois ans, dans le cadre de notre démarche de performance et de maîtrise des équilibres financiers **(II)**.

## **I) UN CONTEXTE DIFFICILE**

### **1) Un contexte international déprimé aux conséquences défavorables sur les finances locales**

La conjoncture actuelle laisse présager que les années à venir vont être difficiles. En effet, la crise des subprimes s'étend des Etats-Unis vers l'Europe. Ses conséquences en chaîne touchent les collectivités territoriales à plusieurs titres :

#### **- droits de mutations**

Après des années fastes dans le secteur de l'immobilier, la chute du nombre de ventes et du prix des biens est en cours et risque de se poursuivre pendant plusieurs années.

La diminution des recettes de droits mutation enregistrée par le département apparaît modérée : -4,7% sur le premier semestre 2008, par rapport au premier semestre 2007, alors que 52,4% des départements enregistrent une perte supérieure à 5%. Cette évolution défavorable se confirme et se poursuit. Au 31 août 2008, le département a perçu 9,2% en moins de recettes de droits de mutation par rapport à la fin août 2007.

Une diminution encore plus importante des recettes de droits de mutation est donc à craindre dans les années à venir.

#### **- taux d'intérêts**

Depuis le début l'année une augmentation de près d'un point est constatée sur les taux EURIBOR 6 mois et 12 mois, et d'un demi point sur les taux EONIA et T4M.

Les frais financiers dus par la collectivité lorsqu'elle contracte un nouvel emprunt, sont donc plus élevés que par le passé et vont encore augmenter dans les années à venir.

Pour financer ses investissements, notre collectivité devra emprunter. Mais à montant emprunté identique, le coût de l'argent emprunté pèsera plus lourdement sur les finances du département. La capacité à emprunter s'en trouvera restreinte.



Le programme pluriannuel d'investissement, joint au présent rapport d'orientations budgétaires, analyse dans sa seconde partie, « disponibilité des ressources », l'impact de l'élévation des taux d'intérêts sur nos investissements. Il apparaît qu'une augmentation de 1 point par an du taux d'intérêt réduirait de 28 M€ notre capacité annuelle à voter de nouvelles AP, toutes choses étant égales par ailleurs.

## 2) Un contexte national dans lequel l'Etat, à bout de souffle, se désengage, déserte les territoires et se défausse sur les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2009 est déposé par le gouvernement le premier mardi d'octobre auprès des assemblées, et adopté d'ici au 31/12/2008.

Il est donc à ce jour difficile d'établir des prévisions précises sur ses conséquences quant aux différentes ressources et charges de notre collectivité en 2009.

Les finances de l'Etat sont à la rencontre de contraintes antinomiques :

- d'une part, un niveau d'endettement élevé et un système fiscal obsolète, grevé de « niches » fiscales et autres exonérations peu productives pour l'emploi et la croissance. Il nécessiterait une réforme concertée, dans l'esprit de solidarité nationale auquel avaient appelées les associations d'élus locaux en 2008, s'agissant de la fiscalité locale ;
- d'autre part, la nécessité de compter sur les leviers que représentent les budgets locaux pour enrayer les effets de la conjoncture. Les investissements publics locaux représentaient en 2007, 72% de l'investissement public et 12% de l'investissement total des agents économiques. Les collectivités locales françaises produisent 10,8% du produit intérieur brut ;
- enfin la tentation de réagir, à court terme, mais de manière contre productive en termes d'équilibres économiques et sociaux, en utilisant la réduction des dotations aux collectivités et la majoration des dépenses prescrites pour réguler ses propres déséquilibres.

Il convient de souligner que les transferts financiers vers les collectivités territoriales dans le budget de l'Etat, trouvent leur origine, non dans une quelconque impécuniosité locale, mais dans le monopole fiscal de l'Etat, dont le parlement est le seul à pouvoir percevoir les recettes fiscales pour lui-même et les collectivités et à pouvoir voter les lois et attribuer de nouvelles compétences aux collectivités territoriales.

En l'état des informations diffusées, **la loi de finances pour 2009** déconnecterait l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales de la croissance, pour tenir compte du seul paramètre de l'inflation. La valeur de ce paramètre serait de 2%, alors que la plupart des organismes la fixent à une valeur bien supérieure pour les collectivités (par exemple, la gazette fixe l'inflation du « panier du maire » à 3,6% en 2008 !). De surcroît, le FCTVA y serait intégré de manière indirecte : l'augmentation de sa charge dans les comptes de l'Etat viendrait en déduction de l'abondement de 2% (inflation) de l'enveloppe des dotations aux collectivités territoriales. Il en résulterait une évolution de 0,8% de ces dotations.

Compte tenu de l'évolution de la seule dotation globale de fonctionnement, cela nécessiterait une diminution de 24% de l'ensemble des allocations de compensations fiscales. Ces dernières serviraient désormais, dans leur intégralité, de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales.



Par ailleurs, hors loi de finances, la « réforme » de la taxe professionnelle serait poursuivie, visant de plus en plus clairement à sa suppression pure et simple. Un projet de loi est en cours de préparation par le Gouvernement, et serait présenté en conseil des ministres d'ici la fin de l'année. Les modalités de cette réforme semblent s'orienter vers la sortie de nouveaux investissements de la base taxable.

### **3) Le poids des transferts de charges dans le budget départemental, symptomatique de la situation dégradée des relations collectivités territoriales-gouvernement**

Alors que le projet de loi de finances pour 2009 est en discussion devant le parlement, la charge du RSA (qui correspond au RMI, à une allocation pour reprise d'emploi, et à l'API) laisse quelques doutes quant au niveau de contribution des départements.

Toutefois, les charges et compétences transférées depuis 2004 pèsent déjà lourdement dans le budget des collectivités territoriales.

Il convient d'en rappeler la nature, et le coût, s'agissant du conseil général de l'Oise.

La loi du 13 août 2004, dite acte II de la décentralisation, a confié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 des compétences nouvelles aux conseils généraux :

- gestion du fonds d'aide aux jeunes,
- gestion du fonds de solidarité logement,
- gestion des CODERPA et des CLIC,
- gestion des corps des fonctionnaires techniciens, ouvriers et de service des collèges (TOS),
- subventions d'équipement pour la protection du patrimoine rural non classé,
- adjonction du réseau routier national au réseau routier départemental, qui implique une compétence élargie en terme de stratégie de développement et en terme de gestion et d'entretien.

Les conseils généraux se sont vus confier également la mise en place des « maisons départementales des personnes handicapées » (MDPH) et la mise en œuvre de la « prestation de compensation du handicap » (PCH).

Enfin, différentes dispositions législatives et réglementaires ont modifié les modes de financement d'autres compétences, déjà confiées aux départements. Sans même compter certains accroissements de charges comme celle des services départementaux d'incendie et de secours, il convient de mentionner :

- un système de plafonnement et de péréquation du financement de l'allocation personnes âgées (APA) a été mis en place, avec un taux de convergence de l'ordre de 30% au lieu des 50% initiaux,
- la 1<sup>ère</sup> part de la dotation globale d'équipement des départements a été supprimée,



- le financement de l'allocation du RMI a été transféré aux départements, puis celui des « contrats aidés ». La dernière part de « fonds départemental de mobilisation pour l'insertion » serait versée en 2008 au titre de 2007, mais plus reconduite au titre de 2008,
- le statut des assistants familiaux a été revu, ainsi que le dispositif de formation des assistantes maternelles, à financer par les budgets des départements sans aucune compensation,
- le plafonnement de la taxe professionnelle a été étendu et renforcé. Une part du coût de cette mesure est à la charge des collectivités territoriales. Pour le conseil général de l'Oise, 7 M€ lui sont « facturés » en 2008, en déduction du produit des quatre taxes qui est ainsi ramené de 279,9 M€ à 272,9 M€.

L'essentiel de la ressource en contrepartie est constituée de deux quotes-parts de taxes nationales :

- la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), dont l'assiette, les volumes de consommation, tend à décroître depuis une trentaine d'année du fait du renchérissement des prix de ces produits et d'une modification des modes de consommation ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, risque automobile, qui semble amorcer une décroissance.

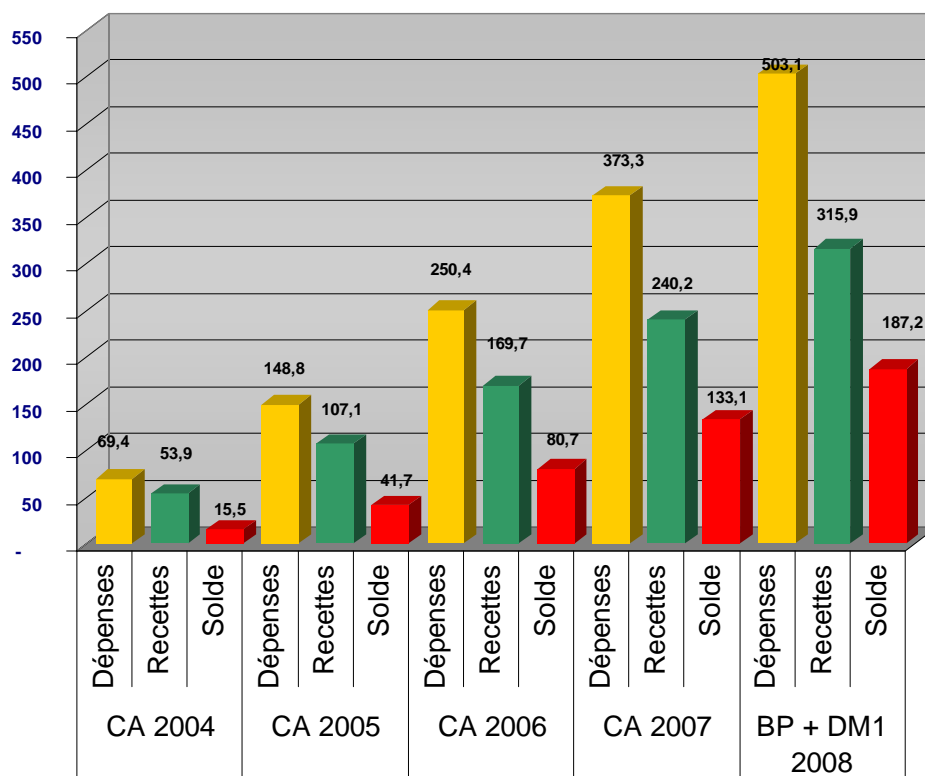
Rappelons qu'à l'achèvement des transferts issus de la loi du 13 août 2004, les quotes-parts de ces taxes allouées aux départements seront figées, et la ressource correspondante évoluera comme les bases taxables.

Pour le conseil général de l'Oise, les budgets correspondants aux charges et produits transférés représentaient dans ses comptes 2007 :

- 24% des dépenses de fonctionnement ;
- 10,5% des ressources de fonctionnement.



Le graphique suivant montre la charge nette pour le département, cumulée depuis 2004 qui s'élève au 31 décembre 2007 à 133,1 M€ et dont la charge prévisionnelle au 31 décembre 2008 est estimée à 187,2 M€.



## II) LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE GAGNE DES MARGES DE MANŒUVRE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE SA « DÉMARCHÉ DE PERFORMANCE » ET LA MAÎTRISE DE SES ÉQUILIBRES FINANCIERS

### 1) La mise en œuvre de « la démarche de performance du conseil général de l'Oise »

Ainsi que l'y a invité la Chambre régionale des comptes de Picardie, le conseil général de l'Oise s'est doté d'un nouveau règlement financier à l'occasion du débat d'orientations budgétaires pour 2008, qui transpose les principes et les méthodes de la loi organique 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF) par la mise en œuvre d'une démarche de performance.

#### A) le développement du contrôle de gestion

Ce travail a permis dès les Budgets Primitifs 2007 et 2008, d'associer aux budgets primitifs « comptables », ainsi qu'à l'ensemble des rapports littéraux sur lesquels travaillent les commissions et l'assemblée, une version du budget en termes de gestion, sous la forme des « projets annuels de performance » (PAP). De même, au compte administratif 2007 version « M52 », a été associée une version en termes de gestion, sous la forme des « rapports annuels de performance » (RAP).

Cette première évolution représente un important investissement de l'ensemble des agents de la collectivité, et tout particulièrement un réel engagement de l'ensemble de l'encadrement à contribuer à la modernisation du service public local.



Il permet de progresser pour qu'à l'adoption des politiques départementales et des budgets successifs, soient mieux compris ce que décide l'Assemblée, les ressources redéployées pour la mise en œuvre de ces décisions par les services départementaux, les objectifs à atteindre pour nos concitoyens.

Les prochains développements passeront par la poursuite de la construction d'un système d'information de gestion.

### ***B) La programmation pluriannuelle des investissements***

Ce travail a conduit également à adopter le premier « programme pluriannuel d'investissement » qui permet de mieux organiser la réalisation des opérations d'investissement pour la mise en œuvre de nos missions et programmes.

Le programme pluriannuel d'investissement 2009-2011 est soumis à vos débats et joint au présent rapport d'orientations budgétaires.

Il met à jour :

- d'une part, l'évaluation des besoins pour réaliser les opérations en cours et à venir, et la mise à jour des calendriers de programmation. En particulier, cette évaluation permet de faire le point sur nos partenariats dans le cadre du « contrat de plan Etat-Région », et du « contrat de développement région-département ».
- d'autre part, l'évaluation des ressources, et la sensibilité de celles-ci aux différents paramètres budgétaires : environnement économique (taux d'intérêt) et juridique (décentralisation et dotations aux collectivités territoriales), emprunt, fiscalité.

### ***C) Des méthodes et outils de travail adaptés aux enjeux de modernisation de la gestion publique***

Après s'être doté d'un Agenda 21 départemental en décembre 2005, au terme d'un travail approfondi comprenant un diagnostic territorial et un travail de prospective, il a fallu organiser les services et les doter progressivement d'outils pour qu'ils puissent mettre en œuvre ce projet de développement durable.

Au 1er rang de ces démarches de modernisation figure le projet d'administration qui a pour ambition de fixer un cadre de travail assurant aux équipes départementales, la transversalité, le partage de l'information, le travail en mode projet ainsi qu'un management tourné vers l'utilisateur et la performance.

D'autres outils tels que la mise en place d'un Système d'Information Géographique et la création d'un observatoire départemental viennent compléter cette démarche, qui vise à nous doter d'un dispositif d'observation d'analyse et d'évaluation des territoires afin de mieux comprendre et par conséquent, de toujours mieux agir au sein de ces territoires.

Parce que ces outils perdraient de leur efficacité si en même temps que nous nous sommes engagés dans une politique de territorialisation des services, nous laissons de côté les services centraux, je vous proposerai lors du BP 2009, un regroupement géographique de ces services dans un ensemble cohérent qui en facilite le fonctionnement et le desserrement.

Ce projet dont les principes vous seront présentés en décembre 2008 et qui part d'une valorisation de l'ensemble des bâtiments départementaux se situant à proximité de l'hôtel du département sera ensuite mis à l'étude et réalisé sur les cinq années qui viennent.



## 2) La maîtrise des équilibres financiers

Malgré les charges nouvelles imposées par la loi de décentralisation du 13 août 2004, le conseil général a tenu à maintenir ses marges de manœuvre financières sous l'effet conjugué de cet effort de rigueur et de modernisation de sa gestion, et de maîtrise des évolutions.

Source des données ci-après : CA 2007 & SFL-Forum

### A) une épargne brute maintenue

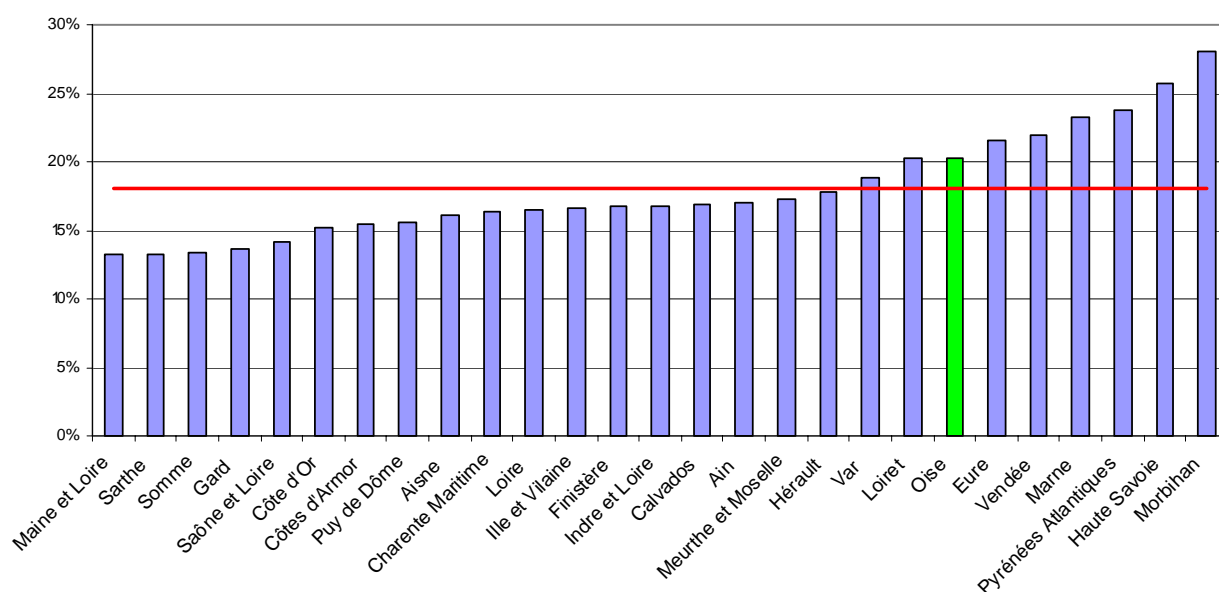
Définitions :

- l'épargne brute est le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement
- le taux d'épargne brute est la part que représente l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

Le taux d'épargne brute 2007 du département de l'Oise est satisfaisant comparé à la moyenne de la strate (20,32% contre 18,03%).

Entre 2004 et 2007, l'épargne brute du département de l'Oise a augmenté de 10,3 millions d'euros, soit +8,6%. Malgré une croissance des recettes plus lente que celle des dépenses, le département a un taux d'épargne brute qui demeure supérieur à la moyenne de la strate.

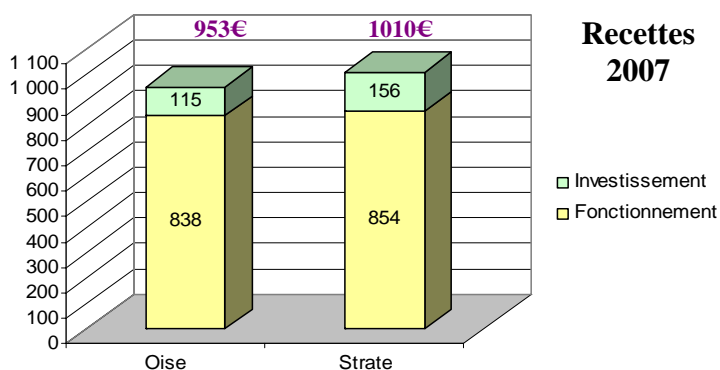
Taux d'épargne brute des départements de la strate en 2007





## **B) Un niveau de recettes inférieur à la moyenne de la strate**

Le niveau de recettes du département de l'Oise est inférieur à celui des départements de la strate (953€/hab. contre 1010€).



Une part de cette faiblesse du niveau de ressources s'explique par certains choix antérieurs. Ainsi que l'indique la Chambre régionale des comptes dans son analyse financière : « le département a voté en décembre 2000, concomitamment à la mise en place de la réforme (de la vignette), un tarif en baisse de 20% au titre de l'année 2001 qui a servi par conséquent de référence au calcul du montant de la compensation. »

« Il en est résulté une perte de recettes de l'ordre de 5 M€/ an au titre de la compensation accordée par l'Etat. »

## **C) Un niveau de dépenses que le Conseil général s'efforce de maîtriser**

La Chambre régionale des comptes souligne le poids des dépenses transférées : « pour autant, les dépenses d'aide à la personne résultant des transferts de compétences (APA et RMI) demeurent insuffisamment couvertes par des dotations de l'Etat ».

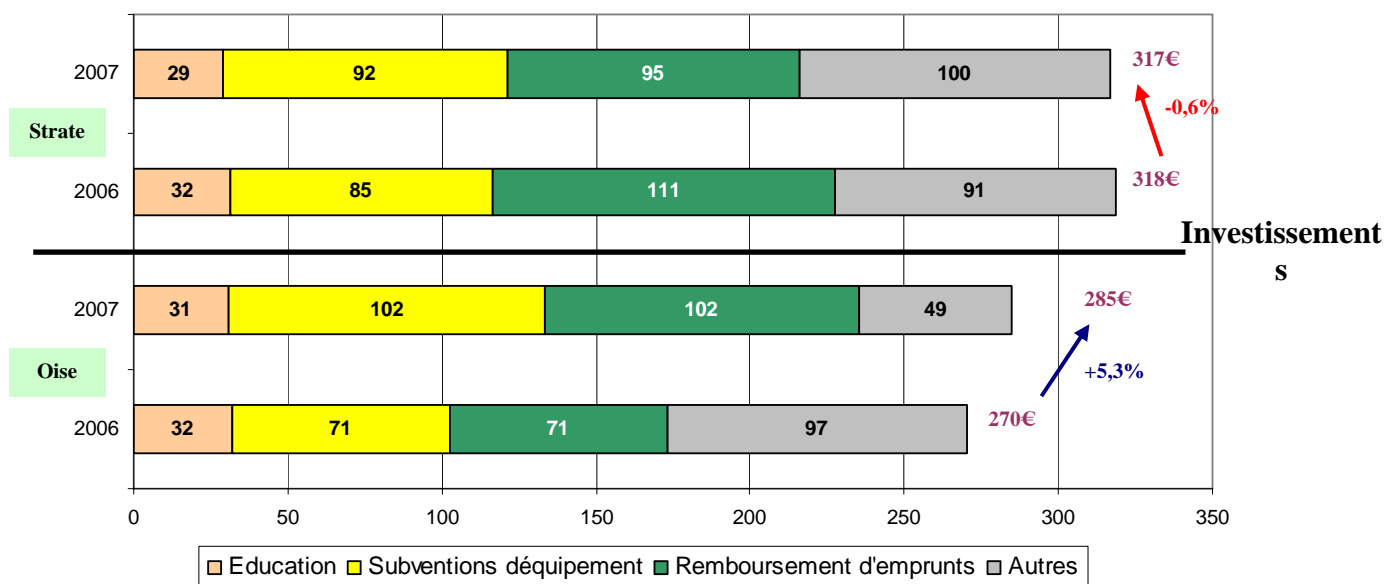
Elle indique également que les dépenses de personnel « ont connu une évolution mesurée : au 31 décembre 2005, ces dépenses représentent seulement 87€ par habitant dans l'Oise contre 97€ pour la moyenne de la strate, soit un écart de 10,3% par rapport à la moyenne ».

Il convient de souligner qu'elles restent inférieures par rapport à la moyenne de la strate : 119€/hab. contre 123€/hab. en 2007, malgré l'évolution des effectifs liée aux transferts d'agents de l'Etat consécutifs à la loi du 13 août 2004.

L'objectif est de diviser par deux le rythme actuel d'évolution des dépenses de fonctionnement.



## D) Un rattrapage du niveau d'investissement



*NB : Les remboursements d'emprunt incluent les opérations de gestion active de la dette.*

On peut souligner que le département fait davantage de travaux dans les collèges (+5%) et subventionne davantage les communes et groupements (+11,5%) que les autres départements de même taille démographique.

La capacité de désendettement (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute) est plus favorable à l'Oise qu'à la strate. En effet, au 31 décembre 2007, celui-ci s'établit à 1,6 ans contre 2,6 ans pour la strate. Cette évolution traduit la reconstitution des marges de manœuvre du conseil général. Elle permet de faire face aux difficultés de la période et de faire progresser ses investissements.

## III) LES PRIORITES DE NOTRE ACTION

### L'OISE DE TOUS LES AGES

Le Conseil général s'attachera à garantir à chaque âge, autonomie et qualité de vie au sein d'une collectivité ambitieuse.

#### 1) Accompagner l'accueil des jeunes enfants

Un travail partenarial d'évaluation et de diagnostic a été mené avec les familles, par l'envoi auprès de 4.000 d'entre elles d'un questionnaire. Ses conclusions permettent d'orienter nos interventions vers les familles au-delà de leur caractère institutionnel (partenariat CAF-MSA- création d'espaces parents enfants...).



Ce diagnostic a fait émerger la problématique suivante: « Comment favoriser une politique de l'accueil du jeune enfant, cohérente et adaptée, pour répondre au mieux à la diversité des besoins des familles. Partant du constat d'un manque de places d'accueil, les mesures suivantes seront mises en œuvre dès 2009 :

- favoriser la création de places d'accueil, 1.000 en 3 ans en améliorant notre dispositif de soutien aux structures d'accueil dans leurs projets : création de places, extension-réhabilitation, équipement matériel.

Je vous proposerai également de redéployer des crédits pour améliorer la prise en charge au sein de ces structures.

- soutenir financièrement les familles employant un assistant maternel ou une garde à domicile selon un dispositif tenant compte des revenus des familles et des montants laissés à leur charge. Dans le même temps, poursuivre la professionnalisation des assistantes maternelles et développer les RAM (relais assistantes maternelles).
- soutenir la parentalité et le développement de l'enfant par l'implantation de nouveaux espaces parents enfants dans les zones urbaines sensibles de l'Oise dont un deuxième, dès 2009 à Beauvais sur la ZUP Argentine mais aussi par l'acquisition d'un second véhicule aménagé en ludothèque pour couvrir l'Est et le Sud du département.

## 2) Prêter attention aux fragilités de la jeunesse

Les récentes évolutions nées de la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance et la réorganisation des services sociaux du département, en particulier en matière de territorialisation de l'action sociale (création de 9 délégations territoriales à la solidarité et de 27 maisons de la solidarité et des familles) ont eu des impacts importants sur la politique de protection de l'enfance mise en œuvre par le Conseil général.

La loi institue de manière plus affirmée, le Président du Conseil général comme le chef de file de la prévention et de la protection de l'enfance. La territorialisation, permet d'assurer cette responsabilité au plus près des besoins des usagers et le schéma de prévention et protection de l'enfance, adopté en novembre 2007, a intégré ces deux développements majeurs.

Pour 2009, l'accent sera mis sur les actions suivantes :

- **Rendre opérationnelle la cellule de recueil d'informations préoccupantes** en articulation avec les territoires et finaliser et appliquer le guide du signalement de l'enfant en danger, destiné à tous les professionnels de l'enfance. Produire un guide de bonnes pratiques sur la base des nouveaux textes légaux pour rendre plus lisibles les compétences de chacun et harmoniser les pratiques de l'ensemble des partenaires concourant à la protection de l'enfance sur les territoires.
- **Développer l'observatoire de l'enfance en danger**, le partenariat, la recherche et proposer des projets et actions répondant aux besoins.
- **Poursuivre la mise en œuvre de la référence unique** « enfance-famille » facilitant les prises en charge diversifiées des enfants confiés au service de l'ASE et garantissant la place des détenteurs de l'autorité parentale en lien avec l'organisation territoriale.



- **Réorganiser le service adoption**

La loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption renforce la mission du Conseil général notamment dans l'accompagnement et l'information des candidats à l'adoption. Cette nécessité de mieux accompagner les usagers par la cellule adoption devra conduire à organiser les modalités d'évaluation en vue d'agrément. La tenue de réunions post-agrément et le développement de partenariats (organismes agréés pour l'adoption, agence française de l'adoption, associations de parents adoptifs) seront également recherchés.

- **Poursuivre le plan de rénovation et de modernisation des établissements habilités A.S.E.:** Ons-en-Bray, Le home Jacques Sevin, l'Hôtel des jeunes, adaptation aux nouvelles formes de prises en charge éducatives ; informatisation et accès aux nouvelles technologies. La mise en place des surveillants de nuit sera poursuivie.

- **Développer et adapter des services et équipements qui concourent à la mise en œuvre de la prévention et de la protection de l'enfance ainsi que les solutions alternatives au placement institutionnel,**

→ la pouponnière départementale devra mieux tenir compte dans son projet d'établissement de l'accompagnement des parents,

→ le CDEF engagera une réflexion sur le recentrage de ses missions d'accueil, d'observation et d'orientation des enfants confiés. Une maison des petits à Compiègne sera créée,

→ une structure inter partenariale (Conseil général, protection judiciaire de la jeunesse, pédopsychiatrie) pour adolescents en grande difficulté verra le jour en 2010,

→ une plus grande couverture départementale en prévention spécialisée par la mise en œuvre d'un référentiel et des conventions d'objectifs sera assurée,

→ les missions des techniciennes en interventions sociales et familiales seront requalifiées dans le sens d'un accompagnement concret des familles dans « le faire avec »,

→ les actions d'aides à la parentalité continueront d'être soutenues.

- **Être attentif aux moins de 6 ans en mettant en place une AEMO intensive.**

- **Poursuivre la mise en place des maisons des adolescents.**

Après celle de Beauvais, une deuxième maison des adolescents s'est ouverte à Creil, en centre ville. L'ouverture de la troisième maison des adolescents est prévue à Compiègne, sur une péniche.

### **3) Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion sociale des bénéficiaires du R.M.I.**

Les programmes départementaux d'insertion de l'Oise de ces 4 dernières années ont mis l'accent sur l'aide au retour à l'emploi durable des bénéficiaires du RMI. De nouvelles expérimentations ont été développées dans le champ de l'insertion professionnelle : la plateforme emploi qui offre un véritable parcours d'accompagnement renforcé vers et dans l'emploi et la plateforme mobilité qui a vocation à mieux faire connaître l'offre existante en matière de déplacement, mais aussi à proposer de nouvelles prestations permettant aux bénéficiaires de dépasser les freins à la mobilité ainsi que l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Elles se poursuivront ou se développeront en 2009.



- **Réussir la généralisation du RSA, dont l'expérimentation a souligné la difficulté et la complexité.**

En effet, à ce jour, le RSA n'a eu aucun effet sur l'évolution du marché de travail : en effet, les contrats RSA signés sont des CDD dans 70% des cas parmi lesquels 77% sont d'une durée inférieure à 1 mois : la prégnance des missions d'intérim reste donc très forte et les bénéficiaires du RSA, comme les bénéficiaires du RMI, éprouvent au-delà de 3 mois après la reprise d'une activité des difficultés à s'y maintenir. Par ailleurs, la généralisation du RSA qui, potentiellement, concerne 42.000 personnes dans l'Oise, entraînera un surcoût de gestion pour le département dont la compensation n'est pas prévue.

Au-delà de ces chiffres, l'enjeu sera aussi, pour le Département, d'accompagner vers l'insertion des publics jusqu'alors peu connus voire inconnus de nos services sociaux, qu'il s'agisse des bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé, mais aussi des personnes aux revenus modestes dont les besoins d'accueil, d'information et de prestations restent à cerner pour une réponse adaptée. Dans le cadre de l'expérimentation, une évaluation approfondie qualitative et quantitative auprès de l'ensemble des bénéficiaires et dont les résultats seront disponibles au début de l'année 2009, contribuera à préparer la généralisation dans un calendrier fortement contraint, puisque le RSA devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009.

- **Consolider les parcours d'insertion par une optimisation de la mission de référence, où des progrès restent à accomplir en matière de taux de contractualisation**

Approfondir les diagnostics sociaux professionnels des bénéficiaires dès leur entrée dans le dispositif pour les orienter vers un parcours co-construit, par étapes et jalonné d'évaluations régulières, rendre plus lisible l'offre de service existante auprès de l'ensemble des bénéficiaires et des travailleurs sociaux à l'instar de la journée expérimentale du 17 octobre à Compiègne « Rencontres d'Information et de Mobilisation », sécuriser les parcours de formation professionnels des bénéficiaires du RMI en lien avec la région conformément au contrat de développement région /département 2007-2013, sont autant d'actions que le département devra continuer à mettre en œuvre.

- **Optimiser la gestion de l'allocation en partenariat avec les organismes gestionnaires en progressant dans la bonne information et compréhension par leurs bénéficiaires, en rendant notamment plus lisibles leurs droits et leurs devoirs**

Il s'agit également de coupler, dans un espace rapproché, ouverture des droits et signature du contrat d'insertion. L'objectif de contrôler des ouvertures de droit RMI sera maintenu en 2009, notamment par le financement d'un poste de contrôleur assermenté à temps plein auprès des CAF.

- **Répartir plus équitablement les actions d'insertion sur tout le territoire**

La mise en place de projets sociaux de territoires, fondés sur des diagnostics approfondis des besoins de la population et de l'offre de service existante, en associant les partenaires œuvrant dans le champ de l'action sociale, ainsi qu'une évaluation des actions d'insertion permettront de faire évoluer l'offre de service existante.

- **Proposer un projet de développement à 5 ans de l'économie solidaire**

Ce projet devra permettre de construire une offre d'insertion par l'activité économique complémentaire aux actions d'insertion sociale et professionnelle existantes, par la mise en place de véritables passerelles évitant les ruptures dans les parcours. Il s'agit également de faire de la commande publique du département un véritable levier de l'insertion et de promouvoir au-delà des expérimentations menées depuis 2006, les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Il est à noter que le coût de la mise en place du contrat unique d'insertion, prévue dans le projet de loi de généralisation du RSA en lieu et place des actuels CI-RMA et contrats d'avenir ne peut à ce jour être chiffré, la participation financière de l'Etat n'est pas connue avec précision.



Il convient aussi de prendre en compte **la réforme de la protection juridique des majeurs opérée par la loi du 5 mars 2007**. Cette loi applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 crée une nouvelle mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) située en amont de l'intervention judiciaire et la confie aux départements. Une mesure d'accompagnement judiciaire est créée en parallèle qui vient en substitution de la tutelle aux prestations sociales. Ces dispositions vont profondément impacter l'organisation des services départementaux, les pratiques des acteurs et constitueront une charge supplémentaire pour notre collectivité sachant que de nombreuses incertitudes pèsent sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme et qu'une douzaine de décrets reste à paraître.

#### **4) Poursuivre et compléter les réponses aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées**

Dans son schéma départemental pour les personnes handicapées adopté en 2006, le département s'est donné pour objectif de répondre aux besoins non couverts jusqu'alors et nécessitant un accompagnement spécifique. Ces besoins concernent les personnes handicapées vieillissantes, les personnes lourdement handicapées et les personnes handicapées psychiques.

Un premier foyer pour personnes handicapées vieillissantes de 50 places a ouvert en juin 2008 à Crépy-en-Valois. Un deuxième d'une même capacité ouvrira en 2010. De même, un foyer d'accueil médicalisé pour personnes polytraumatisées, d'une capacité de 40 places, ouvre à Bailleul-sur-Thérain en octobre 2008.

En 2007, un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés psychiques (SAMSAH) de 25 places a ouvert. Un même service de 20 places a ouvert en juin 2008 pour les personnes handicapées mentales.

Début 2008 a été créé un groupement d'entraide mutuelle (GEM) de 20 places pour personnes handicapées psychiques sur le Beauvaisis. Ce groupement permet une « resocialisation » des personnes en perte de lien social.

L'année 2009 sera marquée par la poursuite des programmes engagés sur les années antérieures. L'année budgétaire 2009 va connaître l'impact en année pleine de l'ouverture en cours d'année 2008 des structures visées plus haut.

Par ailleurs de nouvelles mesures seront mises en place. Telles que l'ouverture d'un service itinérant d'intervention à domicile 24h/24 pour répondre aux besoins des bénéficiaires de la PCH, la mise en place d'un second SAMSAH pour personnes handicapées psychiques sur l'ouest du département et la création d'un second GEM sur le bassin creillois. Deux autres GEM seront créés sur le Clermontois et le Compiègnois afin de couvrir l'ensemble du territoire isarien.

#### **5) Poursuivre et développer les réponses aux besoins de compensation du handicap**

L'année 2009 connaîtra une poursuite de la montée en charge de la nouvelle prestation de compensation du handicap, mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Son nombre de bénéficiaires a évolué de 188% de 2006 à 2007. Au 31 juillet 2008, l'Oise avec 1489 bénéficiaires de la PCH a connu en 6 mois, une évolution de 46%. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, cette prestation est également ouverte aux enfants handicapés et le département compte depuis cette date près de 200 nouvelles demandes.

Cette évolution nécessite que la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA) puisse poursuivre son accompagnement financier.



## **6) Poursuivre les créations de places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

Comme il est précisé régulièrement, le programme de création de 1250 places d'EHPAD a pris du retard compte tenu des besoins croissants d'hébergement de la population âgée dépendante que ne peuvent couvrir les crédits d'Etat.

En 2007, 121 places dont 12 places réservées aux personnes malades d'Alzheimer ont été ouvertes. En 2008, 15 places d'accueil de jour ouvriront et 352 places feront l'objet d'un programme de réhabilitation.

L'année 2009 va connaître l'impact de l'ouverture de nouvelles places d'EHPAD, 40 au total et 19 places d'accueil de jour pour personnes malades d'Alzheimer. L'année 2010 sera un exercice particulier avec l'ouverture de 381 places d'EHPAD, créations liées aux autorisations délivrées antérieurement et dont les travaux ont été lancés.

## **7) Accompagner les personnes âgées dépendantes à domicile**

Maintenir les personnes âgées à domicile en respectant leur choix nécessite de mobiliser des aides et des services à domicile. L'allocation personnalisée d'autonomie demeure la prestation permettant la réalisation de ce choix.

Ce dispositif se poursuit donc avec une régularité de la montée en charge se situant entre 6 et 7 % d'augmentation de ses bénéficiaires par an.

Pour réaliser la mise en place de plans d'aide, il est nécessaire d'accompagner le développement en nombre et qualité des services d'aide à domicile. Afin d'en maîtriser les répercussions sur le coût horaire, le département a signé avec ces services, des conventions pluriannuelles de modernisation et avec la CNSA une convention triennale (2009-2011) permettant d'apporter des financements complémentaires pour leur modernisation.

L'accent sera une nouvelle fois porté sur l'accueil familial afin de soutenir le développement de cette formule d'accueil aux avantages multiples. Le vieillissement des familles d'accueil et leur difficile renouvellement nécessite que le département mène une action volontariste en ce domaine.

En 2008, le département a décidé de revaloriser la rémunération des familles d'accueil accueillant des personnes très handicapées ou très dépendantes ; cette mesure a permis à 20 familles de percevoir environ 100 euros de plus par mois afin de prendre en compte la difficulté de leur travail. 12 nouveaux agréments ont été accordés en 2008 permettant le maintien du nombre de familles d'accueil agréées à 111 (au lieu de 110 en 2007).

En 2009, le département étudiera les possibilité de partenariat avec les maisons de retraite afin de mutualiser les moyens institutionnels et ceux des familles d'accueil pour permettre un meilleur accompagnement et un meilleur soutien des personnes qui ont fait le choix d'accueillir chez elles une personne âgée ou handicapée.

Enfin, le département s'attachera à mieux faire connaître son intervention visant à favoriser l'installation des professionnels de santé en milieu rural et s'engagera dans un concept de « maison de santé » innovant et plus global incluant la dimension de prévention et d'éducation à la santé au-delà de l'aspect « soins ». Les secteurs identifiés comme prioritaires (car déficitaires) seraient couverts en priorité.



## L'OISE DE TOUS LES TERRITOIRES

Le Conseil général poursuivra la politique de territorialisation de ses services en l'élargissant à d'autres thématiques tout en privilégiant la mutualisation des moyens déjà existants sur les territoires par leur mise en réseau avec le maintien des objectifs suivants :

- réduire la fracture encore présente entre les territoires de l'Oise,
- permettre un égal accès aux services publics en tous points du département,
- faire en sorte que les services départementaux exercent, au plus près des Isariens, les nouvelles compétences du département issues de la loi libertés et responsabilités locales.

### 1) Poursuivre la territorialisation des services et animer les territoires

Les services territorialisés du Conseil général sont jusqu'à présent répartis autour de 4 pôles :

- la solidarité avec les 9 DTS et les 27 MSF,
- les infrastructures avec les 5 UTD et 18 CRD,
- la proximité territoriale avec les 15 Maisons du Conseil Général,
- l'entretien du patrimoine des collèges avec 2 équipes techniques mobiles des collèges.

L'année 2009 verra :

- la poursuite de l'implantation de nouvelles maisons du Conseil général, à moyens constants, avec l'objectif de 7 nouvelles entre 2009 et 2011 : Estrées-Saint-Denis, Pont-Sainte-Maxence, Mouy, Froissy, Chaumont-en-Vexin, Auneuil et Méru,
- la déconcentration du secteur de l'autonomie des personnes par la généralisation des relais autonomie des personnes dans les 9 DTS : 2 créations en 2007, 2 en 2008 et 5 en 2009 (Oise Picarde-Clermontois, Plateau Picard, Bassin Creillois, Halatte-Pays de France et Valois). La création de maisons de l'autonomie à l'intérieur des DTS se fera sous l'angle de leur cohérence pour les usagers, de leur faisabilité, technique et financière. La première ouvrira à Compiègne fin 2009 ; les deux autres à Creil et Beauvais.

Ces maisons pourraient intégrer la déconcentration des services d'instruction des prestations servies aux personnes âgées et personnes handicapées du département.

Elles auraient vocation à intégrer en leur sein les futures Maisons de l'Autonomie et de l'Intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), dispositif national lancé par l'Etat et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie dont la généralisation est prévue en 2012 après l'expérimentation d'une dizaine de MAIA, expérimentation à laquelle est candidat le département cette année.

L'année 2009, devra, par conséquent, privilégier l'évaluation de la démarche de territorialisation du point de vue de la satisfaction des utilisateurs de ces services, de la lisibilité des politiques départementales et de la transversalité.

### 2) Poursuivre le développement du numérique au service du citoyen

Le développement du numérique constitue un enjeu majeur pour le développement économique et l'attractivité des territoires. Ce développement répond à un besoin évident pour tous, particuliers, entreprises ou collectivités territoriales.



## ***Le haut débit, la e-administration et la Télévision Numérique Terrestre (TNT)***

Le Conseil général de l'Oise développe depuis plusieurs années déjà une politique volontariste en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'intention de l'ensemble des Isariens.

Le territoire de l'Oise est maintenant couvert à 99,3 % par le haut débit et de nouvelles actions sont engagées pour une couverture encore plus totale, vers le service public universel du haut débit.

La réussite du réseau départemental du haut débit, confié à TêlOise, poursuit son extension et son amélioration, tandis que le recours aux « NRA zone d'ombre » fait l'objet d'un programme important (50 NRA-ZO). Ceux-ci, issus d'une initiative isarienne, ont pour objectif de couvrir des zones blanches résiduelles. Leur réalisation, en partenariat avec France Télécom, s'effectuera pour l'essentiel sur l'exercice 2009. Cet ensemble est appelé à être complété par le dégroupage de la sous-boucle locale, désormais consacré par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Cette nouvelle modalité devrait, ainsi que les NRA-ZO, améliorer le taux de débit disponible bien au-delà des 512 Kbits/seconde et offrir sans restriction l'accès à la TV sur aDSL. Le département saura s'en saisir le moment venu. Ce choix du DSL ne fait pas obstacle aux mesures d'ores et déjà engagées sur le département en faveur de l'émergence d'une offre très haut débit, par le FTTx (la connexion optique jusqu'à l'abonné). Les collèges en bénéficieront dès mars 2009. Cette offre devra être très prochainement accessible aux logements collectifs, y compris à caractère social, et à d'autres institutions publiques.

En parallèle, et en préparation de l'avenir, les travaux de réaménagement ou de construction des routes s'accompagnent depuis quelques mois de la pose systématique d'un pré-équipement de fourreaux destinés à recevoir à terme de la fibre optique et à participer en conséquence au maillage du haut et très haut débit de demain.

Sur ce socle, l'équipement informatique des collèges (les salles de micro-ordinateurs, les tableaux numériques, l'espace numérique de travail – ENT, l'internet très prochainement à très haut débit) et des collégiens (Ordi60), ainsi que le développement de services e-administration (tels que les bornes visio public – BVP des MCG), sans oublier l'équipement des petites communes, ont pu être mis en œuvre avec efficacité et seront poursuivis, voire amplifiés.

Dans le même sens, l'occasion est donnée aujourd'hui, grâce au développement de la TNT, de doter le département d'une chaîne locale de l'Oise. Ce projet, qui intéresse directement l'aménagement de notre territoire et le lien citoyen, dépendra bien entendu de l'issue de l'appel à candidatures auquel procédera le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Pour le moins, en cas d'issue favorable, sa réalisation prendra pleinement en compte le contexte spécifique du département, ainsi que les différentes attentes de la société civile, dans la plus grande pluralité. Environ 80 % de la population isarienne seraient ainsi couverts par la télévision locale, le complément étant assuré par l'aDSL et le web. Son rayonnement pourrait même dépasser les limites du territoire isarien via le satellite.

## ***La téléphonie mobile***

Force est de constater que l'action départementale souffre, d'une part, de l'inertie des services de l'Etat dans la conduite du plan en faveur de la résorption des zones blanches GSM et, d'autre part, de l'insuffisance des préconisations gouvernementales en faveur des axes de communication.



### **- Résorption des zones blanches : les pylônes**

Dès février 2005, le département a engagé dans les meilleurs délais possibles – quoiqu'ait prétendu une certaine polémique à l'époque, alors même que les services préfectoraux tardaient à obtenir leur quote-part de crédits nécessaires à la signature de la convention de subventionnement – la réalisation à sa charge de la phase 1 du plan gouvernemental de résorption des zones blanches de téléphonie mobile. La construction puis la mise à disposition des 6 pylônes auprès des opérateurs de radiotéléphonie ont eu lieu avant fin 2007. L'ouverture commerciale des services mobiles par les opérateurs s'est déroulée au cours du premier semestre 2008. Et ce, malgré les mesures notables d'insertion paysagère retenues, ainsi que leur coût induit.

La réalisation des 7 pylônes de la phase 2 du plan gouvernemental, quant à lui à la charge des opérateurs, ne serait elle-même intégralement achevée qu'à la fin de cette année 2008, les opérateurs étant aux prises avec les mêmes contraintes environnementales.

Un 7<sup>ème</sup> pylône au Coudray-Saint-Germer, dont le département a pris l'initiative dès novembre 2006 par anticipation du plan gouvernemental, ne sera quant à lui mis à disposition des opérateurs qu'au début 2009, au mieux. Le Conseil général est d'ores et déjà prêt à réaliser ce 7<sup>ème</sup> pylône, avec l'achèvement des études techniques, mais se retrouve en avance de phase du processus national.

En décembre 2006, les services de l'Etat ont entamé le recensement des communes en zones blanches GSM éligibles à la phase complémentaire du plan. Première inscription à cette date pour la commune du Coudray-Saint-Germer. Puis, affirmation du statut de commune en zone blanche en septembre 2007, confirmé en juin 2008 ! Il se sera ainsi écoulé quasiment deux ans jusqu'au feu vert pour lancer les travaux, qui pourraient intervenir, avec un peu de chance, avant la fin de cette année !

Il faut bien reconnaître avec une certaine lassitude que l'Etat français ne parvient pas à imposer aux opérateurs de téléphonie mobile un rythme d'avancement conforme aux besoins des quelque 900 habitants du Coudray-Saint-Germer. Et l'absence de rentabilité dans les zones peu denses n'est pas ici un argument opposable par les opérateurs : le département a toujours affiché son intention de prendre en charge la construction de ce pylône, cette intervention départementale devant faciliter la prise de décision des opérateurs comme de l'Etat.

Une démarche sera en conséquence entreprise auprès des pouvoirs publics nationaux en vue d'imposer aux opérateurs une mise en œuvre des moyens nécessaires à une couverture totale du département.

### **- Amélioration de la couverture**

Le propos s'étend également à d'autres volets du plan gouvernemental sur la téléphonie mobile, qui eux-mêmes ne seront mis en œuvre qu'avec l'intervention des collectivités territoriales.

En 2007, le plan gouvernemental s'est enrichi d'une réflexion sur les axes de communication. Il a été en conséquence fait obligation aux opérateurs mobiles de couvrir les axes routiers prioritaires (ARP) comptant plus de 5 000 véhicules par jour. Mais, il faut toutefois noter que ce seuil ne concerne souvent qu'un tronçon d'un axe routier donné. Conscient de l'insuffisance de ce dispositif, le département entend explorer de nouveaux partenariats afin d'améliorer la qualité de la couverture GSM au-delà des zones blanches et tout particulièrement sur les grands axes de communication.

Enfin, le département entend également rester vigilant sur le niveau de services et de contenus offerts. Aux services GSM doivent succéder ceux des nouvelles générations, dont l'UMTS (3G), qui ne doivent pas rester le seul apanage des zones urbaines. Cette nouvelle génération de radiotéléphonie devrait supporter le haut et très haut débit mobile ainsi que la convergence audiovisuelle fixe/mobile.



### 3) Adapter certains de nos outils afin de peser sur les opérateurs de l'aménagement des territoires

L'évolution du droit européen oblige à renoncer à entendre la SemOise comme fer de lance de la politique départementale d'aménagement et du développement économique du territoire. De fait, l'obligation faite de la mettre en concurrence systématiquement impose ce constat, au-delà de toute autre considération.

Mais, fidèle à sa conviction de la nécessité d'une politique volontariste pour peser, dans l'intérêt général, sur le devenir de son territoire, le département entend refondre ses interventions et contributions sur de nouveaux outils plus appropriés tant aux contraintes juridiques nouvelles, qu'aux conditions renouvelées d'une action efficace.

Il s'agit de créer une société publique locale d'aménagement - SPLA (loi du 13 juillet 2006) qui aura vocation à mener des opérations d'aménagement et d'équipements publics pour le compte des collectivités publiques qui en seront ses actionnaires et en lien étroit avec celles-ci, sans mise en concurrence préalable. Cette modalité « in house » a encore récemment été confirmée par la Cour de Justice des Communautés Européennes, y compris pour les actionnaires minoritaires.

Il s'agira également de créer, en parallèle, deux autres structures qui, pour avoir leur intérêt en soi, non pas des moindres, viendront compléter l'apport de la SPLA en s'attachant à la résolution de besoins plus divers que celui du seul aménagement au sens du code de l'urbanisme.

La première est une agence départementale. Elle aura vocation à apporter toute assistance technique, financière et juridique au profit de l'ensemble des collectivités territoriales sur le département (article L. 5511-1 du CGCT).

La seconde est une centrale d'achat. Celle-ci, investie d'une expertise « marché » et « commande publique », sera à même, par nature, de faire bénéficier toute personne publique, ou organisme privé gérant une activité d'intérêt général, des marchés de fournitures, de services et de prestations qu'elle aura passés et qui seront, en droit, réputés l'avoir été « pour leur compte » (articles 9 et 31 du CMP). Sécurité juridique, souplesse, coûts et rapidité seront au nombre de ses atouts.

Ces deux futures structures, indépendantes du Conseil général, constitueront ainsi un ensemble cohérent et complémentaire à la SPLA, tout en reprenant la fonction « aide aux communes » de la SemOise, au surplus, dans des champs de compétences bien plus étendus que ceux jusqu'alors assurés par cette dernière.

Enfin, la mission « développement économique » sera tout naturellement intégrée au sein de la direction du développement du territoire (DDT) du département pour répondre aux exigences de la région en matière de conventionnement.

Cette rénovation innovante et ambitieuse sera bien entendu conduite avec le plus grand souci d'accompagnement des personnels de la SemOise, lesquels auront vocation à être repris par l'une ou l'autre des structures ainsi définies.



#### **4) Améliorer le réseau routier tant pour faciliter les déplacements des Isariens que pour favoriser le développement économique de l'Oise**

L'année 2008 s'est inscrite dans la mise en œuvre du plan routier à 15 ans qui s'est traduit par une augmentation significative des ouvertures de crédits en AP. L'année 2009 sera marquée par un fort besoin en crédits de paiement au vu de l'avancement d'un certain nombre d'opérations. Huit verront leurs travaux commencés ou achevés :

##### Opérations inscrites au CDRD

- RD 981 – Déviation de Trie-Château ;
- RD 1032 – Liaison Ribécourt Noyon ;
- RD 1330 – Mise à 2x2 voies entre le carrefour de la Faisanderie et l'autoroute A1 ;

##### Opérations inscrites au CPER

- RD 1016 – Échangeur de Neuilly-sous-Clermont ;
- RD 1032 – Liaison Ribécourt Noyon ;

##### Autres opérations

- Déviation de Neuilly-en-Thelle ;
- RD 12/RD 931 – Liaison Bresles / Bailleul-sur-Thérain ;
- RD 157 – Déviation de Serans ;
- Carrefour giratoire du Haut-Villé Beauvais.

Une partie des dépenses d'investissement fait l'objet de subventions soit dans le cadre du CPER soit dans le cadre du CDRD.

Un autre volet du plan routier à 15 ans concerne les renforts de chaussée et le confortement des ouvrages d'arts. Sur ce dernier point, il vous est proposé de chercher à les conforter davantage.

#### **5) S'engager toujours plus vers un service public de la mobilité**

Le département a engagé une refondation des transports collectifs publics sur son territoire. La création du SMTCO, en collaboration avec nombre d'autres collectivités, en est l'élément phare, tout comme le maintien du principe de la gratuité pour les scolaires. Le département confirme ainsi ses engagements en faveur du développement durable tels qu'affirmés dans son Agenda 21 et sa volonté de concourir à la préservation du pouvoir d'achat des Isariens.

Cependant, toutes choses égales par ailleurs, les dépenses de transports collectifs à la charge du département progresseront, du seul fait de facteurs exogènes, de l'ordre de 4 M€ à 5 M€ par an. L'évolution du prix du gasoil, les nouvelles normes antipollution, le pré-équipement des cars en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR), l'inflation et le recours à des carburants verts constituent l'essentiel de ces facteurs exogènes.

Les délégations de service public sont actuellement en cours de négociation avec l'objectif de maîtriser la dépense départementale actuelle au titre des transports compte tenu des contraintes sur les ressources des départements.

Dans ces conditions, le département engagera, dès 2009, toutes démarches et pourparlers avec ses partenaires institutionnels tendant à répartir équitablement les charges de transports dont il n'a pas l'obligation légale. Ainsi, avec la région pour les lycéens et avec les EPCI pour les transports des écoliers en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Il s'agira également de discuter avec la communauté éducative pour obtenir des horaires d'arrivée et de départ des collégiens qui soient plus appropriés à une organisation rationnelle du transport scolaire.



Ces réformes qui devront nécessairement être lissées dans le temps, devraient permettre de retrouver de conséquentes marges de manœuvre en faveur d'un développement fort du transport collectif sur le département.

Afin de favoriser l'intermodalité et gérer dans de meilleures conditions de sécurité, d'accessibilité et de fluidité l'accueil des voyageurs, une réflexion sera engagée, en lien étroit avec les grandes agglomérations autorités organisatrices de transports, sur la création de gares routières intermodales.

## **6) Soutenir le développement durable de tous les territoires**

Afin de renforcer la cohésion territoriale et de développer le territoire de façon équilibrée, le Conseil général a amplifié son effort financier afin d'accompagner les projets d'équipement et d'aménagement des collectivités. Les contrats de développement territorial (CDT) dont le nombre a été porté à 16 en 2007 représentent une part croissante de ces crédits : environ 37% en 2007 contre 28% environ en 2006.

Cette montée en puissance témoigne de l'intérêt suscité par ce dispositif qui permet d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de projets structurants. En 2008, les 7 premiers CDT étant arrivés à échéance, une évaluation globale de cette démarche a été entreprise afin de proposer aux collectivités un cadre d'intervention renouvelé à partir de 2009.

Par ailleurs, soucieux de donner aux petites collectivités (80 % des 693 communes de l'Oise ont moins de 1 000 habitants) les moyens de mieux appréhender leurs projets d'investissement, le Conseil Général s'est engagé à leurs côtés en lançant la réalisation de près de 30 études de faisabilité dans le cadre du fonds départemental d'ingénierie.

Le Conseil général entend poursuivre sa politique de soutien aux projets communaux et intercommunaux en s'attachant particulièrement à l'accompagnement de priorités départementales notamment le développement de l'attractivité des territoires (aménagements nécessaires au développement économique,...), la préservation de la ressource en eau (eau et assainissement), les travaux intéressant l'éducation (scolaire et périscolaire),...

L'objectif est de parvenir à ce que tous les territoires soient dotés d'ici à 2011 d'un contrat de développement territorial.

Ces objectifs ambitieux doivent s'accompagner d'une réflexion sur la reconfiguration de notre dispositif de soutien au développement du territoire pour aboutir à privilégier à la fois les projets structurants des collectivités locales, mais aussi les plus exemplaires en termes d'innovation, de cohésion économique et sociale, de gestion des ressources naturelles et de respect de l'environnement.

D'ores et déjà, il apparaît prioritaire de confirmer le dispositif du fonds départemental d'ingénierie et de l'étendre, à titre expérimental, aux intercommunalités disposant de moyens d'ingénierie insuffisants pour leur permettre de mener des études préalables. Cette intervention sera mise en perspective avec la réflexion en cours sur la refonte des outils d'aménagement menée dans le contexte de l'évolution du droit européen.



Ces réformes qui devront nécessairement être lissées dans le temps, devraient permettre de retrouver de conséquentes marges de manœuvre en faveur d'un développement fort du transport collectif sur le département.

Afin de favoriser l'intermodalité et gérer dans de meilleures conditions de sécurité, d'accessibilité et de fluidité l'accueil des voyageurs, une réflexion sera engagée, en lien étroit avec les grandes agglomérations autorités organisatrices de transports, sur la création de gares routières intermodales.

## **7) Soutenir le développement durable de tous les territoires**

Afin de renforcer la cohésion territoriale et de développer le territoire de façon équilibrée, le Conseil général a amplifié son effort financier afin d'accompagner les projets d'équipement et d'aménagement des collectivités. Les contrats de développement territorial (CDT) dont le nombre a été porté à 16 en 2007 représentent une part croissante de ces crédits : environ 37% en 2007 contre 28% environ en 2006.

Cette montée en puissance témoigne de l'intérêt suscité par ce dispositif qui permet d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de projets structurants. En 2008, les 7 premiers CDT étant arrivés à échéance, une évaluation globale de cette démarche a été entreprise afin de proposer aux collectivités un cadre d'intervention renouvelé à partir de 2009.

Par ailleurs, soucieux de donner aux petites collectivités (80 % des 693 communes de l'Oise ont moins de 1 000 habitants) les moyens de mieux appréhender leurs projets d'investissement, le Conseil Général s'est engagé à leurs côtés en lançant la réalisation de près de 30 études de faisabilité dans le cadre du fonds départemental d'ingénierie.

Le Conseil général entend poursuivre sa politique de soutien aux projets communaux et intercommunaux en s'attachant particulièrement à l'accompagnement de priorités départementales notamment le développement de l'attractivité des territoires (aménagements nécessaires au développement économique,...), la préservation de la ressource en eau (eau et assainissement), les travaux intéressant l'éducation (scolaire et périscolaire),...

L'objectif est de parvenir à ce que tous les territoires soient dotés d'ici à 2011 d'un contrat de développement territorial.

Ces objectifs ambitieux doivent s'accompagner d'une réflexion sur la reconfiguration de notre dispositif de soutien au développement du territoire pour aboutir à privilégier à la fois les projets structurants des collectivités locales, mais aussi les plus exemplaires en termes d'innovation, de cohésion économique et sociale, de gestion des ressources naturelles et de respect de l'environnement.

D'ores et déjà, il apparaît prioritaire de confirmer le dispositif du fonds départemental d'ingénierie et de l'étendre, à titre expérimental, aux intercommunalités disposant de moyens d'ingénierie insuffisants pour leur permettre de mener des études préalables. Cette intervention sera mise en perspective avec la réflexion en cours sur la refonte des outils d'aménagement menée dans le contexte de l'évolution du droit européen.



## 1) Education – Jeunesse au cœur des ambitions départementales

La politique du département en faveur de la jeunesse s'organise, depuis l'adoption en décembre 2005 du projet éducatif départemental, autour des trois axes majeurs suivants :

- imaginer le collège du troisième millénaire ;
- assurer l'égalité des chances pour chaque élève ;
- permettre aux jeunes de développer leur autonomie, leur mobilité et leur créativité.

Fin 2008, 36 des 37 actions du projet éducatif sont effectives et font l'objet d'une mise en œuvre renouvelée, trouvant ainsi un rythme qui fait du projet éducatif un axe incontournable de la politique départementale tout en laissant place à des initiatives telles que le programme Ordi60 ou l'Agenda 21 scolaire.

### A) Le collège du 3<sup>ème</sup> millénaire

L'introduction dans nos opérations des principes du référentiel de construction du collège du 3<sup>ème</sup> millénaire sera poursuivie (maison des parents et des associations, espaces de rencontres modulables, pôle santé et action sociale, démarches Haute Qualité Environnementale et Haute Performance Énergétique).

Les références du collège du 3<sup>ème</sup> millénaire seront complétées également par :

→ la poursuite du plan de câblage informatique des collèges disposant du haut débit aussi bien dans les espaces pédagogiques que dans les espaces administratifs. En 2009, les 22 derniers collèges seront câblés,

→ la mise en place d'une nouvelle politique de maintenance du patrimoine immobilier des collèges revalorisant les TEPL, prenant en compte le développement durable et les clauses d'insertion sociale. L'objectif est de lancer en 2 ans près de 40 marchés de maintenance et de renouvellement des équipements des bâtiments,

→ le plan triennal d'investissement en matière d'équipements sportifs se poursuivra avec le financement de 12 opérations et le lancement en 2009 des projets suivants :

- la rénovation de la salle de sport actuelle et la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives aux **collèges Jules Michelet et George Sand à Beauvais, et au collège Jules Verne à La Croix Saint Ouen** ;
- l'extension des locaux vestiaires EPS du collège d'Aramont à Verberie.

Pour les **55 autres projets**, le département contractualisera dans la mesure du possible avec les collectivités territoriales lors de la négociation des prochains **contrats de développement territorial**.

A cet égard, il convient de rappeler que depuis la mise en place du programme de construction de centres nautiques, 12 équipements ont été financés.

En parallèle, le Conseil général souhaite amplifier des axes d'actions :

- la construction d'internats scolaires thématiques, l'un au collège Henri Baumont à Beauvais autour des activités sportives, d'une capacité d'accueil de 50 places, l'autre de réussite éducative, d'une capacité limitée à 20 élèves, au collège Anatole France à Montataire.



Un plan triennal d'aménagement des collèges établi au regard de l'étude menée sur la capacité des établissements visant à une optimisation des locaux sera mené. Il comprendra, entre autres, l'extension du collège Du Servois à la Chapelle en Serval (début des travaux en 2012 pour une période de 12 mois).

Enfin, en matière de construction, un collège avec un internat est programmé au niveau du canton de Songeons. En effet, l'Oise occidentale avec 13.404 jeunes entre 11 et 21 ans à l'horizon 2010-2015 est le seul secteur de Picardie présentant une évolution démographique favorable. Ce collège pourrait avoir une vocation européenne à résonance internationale, dont les activités linguistiques pourraient englober les écoles primaires et l'accueil de groupes en période scolaire (début des travaux en 2013 pour une période de 16 mois).

### ***B) Égalité des chances et action éducative***

Cet axe essentiel du projet éducatif départemental sera poursuivi :

- le dispositif public de soutien aux apprentissages scolaires sera conforté qu'il s'agisse de la plateforme interactive parascolaire (fonctionnement en lien avec les personnels enseignants) ou du partenariat avec le monde étudiantin.
- de nouveaux axes d'actions autour des nouvelles technologies éducatives seront développés, en particulier, le premier trimestre 2009 verra la 1<sup>ère</sup> phase de mise en œuvre du Plan Ordi 60 auprès des 22.000 jeunes des classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> des 81 collèges concernés. Début 2010, il s'agira des élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> et ensuite chaque année, ce seront les élèves de 6<sup>ème</sup>, qui bénéficieront d'un ordinateur portable comprenant des logiciels de bureautique et d'accompagnement pédagogique (encyclopédies, dictionnaires, atlas, sécurité routière, orientation,..), l'ensemble accompagné par un dispositif de maintenance, d'assistance téléphonique et d'assurance casse et vol. De plus, les élèves boursiers recevront, la première année, une participation globale de 180 € aux coûts de connexion.

Afin de conforter la réussite de ce plan ambitieux, une convention sera passée avec les autorités académiques afin, sous leur responsabilité, d'assurer tant le suivi des progrès en matière pédagogique que d'accompagner, par le biais de formations d'initiative locale, la formation des enseignants qui par ailleurs bénéficieront du prêt d'un ordinateur comme leurs élèves.

En accompagnement de ce plan Ordi 60, les 66 collèges publics seront dotés dès 2009 d'un tableau blanc interactif et pour 22 d'entre eux, d'une « classe mobile informatique » d'une capacité de 24 élèves. En 2010 et 2011, deux nouvelles tranches de 22 collèges viendront solder ce dispositif. Ainsi, enseignants, équipes pédagogiques et éducatives disposeront d'un ensemble cohérent d'outils performants, alliés à des formations adaptées, et en liaison avec les familles, pour la réussite de tous les élèves des collèges isariens.

### ***C) La jeunesse***

A partir des actions du projet éducatif départemental, doit s'agréger un nouveau volet largement contigu mais autonome, permettant l'élaboration d'un manifeste de la jeunesse isarienne.

Des manifestations seront organisées à cette fin, tout au long de l'année 2009, dans le prolongement du forum européen de la jeunesse qui aura lieu le 3 décembre 2008. Les premières assises départementales de la jeunesse seront organisées à l'automne 2009 et une rencontre nationale des maisons des adolescents est à l'étude.



La carte Oise-up sera étendue à l'ensemble des collégiens qui bénéficieront d'un véritable portail jeunesse.

Pour atteindre ces objectifs, le département dispose de ressources humaines, mobilisées et actrices du développement durable, sur la conduite des chefs d'établissement et des gestionnaires, dans le cadre de la convention approuvée le 16 juin 2008.

Il s'est également doté d'outils de suivi de la gestion des collèges lui permettant d'observer l'exercice des missions transférées, en particulier en matière de restauration afin de s'assurer :

- de la qualité des prestations, en agissant tant sur les formations des personnels que par l'animation d'un réseau de mise en commun des compétences, et de leur valorisation.
- du coût adapté de ces prestations, notamment en favorisant le recours aux achats groupés et par la mise en place d'analyses de gestion permettant de connaître avec pertinence les coûts réels et d'en tirer toutes les conséquences,
- de l'équité entre les usagers, par la mise en œuvre d'une harmonisation tarifaire.

Les charges générales de fonctionnement font également l'objet de toutes les attentions par :

- un accompagnement à la gestion des énergies (groupement pour le chauffage, diagnostic thermique et énergétique, audit des consommations d'électricité, recours aux équipes techniques mobiles, télé relevé des fluides, etc.),
- un encouragement à la mise en place de groupements d'achats coordonnés (papeterie, prestations de service, etc.).

## **2) La culture et la vie associative**

L'année 2008 a été marquée par la hausse de la fréquentation de l'ensemble des manifestations culturelles départementales : elle a doublé pour les Journées du Patrimoine, augmenté de 15 % pour le festival « l'Oise au théâtre » et est restée forte pour les Saisons du cinéma, Tour de champs, la Fête de la musique et le Parc Jean-Jacques Rousseau.

En parallèle, le département a renforcé son soutien en faveur des trois scènes conventionnées et des scènes intermédiaires isariennes leur permettant ainsi de développer leurs activités au profit de tous les publics, et ce sur l'ensemble du territoire.

Enfin, l'effort significatif porté sur l'aide à la création et à la diffusion a permis de mettre en valeur le travail des artistes isariens au delà des frontières départementales, et a favorisé l'installation de nouvelles compagnies dans l'Oise.

### ***A) L'élargissement des publics***

Rendre la culture accessible au plus grand nombre, demeure un objectif essentiel : tous les outils de la politique culturelle –aide aux compagnies, aux équipements culturels, manifestations- seront mobilisés au service de cet objectif. Les partenaires culturels du Conseil général devront être particulièrement attentifs à la question de l'élargissement des publics, en terme de base sociale et de nombre des bénéficiaires.



En 2008, a été initié le dispositif « trans'culture », transport par autocar organisé en lien avec les associations locales, qui a pour objectif de faciliter la mobilité du public sur les événements culturels organisés par le département. Ce dispositif, encore insuffisamment connu, devra être renforcé en 2009.

### ***B) L'éducation culturelle***

#### **- le contrat départemental de développement culturel**

L'éducation culturelle reste le fil conducteur de la politique culturelle du département. Le contrat départemental de développement culturel a permis en 2008 d'offrir aux collégiens du département près de 200 parcours culturels composés d'ateliers de pratique artistique, de temps de rencontre et de sorties culturelles. Ce dispositif offre aux élèves un accès égalitaire aux arts et à la culture et assure une réelle complémentarité entre les différentes compétences des institutions ; il constitue un partenariat positif et constructif.

2009 permettra d'augmenter le nombre d'enfants bénéficiaires du CDDC en favorisant 4 parcours par établissement au lieu de 3 les années précédentes.

#### **- le schéma départemental de développement des enseignements artistiques**

Le Conseil général mettra également en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques au cours de l'année 2009.

La réalisation des objectifs prioritaires du schéma – améliorer l'accessibilité aux enseignements artistiques ainsi que leur qualité- passera par la mise en place d'un maillage territorial plus équilibré : une école ressource par communauté de communes et des écoles locales.

Le département financera ces écoles en % de la masse salariale, ou en fonction du nombre d'élèves et ce financement sera conditionné par l'apport des communautés de communes.

### ***C) L'aide aux artistes et aux lieux de diffusion***

Le rattrapage budgétaire de l'aide départementale en faveur des trois scènes conventionnées et des scènes intermédiaires a été consolidé en 2008 ; la région Picardie a accompagné le Conseil général sur ces lieux intermédiaires qui jouent un rôle essentiel en termes d'action culturelle, de proximité et de diffusion de la diversité des spectacles au profit de tous les publics. Ces lieux seront amenés à développer des synergies entre eux et avec le département, dans une logique de « bénéfice habitant ».

En 2008, l'aide à la création et à la diffusion a été renforcée significativement pour les compagnies professionnelles, afin de leur permettre de mieux se faire connaître, dans le et hors département (Avignon).

2009 doit aussi être l'année de la construction d'une démarche nouvelle. Ces compagnies seront incitées à aller vers les publics empêchés (personnes hospitalisées, âgées, à mobilité réduite ou incarcérées).

### ***D) Les équipements culturels départementaux***

**La Médiathèque départementale** a établi en 2008 un diagnostic des bibliothèques et médiathèques de l'Oise, dont découleront en 2009 des propositions en matière d'aménagement du territoire.



Ces propositions, rassemblées dans un plan départemental, seront enrichies de nouveaux projets et de nouveaux services à destination des médiathèques de l'Oise mais aussi des usagers : projet de politique numérique (en matière d'équipement des médiathèques et d'accès aux ressources numériques pour l'utilisateur), montée en puissance du nouveau service de réservations mis en œuvre en septembre 2008, structuration de certaines des actions culturelles menées par la médiathèque (festival Contes d'automne, Mois du Film documentaire), partenariats nouveaux en particulier avec les structures petite enfance.

**Le Parc Jean-Jacques Rousseau** fort d'une fréquentation accrue (+11% sur 2008) dans tous les domaines (visite libre, visite guidée, visite scolaire, accueil de groupes, événementiel), le parc bénéficie d'une meilleure visibilité touristique et culturelle.

L'année 2009 marquera un tournant sans précédent dans la politique de mise en valeur de la structure, en adoptant un plan de gestion pluriannuel selon les principes du développement durable, en améliorant l'attractivité touristique du site (programme de restauration des ponts et des stèles, réhabilitation d'espaces paysagers à l'abandon, installation d'un parcours signalétique, des offres de visite innovantes), en intensifiant les animations pédagogiques autour d'une programmation éducative à l'année, en renforçant les liens étroits créés avec les autres institutions culturelles et touristiques locales (chemin des écrivains par exemple), puis en faisant du parc un foyer artistique, sociologique et culturel phare du département.

**Le Musée départemental** : En 2008, les études engagées ont permis de mieux appréhender la complexité des contraintes du site et d'opérer un premier ajustement du programme fonctionnel et du phasage du projet. La concertation avec les différentes parties prenantes à ce projet a en effet révélé la nécessité d'intégrer dans l'étude, la construction du bâtiment de liaison et de définir avec précision, et avec son accord, la mission à confier à l'architecte en chef des monuments historiques. Le résultat des fouilles qui seront lancées en 2009 pourra également être de nature à fonder de nouveaux ajustements. Cela étant, le délai de réalisation de ces fouilles doit permettre d'affiner le projet muséographique.

Les équipes du Musée poursuivent quant à elles le chantier de recollement des collections entamé en 2007 afin de préparer le déménagement des réserves externalisées et la campagne pluriannuelle de restauration de la collection de peintures est maintenue.

Un certain nombre d'expositions mettront en valeur les collections du Musée. Deux expositions doivent retenir notre attention car elles témoignent de la mutualisation des travaux et missions de plusieurs directions départementales. La première intitulée « *L'Art au cœur de la Grande Guerre* » se déroule du 11 mars au 28 juin 2009. La seconde accueillera sous la charpente du Musée d'avril à juillet, l'exposition de la médiathèque départementale « Livres d'artistes » consacrée au fonds Dumerchez.

**Les archives départementales** poursuivront leurs missions administratives et mémorielles, développées selon les trois fonctions fondamentales de cet établissement :

- l'aide et le conseil aux administrations et aux collectivités territoriales dans la gestion de leurs archives, dans une double perspective juridique et patrimoniale, qui insistera notamment sur les incidences de la nouvelle loi sur les archives du 15 juillet 2008.
- la sélection, la collecte et le traitement des archives publiques et privées présentant un intérêt historique pour le département ou un intérêt administratif persistant. Ce programme subira directement l'impact des restructurations en cours des services déconcentrés de l'Etat.



- la communication des documents et la diffusion des savoirs historiques, favorisées depuis quatre ans par les programmes d'histoire et de mémoire mis en œuvre par le Conseil général. Dans ce domaine, le département poursuivra la mise en ligne sur internet d'outils de recherche et des archives numérisées les plus demandées en consultation (2,5 millions de pages pour l'état civil fin 2009, mais aussi cartes postales et plans). En matière de diffusion des savoirs historiques, et après une année 2008 consacrée aux commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale, dans des manifestations destinées au grand public, aux scolaires et aux spécialistes, les Archives départementales proposeront, par le prisme du fonds photographique Watteuw (35000 clichés), un panorama de l'évolution de l'Oise au XX<sup>e</sup> siècle pour permettre, en particulier aux jeunes générations, une meilleure compréhension du territoire isarien.

### ***Le service départemental d'archéologie***

Ce service s'est constitué autour d'une équipe de 4 personnes, dont 2 archéologues consacrés à l'archéologie préventive.

S'il a fait la preuve en 2008 de son opérationnalité sur des chantiers de taille modeste, il devra s'engager, en 2009, dans des opérations de diagnostics ou de fouilles qui répondent aux priorités du département, à savoir la réalisation des travaux routiers et les programmes de construction.

L'existence récente de ce service archéologique dans l'Oise ne pourra cependant pas pallier totalement les déficiences de l'INRAP, qui concentre désormais ses moyens sur les grands projets d'aménagement comme le canal Seine Nord.

## **3) Le développement des politiques sportive et de loisirs**

### ***A) Les équipements et l'encouragement aux pratiques sportives pour tous***

#### ***Les équipements sportifs de proximité***

Vingt-neuf équipements sportifs de proximité ont déjà été réalisés à ce jour depuis le lancement de ce programme commencé en 2006. L'engouement et l'appropriation immédiate de ces équipements permettant la pratique libre de plusieurs activités sportives par les jeunes, confirment l'utilité et les besoins de ce type de structure.

Le Conseil général confirme ce programme. D'ici 2010, ce sont 10 équipements par an, qui seront implantés dans les communes et bourgs ruraux. Conformément au souci permanent qui nous anime d'une couverture équilibrée des territoires, les 41 cantons du département en bénéficieront.

Au total, 50 équipements sportifs de proximité seront donc implantés d'ici 2010 sur l'ensemble du territoire.

#### ***La création d'un centre départemental du sport***

L'acquisition du centre des cadres sportifs de Creil devrait intervenir avant la fin de l'année 2008. Par conséquent, l'année 2009 sera consacrée à la définition du programme du centre départemental des sports.

Ce pôle sportif doit s'articuler autour de quatre axes :

- l'implantation d'une « maison des sports », regroupant sur un même site la plupart des comités sportifs départementaux. Ils y trouveront assistance technique et administrative et pourront bénéficier de bureaux permanents ou partagés ainsi que des salles d'archivage et de réunions adaptées à leurs besoins ;



- la mise à disposition d'équipements sportifs adaptés aux normes fédérales afin d'accueillir des sportifs, lors de stages et de compétitions de tous niveaux ;
- la rénovation de l'actuel bâtiment du centre des cadres qui permettra un hébergement et une restauration adaptée pour l'accueil d'un public sportif pour des stages d'entraînement et des formations ;
- le soutien à des actions de formation et d'insertion pour des jeunes exclus du système scolaire en lien avec la direction départementale de la jeunesse et des sports.

### ***L'Oise fête les sports***

La deuxième édition de l'Oise fête les Sports s'est déroulée le 28 septembre dernier sur 16 communes où sont implantés les équipements sportifs de proximité financés par le département. Elle a connu un vif succès avec un doublement de la fréquentation par rapport à l'année dernière.

Le thème proposé pour la prochaine édition pourrait privilégier celui du sport et de l'enfant.

## ***B) Le soutien aux associations sportives et de loisirs***

### ***Une visibilité renforcée des actions du Conseil général dans le domaine sportif***

Afin d'informer au mieux les associations sportives locales sur les aides du Conseil général, six réunions d'information ont été organisées en 2008 au sein des maisons du Conseil général avec l'objectif de poursuivre en 2009 ce type de réunions à l'ensemble des maisons.

### ***Le sport de haut niveau***

#### **- les clubs**

Certains clubs évoluant au niveau national se trouvent bénéficiaires de plusieurs aides du département : vie sportive locale, championnat de France.

Il a été proposé pour l'année 2008 de conventionner avec chacun de ces clubs dès lors que le total des subventions est supérieur ou égal à 15.000 € au lieu de 23.000 € comme la loi le préconise.

Le montant de la subvention sera ainsi globalisé. La convention fera mention explicite du montant au titre de la vie sportive locale, et de celui au titre des résultats sportifs.

Cette mesure qui a permis le conventionnement d'une trentaine de clubs sera poursuivie en 2009.

#### **- les athlètes**

En 2008, l'ensemble des aides pour les athlètes de haut niveau a été revalorisée.

Dans un souci d'éthique sportive, un système de bons d'achat, remplaçant des chèques du même montant, sera mis en place dès 2009 pour récompenser les athlètes de moins de 18 ans qui ont réalisé des résultats sportifs probants au niveau national ou international.

#### **- la participation aux championnats de France**

Les associations sportives, dont les équipes ou les athlètes participent aux phases finales des championnats de France, peuvent bénéficier d'aides portant sur la restauration, l'hébergement et le déplacement.

Lors de la Décision Modificative n°1 de 2008, un dispositif d'aides forfaitaires par poste de dépenses prises en charge a été substitué au remboursement à hauteur de 30% de ces mêmes types de dépenses sur présentation des factures.



### ***L'aide à l'acquisition de minibus***

Compte tenu des coûts de transport de plus en plus élevés inhérents à la participation des associations à des compétitions de tout niveau et en complément du dispositif déjà existant de la région Picardie, il sera proposé la création d'un programme, doté dès 2009 de 60.000 €, permettant l'acquisition de minibus 9 places aux couleurs du département.

L'intervention du département prendrait la forme d'une subvention forfaitaire de 6.000 € qui serait portée à 10.000 € pour l'achat d'un minibus adapté au transport des personnes à mobilité réduite, ce qui permettra de diminuer encore le coût de fonctionnement des associations.

### ***Les aides aux comités départementaux sportifs***

Pour des raisons de cohérence de calendrier avec l'instruction des dossiers correspondants, une révision du dispositif actuel vous est présentée dans le cadre de la Décisions Modificative n° 2.

La révision porte sur une refonte du calcul du coût de fonctionnement basé au prorata du nombre de licenciés de chacun des comités selon leurs spécificités, et a pour principal objectif de valoriser les comités qui ont des projets de développement.

## **4) Renforcer l'attractivité de l'Oise**

L'attractivité économique de l'Oise passe avant tout par un renforcement de ses capacités en matière de formation de haut niveau et de recherche développement, dans des secteurs clé de l'économie.

A ce titre, nous avons su engager un long et patient travail avec l'université de technologie de Compiègne et l'Institut polytechnique LaSalle de Beauvais pour atteindre la taille réputée critique pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche à la dimension des enjeux européens. Nous avons contribué à la création du premier pôle européen de la chimie verte par la coopération renforcée entre ces deux établissements de réputation internationale.

Au cours des prochaines années, nous continuerons d'apporter notre concours financier aux nouvelles opérations d'investissement de ces établissements :

- en ce qui concerne l'Institut polytechnique LaSalle, la création d'une école vétérinaire est envisagée sur le campus et devrait donner lieu à une 2<sup>ème</sup> phase de travaux sur la période 2009-2010, portant sur le prolongement du bâtiment géologie récemment construit et permettant à la rentrée 2009 l'accueil des deux premières promotions. Une troisième phase de plus grande envergure, programmée de 2010 à 2013, a pour objectif l'accueil de toutes les promotions de cette nouvelle école.
- pour l'Université de Technologie de Compiègne, je vous rappelle que nous nous sommes engagés aux côtés de l'Etat et de la région pour soutenir la requalification des sites de l'UTC et le complexe de formation de recherche et d'innovation technologiques transports.

La création du Centre Européen de Recherche sur les Technologies de l'Environnement et de la Sécurité en partenariat avec l'INERIS, le SDIS, l'UTC et l'UPJV a nécessité de nombreuses réunions de coordination avec ces partenaires. Il va entrer dans une phase active à partir de 2009 avec le début de la phase études et renforcer encore l'exemplarité de l'Oise en matière d'innovation et de recherche.



En complément de ces actions, nous poursuivons les dispositifs menés pour faciliter l'accueil et le développement des entreprises autour de 4 axes :

- la création/reprise d'entreprises par la mise en place début 2009 de l'outil de coordination des structures d'aides à l'échelon départemental « J'entreprends dans l'Oise », de manière à rendre plus facile le parcours du créateur repreneur et de mutualiser les actions.
- l'aide à l'aménagement de zones d'activités intégrant une dimension environnementale et à la réhabilitation de friches industrielles.
- le soutien aux projets d'investissement des entreprises créatrices d'emplois.
- la mise en place d'une panoplie d'aides aux entreprises dans le cadre d'un conventionnement avec la région, en conformité avec l'Agenda 21.

En matière de tourisme, 4 axes seront privilégiés :

- la réalisation du schéma des circulations douces dans l'Oise, avec la définition d'un axe structurant Sud-Nord,
- la finalisation du tracé de la TransOise avec une priorité à l'axe Beauvais/ Gournay-en-Bray/Pont-Sainte-Maxence,
- la mise en œuvre du plan de développement touristique de l'aéroport de Beauvais-Tillé, regroupant le CDTO, le CRT ainsi que l'Office du tourisme du Beauvaisis,
- l'étude pour la création d'équipements structurants, tels que l'hébergement touristique de grande capacité et le centre de Congrès.

Nous poursuivons, avec les membres du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé, la politique de développement maîtrisé de l'aéroport et sa valorisation touristique pour faire de cet outil un exemple de développement durable, conjuguant le social, l'économique et la protection de l'environnement.

Dans ce cadre, et en lien avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis et le Conseil régional de Picardie, un projet a été initié avec des partenaires européens, allemands, écossais, irlandais et français sur les stratégies à développer en vue d'optimiser l'effet développement d'un aéroport sur les territoires environnants. Ce projet devrait bénéficier de fonds européens dans le cadre du programme INTERREG.

## **5) Une politique environnementale au service du développement durable**

Le diagnostic est posé et largement partagé, notamment par le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts du Climat) : le réchauffement climatique, l'épuisement programmé de nos réserves en énergies fossiles font peser sur nos sociétés un danger mortel. Si des solutions existent pour éviter le scénario catastrophe : respect de la biodiversité, réduction de nos consommations énergétiques, il faut agir vite. Une prise de conscience qu'il s'agit de faire partager au plus grand nombre, afin de parvenir rapidement à une modification profonde de nos comportements, à l'échelle de la planète.

Ainsi, chaque Etat, chaque collectivité, chaque individu doit il prendre sa part de responsabilité et agir dans le cadre d'une démarche si possible programmée et concertée.



A l'échelle du département et dans cette perspective, l'engagement du Conseil général est de trois ordres :

- Etre lui-même exemplaire, en améliorant ses propres performances et en devenant une administration éco- responsable.

Les services départementaux continueront de s'engager dans des programmes de diminution des consommations d'eau et d'énergie, de réduction et de recyclage des déchets, à intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics et à promouvoir une politique d'achats éco-responsable. Cette démarche est largement décrite dans le cadre de l'Agenda 21 dont la mise en œuvre sera poursuivie

- Etre force d'entraînement et de conviction pour inciter ses partenaires naturels que sont les autres collectivités, les entreprises, les associations à agir dans le même sens.

C'est ainsi qu'il a déjà proposé aux deux autres départements picards et à la Région de s'associer pour réaliser un plan climat régional. Par ailleurs, priorité sera donnée dans les contrats de développement territorial aux initiatives et aux opérations liées au développement durable.

- Utiliser ses propres politiques territoriale -habitat, développement économique, environnement, aménagement- comme autant de leviers démultiplicateurs d'initiatives en faveur du développement durable.

Par delà le rôle d'accompagnement et d'incitation que tient le Conseil général pour peser sur l'empreinte écologique du département, l'année 2009 sera marquée par l'avancement des grands chantiers départementaux suivants :

- la maison départementale de l'environnement entrera, avec l'attribution en octobre 2008 du marché de programmation, dans une phase pré-opérationnelle,
- l'adoption du schéma départemental des espaces naturels sensibles, qui servira de support à la mise en place d'une nouvelle politique de protection, de gestion et de valorisation des ENS d'intérêt départemental,
- une nouvelle politique de l'eau avec des moyens nouveaux permettant aux collectivités - notamment aux plus modestes - d'agir sur la qualité et la protection de la ressource,
- le plan départemental des déchets ménagers et assimilés dont la révision lancée en 2008, sera terminée début 2010 après une vaste concertation et qui sur bien des domaines (prévention, recyclage...) proposera d'aller plus loin que les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement,
- le plan climat départemental qui devrait déboucher en 2009 et dont les cibles seront, outre le département lui-même, les collectivités et le logement social,
- une nouvelle convention globale portant sur l'ensemble des activités du département - bâtiments, routes, éducation - sera passée avec l'ADEME afin de bénéficier de l'expertise et de l'assistance de l'Agence pour atteindre ces objectifs.

Le laboratoire départemental bénéficiera d'ici à 2012 de nouveaux locaux.

Adaptés à ses activités, ces derniers lui permettront de maintenir son niveau d'expertise indispensable en cas de crise sanitaire mais également de continuer à répondre de manière performante aux demandes des autorités, des collectivités, des Isariens : particuliers, artisans, industriels, éleveurs et vétérinaires.



## 6) Renforcer la cohésion sociale

Par ses multiples interventions, le Conseil général contribue fortement à réduire les déséquilibres sociaux.

Grâce à la politique du logement qu'il mène, le département a fortement contribué à ce que l'Oise réduise son retard en matière de construction de logements.

En 2009, le département poursuivra ses efforts au service de trois objectifs :

- aider les bailleurs sociaux à construire des logements à loyers maîtrisés,
- favoriser l'accès sociale à la propriété,
- renforcer l'accès de tous à un logement décent.

Il continuera de mobiliser l'outil stratégique que constitue l'EPFLO dont le nombre de ses adhérents a doublé en un an pour concerner le territoire de 191 communes et 415 082 habitants.

Ces objectifs sont à mettre en perspective avec la politique que nous menons en faveur des contrats urbains de cohésion sociale et le financement des programmes de rénovation urbaine que nous assurons.

Le Conseil général soutiendra également la construction d'éco-quartiers pour répondre tout à la fois aux exigences les plus élevées du développement durable mais aussi pour améliorer le pouvoir d'achat des Isariens. Il renforcera la conditionnalité de ses aides à la prise en compte de ces exigences.

Enfin, en complément des programmes d'accès sociale à la propriété sur lesquels intervient actuellement le département tel que le Pass foncier, une réflexion sera engagée portant sur une bonification, par le département, de prêts consentis par les établissements financiers, pour l'achat de logements éco-responsables.

Compte-tenu de la situation dans laquelle risquent de se retrouver les personnes ayant contracté un prêt-relais, une réflexion sera également engagée pour construire une réponse à ces situations et limiter le risque de saisies immobilières.

Les orientations ainsi décrites seront traduites dans le Budget Primitif de 2009 qui sera soumis à l'Assemblée départementale en décembre.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

**Yves ROME**



2009

Débat d'orientations Budgétaires pour

Programme  
pluriannuel  
d'investissement  
2009-2011

Version du 01 10 08



## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| PRESENTATION .....   | 3  |
| 1ère PARTIE : EVALUATION DES BESOINS .....   | 5  |
| MISSION 02 DIRECTION ET ANIMATION DE L'ACTION DEPARTEMENTALE .....                     | 7  |
| MISSION 05 LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE .....                                 | 9  |
| MISSION 07 CULTURE .....   | 13 |
| MISSION 08 SPORT ET VIE LOCALE .....   | 17 |
| MISSION 09 TRANSPORTS .....  | 19 |
| MISSION 10 RESEAU ROUTIER .....  | 21 |
| MISSION 11 DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES .....                                 | 27 |
| MISSION 12 EDUCATION JEUNESSE .....  | 33 |
| MISSION 13 ENFANCE ET FAMILLE .....  | 39 |
| MISSION 14 AUTONOMIE DES PERSONNES .....   | 41 |
| MISSION 15 INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL .....                                     | 43 |
| 2ème PARTIE : DISPONIBILITE DES RESSOURCES .....                                       | 45 |
| RECAPITULATIF : EVOLUTION DES AP NOUVELLES .....                                       | 47 |
| RECAPITULATIF : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CP .....                                    | 49 |
| EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CPER .....                                    | 51 |
| EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CDRD .....                                    | 53 |
| EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU DISPOSITIF ORD160 .....                       | 55 |
| EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AUX OPERATIONS HORS CPER, CDRD &<br>ORD160 ..... | 57 |
| CAPACITE D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE .....                                     | 59 |
| SENSIBILITE DES AP & CP .....  | 61 |

## PRESENTATION

Le Conseil Général met en œuvre son action au service des Isariens, de leurs entreprises, et du développement de son territoire et de la vie sociale, dans le cadre de projets structurants :

- projet éducatif départemental ;
- plan routier à 15 ans ;
- schéma directeur de prévention et de protection de l'enfance ;
- schéma directeur des personnes handicapées.

La mise à jour de ces orientations stratégiques se nourrit de la consultation et de l'échange avec la population et les acteurs de la société isarienne notamment par :

- les nouvelles consultations organisées en cet automne 2008 ;
- le conseil de développement durable de l'Oise.

La mise en œuvre de ces démarches stratégiques nécessite quant à elle un effort de programmation.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement évalue par programme, les dépenses d'investissement dont la réalisation dépasse le cadre annuel du budget, nécessaires à la réalisation du programme. Il est présenté par mission, conformément à notre nouveau règlement financier, et retrace les grandes opérations et orientations pluriannuelles de chaque programme.

Le P.P.I. 2009-2011 est scindé en 2 grandes parties :

### 1<sup>ère</sup> partie : Evaluation des besoins

A chaque mission, seront associés :

- une description des investissements envisagés au sein de chaque programme,
- un échéancier des besoins en autorisations de programme pour les 3 ans à venir,
- un échéancier des besoins en crédits de paiements compte tenu des autorisations de programme votées jusqu'à aujourd'hui et de l'évaluation des besoins 2009, 2010 et 2011.

Seuls les missions et programmes impliquant des investissements, des dépenses d'équipement et des subventions d'équipement sont présentés.

### 2<sup>ème</sup> partie : Disponibilité des ressources

Le récapitulatif des évaluations d'AP et l'échéancier des CP qui en résulte seront présentés dans cette partie.

La capacité d'investissement de la collectivité sera évaluée selon 2 scénarios :

- le scénario fil de l'eau, qui reconduit le rythme d'évolution constaté les 3 dernières années pour les dépenses de fonctionnement et la montée en charge des transferts de l'Etat
- un scénario limitant le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement à 4,9% par an.

Seront ensuite présentés la sensibilité des AP et CP à différents paramètres.

Il ressort qu'un arbitrage est à opérer lors du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2009, d'une part pour déterminer les priorités départementales en matière d'investissement, d'autre part pour assurer une concordance entre les besoins évalués et la capacité d'investissement de la collectivité.



**1<sup>ère</sup> PARTIE : EVALUATION DES BESOINS**



**MISSION 02****DIRECTION ET ANIMATION DE  
L'ACTION DEPARTEMENTALE****Présentation Générale****Programme 0201 – Pilotage de l'action départementale**

Le département poursuivra la mise en place du système d'information géographique départemental (SIG). Le S.I.G. constitue un outil de gestion courante du territoire, d'analyse mais aussi de diffusion de l'information et d'aide à la décision. Le projet SIG entre en effet dans sa phase de concrétisation puisque le choix du prestataire sera effectif en octobre 2008 et le déploiement commencera dès fin 2008.

Ainsi afin d'acquérir les référentiels de base nécessaires à son SIG, le Conseil général a souhaité s'engager dans un partenariat aux côtés de l'Etat, de la Région Picardie ainsi que les départements de la Somme et de l'Aisne. Une convention cadre de mutualisation de l'information géographique a ainsi été conclue et vise à permettre outre des économies dans l'acquisition des données via une mutualisation des coûts, un partage de données géographiques sur l'ensemble du territoire picard. En 2008 un premier projet opérationnel permettra l'acquisition des référentiels de base. En 2009 dans le cadre de MIGEP, le Conseil général prévoit l'acquisition de l'orthophotoplan ainsi que de la base de données topographique dans le cadre d'une convention avec l'IGN et le SDIS. La mise à jour continue de ces bases est également prévue.

Le département poursuivra par ailleurs le développement du projet OSIRIL, basé sur la mutualisation d'achat et d'échanges de données cartographiques numériques. Piloté par le Centre de Gestion de l'Oise, le projet permettra aux différents opérateurs intéressés (Etat, département, communautés de communes, communes, ...) de partager les données numérisées du cadastre de l'Oise, tout en réduisant les coûts.

Pour que la Direction Générale des Impôts reconnaisse officiellement le cadastre numérisé, une labellisation est nécessaire. Elle sera achevée en 2011. Un produit d'attente (c'est-à-dire le cadastre numérisé mais non labellisé par la DGI) a été mis à disposition de tous les partenaires depuis 2007. Actuellement 123 communes ont obtenu la labellisation de la DGI.

**Programme 0202 – Maisons du conseil général**

- [Perspectives 2009-2011](#)

**1- Création de MCG**

2009 : Estrées-St-Denis, Pont Ste Maxence, Mouy

2010: Froissy, Chaumont-en-Vexin

2011: Auneuil, Meru

**2-Rénovation, extension ou déplacement de MCG :**

2009 ; Extension de la MCG de Lassigny, déménagement des MCG de Bresles et du Plessis-Belleville,

2010 : Extension de la MCG de Ressons-sur-Matz

## Echéancier prévisionnel des AP

| 02 - Direction et animation de l'action départementale | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                |                |
|--|----------------------------------|---|----------------|----------------|
|  |                                  | 2009                                    | 2010           | 2011           |
| 0201 Pilotage de l'action départementale               | 100 000                          | 170000                                  | 150000         | 150000         |
| 0202 Maisons du Conseil général                        |                                  |   |                |                |
| 0203 Sécurité  |                                  |   |                |                |
| 0204 Coopération décentralisée                         |                                  |   |                |                |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                | <b>100 000</b>                   | <b>170 000</b>                          | <b>150 000</b> | <b>150 000</b> |

## Echéancier prévisionnel des CP

| 02 - Direction et animation de l'action départementale | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                |                |               |
|--|--|------------------------------|----------------|----------------|---------------|
|  |  | 2009                         | 2010           | 2011           | 2012 & +      |
| 0201 Pilotage de l'action départementale               | 518 102  | 170 000                      | 150 000        | 150 000        | 48 102        |
| 0202 Maisons du Conseil général                        | 0  | 0                            | 0              | 0              | 0             |
| 0203 Sécurité  | 0  | 0                            | 0              | 0              | 0             |
| 0204 Coopération décentralisée                         | 0  | 0                            | 0              | 0              | 0             |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                | <b>518 102</b>                                       | <b>170 000</b>               | <b>150 000</b> | <b>150 000</b> | <b>48 102</b> |

# MISSION 05 LOGISTIQUE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

## Présentation Générale

### Programme 0501 – Informatique et télécom

#### Informatisation et système d'information

L'effort de modernisation des services a été continu lors des trois dernières années et a dû dans le même temps accompagner l'accroissement sensible du nombre de sites et d'agents à équiper.

Le niveau des parcs matériels et logiciels a dorénavant atteint un seuil nécessitant une politique très suivie de renouvellement et de mise à jour. Par ailleurs, des moyens doivent continuer à être mobilisés sur les projets nouveaux de progiciels métiers, de bureautique, de dématérialisation, de procédures en ligne, et d'infrastructure.

Ces deux éléments définissent le niveau d'investissement requis : le premier est déterminé par le volume des postes et des solutions informatiques en service qui va en croissant; le second est la traduction des besoins d'infrastructures supplémentaires qui vont décroissants. Ainsi, les niveaux d'investissement prévisionnels sont-ils supposés identiques pour chaque exercice de la période.

#### Développement du numérique et de la e-administration (le e-citoyen)

La résorption des zones blanches du **haut débit** reste la priorité de la politique départementale. Le programme NRA-Zone d'Ombre (50 NRA-ZO), entamé dès 2008, trouvera sa vitesse de croisière au cours de l'année 2009 - plus de 80% des sites seront construits fin 2009 – et sera achevé avant 2011.

Par ailleurs, le réseau départemental TelOise poursuit son extension en faveur de services **très haut débit** par connectivité optique. Après les collèges, sont intéressés les institutionnels, les bâtiments publics ainsi que les logements collectifs et les entreprises implantées dans les zones d'activité.

La réalisation du 7<sup>ème</sup> pylône de **téléphonie mobile** devrait enfin aboutir en 2009, sous réserve des accords entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile. La politique départementale s'oriente par la suite, à compter de 2011, vers une amélioration de la couverture en téléphonie mobile sur les grands axes de circulation.

Des projets **e-administration** engagés en 2007 vont se poursuivre sur 2008 : l'équipement informatique des petites communes (troisième phase de 100 communes) ; les points visio public (PVP) (7 nouvelles MCG).

L'événement majeur de 2009 est la création espérée d'une **chaîne de télévision locale** isarienne, projet porté par le département, qui entend répondre avec succès à l'appel à candidatures que le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devrait lancer avant fin 2008. L'enjeu est de créer un nouveau media participant à l'aménagement du territoire et favorisant le lien social et les échanges culturels, accessible à toute la population isarienne via la TNT ou l'internet.

### Programme 0503 – Services supports

- Bilan 2007 – 2008 :

La mise à niveau du parc d'automobiles légères, a été pour l'essentiel réalisée sur 2006 et 2007. Il s'est agi pour 2008 de maintenir les parcs et donc d'assurer les renouvellements. Ainsi ces derniers ont représenté 2/3 des acquisitions en 2008 en quantité, le dernier tiers résultant de la réorganisation et/ou de créations de postes au sein des services.

A noter également que près 1/3 des acquisitions de 2008 porte sur des véhicules propres (carburant de type GNV).

Les acquisitions en mobiliers de bureau suivent le programme bâtiments.

La modernisation de l'imprimerie départementale engagée en 2007 se poursuit sur 2008.

La modernisation du bureau du courrier entamée en 2005, connaîtra une nouvelle étape sur fin 2008/premier semestre 2009.

- Perspectives 2009-2011

S'agissant du parc automobile, l'objectif essentiel est de poursuivre le maintien du parc et donc d'en assurer le renouvellement, toujours dans le cadre d'une politique de développement durable.

Les acquisitions en mobilier de bureau doivent continuer à suivre le programme bâtiments. A ce titre celles de 2010 intégreront la rénovation du hall de l'Hôtel.

Achèvement sur 2009, de la phase de modernisation de l'imprimerie départementale et du bureau du courrier.

Afin de limiter les frais de fonctionnement, un nouveau matériel de manifestations sera acquis. Il permettra de limiter le recours à la location dans le cas de besoin récurrents.

D'une façon générale, des investissements pouvant entraîner une baisse des frais de fonctionnement pérennes seront réalisés.

Au total, le niveau d'investissement annuel retenu restera constant sur la période 2009/2011

Aucune opération ne fait partie des CPER ET CRD

### Programme 0504 – Bâtiments

Comme en 2008, le département poursuivra ses investissements en vue d'améliorer les conditions de travail de ses agents. Une attention particulière sera apportée à la fonctionnalité des bâtiments et à la mise à disposition d'un espace de travail suffisant pour chaque agent.

Les transferts de compétences de l'Etat et la volonté de répondre aux enjeux et exigences des politiques publiques à mener ont induit une évolution de l'organisation de l'administration départementale, y compris pour ses services centraux sis à Beauvais. Le moment est venu de rationaliser la localisation de ces derniers, dans un souci d'efficacité et de bonne administration.

La perspective d'un regroupement géographique de ces services dans un ensemble cohérent, facilitant le fonctionnement et la jouissance d'espaces suffisants, doit donc être mise à l'étude et aboutir à un projet à programmer et à réaliser sur les cinq années qui viennent.

Un effort particulier sera porté sur le respect des normes réglementaires, notamment pour l'accueil du public (accessibilité aux personnes handicapées).

Dans le respect des objectifs retenus dans l'agenda 21, le département s'engage à s'inscrire dans une démarche de développement durable qui devra se traduire par une réduction des consommations de fluides, la mise en œuvre d'énergies renouvelables et l'introduction de normes de haute qualité environnementale. Les consommations de fluides seront réduites, les énergies renouvelables et les nouveaux bâtiments construits dans le respect des exigences d'une haute qualité environnementale.

#### Concernant les gendarmeries :

L'année 2009 verra l'achèvement des travaux de la caserne de Clermont et le début des travaux de la caserne de Mouy. Les études seront poursuivies pour 3 casernes (Breteuil, Liancourt et Saint Leu d'Esserent) dont les travaux correspondants débiteront en 2009 et 2010. Trois autres opérations sont en attente de terrains et de programmes définitifs finalisés par la Gendarmerie Nationale (Auneuil, Bresles et une nouvelle extension de Méru).

#### Concernant les bâtiments sociaux :

Les travaux d'aménagement nécessaires seront poursuivis dans les locaux des différentes délégations territoriales à la solidarité et des maisons de la solidarité et des familles. Les études seront poursuivies pour les Espaces Parents Enfants et la création de la maison des adolescents, dont les travaux de l'espace parents-enfants de la ZUP Argentine de Beauvais et la maison des adolescents de Compiègne qui seront réalisés en 2009.

### Concernant les bâtiments culturels et sportifs:

L'opération d'aménagement du bâtiment Renaissance du musée départemental va nécessiter les étapes suivantes pour parvenir à un projet prêt à être réalisée :

- chantier archéologique dont les aboutissements devront être pris en compte ;
- études pour finaliser le projet et son intégration dans l'ensemble de l'équipement ;
- validation du projet par l'ensemble des partenaires.

L'opération de construction du centre des cadres sportifs doit pouvoir être engagée après :

- finalisation du projet en cohérence avec les besoins de la communauté sportive, et l'intégration dans le tissu associatif départemental et local ;
- finalisation du projet technique.

### Concernant les bâtiments administratifs:

Seront lancés en 2009, les programmes suivants :

- la construction de 12 000 m<sup>2</sup> de bureaux sur le parking du bâtiment Hugo afin de relocaliser les services centraux de Beauvais, ainsi qu'un parking silo devant desservir 3 sites, soit 800 places de stationnement
- la création de locaux techniques départementaux à Tillé (services garage, reprographie, logistique et entretien des bâtiments),
- la réhabilitation des UTD de Lassigny, de Pont Sainte Maxence, de Songeons et celle du CRD d'Estrées-Saint-Denis

L'année 2009 verra le démarrage des travaux concernant l'Espace Galilée (Beauvais) destinées au CDTO, à la Maison du conseil Général et à des salles de travail pour les services. Par ailleurs, la construction des CRD de Crépy-en-Valois et de Ribécourt, intégrant une démarche de développement durable et l'extension du CRD de Noailles seront réalisées sur l'exercice.

### Echéancier prévisionnel des AP

| 05 - Logistique de l'action départementale    | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                   |                   |
|---|----------------------------------|---|-------------------|-------------------|
|   |                                  | 2009                                    | 2010              | 2011              |
| 0501 Informatique et télécom                  | 10 703 495                       | 7 696 000                               | 5 936 000         | 6 806 000         |
| 0502 Affaires juridiques et commande publique | 0                                | 0                                       | 0                 | 0                 |
| 0503 Services supports                        | 1 696 651                        | 1 920 000                               | 2 000 000         | 2 100 000         |
| 0504 Bâtiments                                | 2 681 443                        | 27 440 300                              | 55 125 000        | 39 760 000        |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                       | <b>15 081 588</b>                | <b>37 056 300</b>                       | <b>63 061 000</b> | <b>48 666 000</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 05 - Logistique de l'action départementale    | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                   |                   |                   |
|---|--|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   |  | 2009                         | 2010              | 2011              | 2012 & +          |
| 0501 Informatique et télécom                  | 27 322 672   | 14 480 672                   | 5 986 000         | 5 956 000         | 900 000           |
| 0502 Affaires juridiques et commande publique | 0  | 0                            | 0                 | 0                 | 0                 |
| 0503 Services supports                        | 6 381 180  | 1 920 000                    | 2 000 000         | 2 100 000         | 361 180           |
| 0504 Bâtiments                                | 190 413 212  | 52 125 306                   | 47 083 632        | 70 523 152        | 20 681 122        |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                       | <b>224 117 064</b>                                   | <b>68 525 978</b>            | <b>55 069 632</b> | <b>78 579 152</b> | <b>21 942 302</b> |



## MISSION 07 CULTURE

### Présentation Générale

#### Programme 0701 - Soutien à la vie culturelle

- Bilan 2007 – 2008 :

Le principal programme d'investissement concerne le projet « jardin d'arts », qui n'a pas pu être mené à bien en raison d'un marché infructueux. Il conviendra, dans les trois années à venir, de redéfinir le cahier des charges et de relancer ce programme qui concerne le parc de l'hôtel du département.

- Perspectives 2009-2011 :

Il est prévu pour 2009 une commande publique d'œuvres d'art, en partenariat avec la DRAC, pour le parc JJ Rousseau. Cette commande publique permettra d'affirmer la politique de soutien du département à l'art contemporain et sera piloté par la direction de la culture. Le projet est scindé en trois phases :

- 2008 : étude de faisabilité du projet par le cabinet Art public contemporain (étude financée par la DRAC)
- Commande d'études à 6 artistes entre septembre et décembre 2008 ; cout évalué à 48 000€ financement DRAC à 100%

Sélection de 2 projets et production de 2 œuvres pérennes en 2009, pour une inauguration en septembre 2009. coût non évalué, financement DRAC CG60.

L'aide à l'acquisition de matériel d'animation socio-éducative apporte son soutien en nature à des associations.

#### Programme 0702 - Institutions culturelles départementales

##### Médiathèque

- Perspectives 2009-2011

##### PROJET 1 : constituer un fonds de partitions

La loi du 13 août 2004 attribue aux départements la mission d'élaborer « un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique ».

Le service culturel travaille actuellement à l'élaboration de ce schéma qui a pour objectif de « favoriser le travail en réseau entre écoles de musique et entre acteurs de la culture », « ouvrir l'école sur l'extérieur », « mutualiser les moyens ».

Dans ce cadre, mais également dans la perspective d'élargir l'offre en matière de supports prêtés dans les médiathèques, la Médiathèque départementale a pour projet de prêter des partitions aux bibliothèques des communes qui ont une école de musique.

Un budget d'investissement de 200 000 euros réparti sur les années 2009 et 2010 est nécessaire à la constitution de ce fonds.

Le coût moyen d'une partition est de 30 euros, l'Oise compte à ce jour 53 écoles de musique.

Avec ce budget, les médiathèques de l'Oise pourront proposer d'ici deux ans environ 130 partitions à chaque école de musique.

### PROJET 2 : développer l'accès des bibliothèques et médiathèques aux ressources en ligne (projet mené avec la D.S.I.T.)

Acquérir en 2009 un nouveau logiciel pour la MDO, le logiciel actuel ayant plus de 10 ans (coût estimé 200 000 €)  
Proposer ce logiciel aux médiathèques du département qui le souhaitent et les équiper en matériel informatique (coût estimé : 1100 000 € sur 3 ans pour équiper 150 bibliothèques) : 2010-2011-2012

### PROJET 3 : réaménager le site de la Médiathèque à Senlis (projet mené avec Direction du patrimoine et de la logistique)

Pour une meilleure accessibilité à nos collections, et de meilleures conditions de travail, une réorganisation de l'ensemble de la Médiathèque départementale à Senlis est nécessaire.

Dans un premier temps, un réaménagement des bureaux du 1<sup>er</sup> étage permettrait de regrouper les agents rattachés au secteur adultes dans une même salle de travail, et les agents rattachés au secteur audiovisuel dans une salle qui leur serait entièrement dédiée. Ceci nécessite l'abattement de deux cloisons situées de part et d'autre de l'escalier. De ce fait, il est également envisagé d'ouvrir la cage d'escalier menant à la salle d'exposition située au 2<sup>ème</sup> étage.

En parallèle à ces travaux, nous prévoyons l'aménagement du garage en magasin, celui-ci étant actuellement au sous-sol de la médiathèque et difficile d'accès pour notre équipe et pour les bibliothécaires de notre réseau. Cet aménagement est possible par la mise en place de rayonnages mobiles à l'emplacement du garage actuel. Pour que les véhicules (1 médiabus et 2 bibliobus) puissent continuer à manœuvrer dans la cour sans utiliser le garage, il sera nécessaire de revoir l'espace actuel de la cour de la médiathèque.

Enfin, nous souhaiterions réaménager de façon plus fonctionnelle la cuisine actuelle en une cuisine intégrée.

### PROJET 4 : renouveler le parc des bibliobus (projet mené avec la Direction du patrimoine et de la logistique)

- Bilan 2007 – 2008

Un bibliobus et un médiabus sont renouvelés en 2008.

- Perspectives 2009-2011 :

Un bibliobus affecté au site de Beauvais devra être changé en 2009 (date d'achat : octobre 1995) : budget prévisionnel 220 000 €.

Un bibliobus affecté au site de Senlis devra être changé en 2010 (date d'achat : septembre 1999) : budget prévisionnel 220 000 €.

### Parc JJ Rousseau

- Bilan 2007-2008 :

Rénovation de la maison des jardiniers, programme pris en charge par la direction des services techniques

Rénovation des clôtures du parc (idem)

Réfection des allées du parc et pose d'une aire stabilisée dans la prairie arcadienne

- Perspectives 2009-2011

Il est envisagé pour le parc Jean Jacques Rousseau un vaste programme de rénovation des stelles, ponts et fabriques, en étroite concertation avec la DRAC et les services de l'Etat. Cette opération n'est pas encore chiffrable à l'heure actuelle et doit faire l'objet d'un plan de financement.

**Musée départemental**

- Bilan 2007-2008 :

Acquisitions d'œuvres d'art :

Les collections du Musée ont été enrichies en 2007 et 2008 par l'acquisition d'œuvres de premiers plans parmi lesquelles, *Le Lac de Gérardmer* de Léon Bonnat, *Les Anges de la Passion du Christ* de Charles Landelle, une vitrine-table à thé de Gustave Serrurier-Bovy, ou une exceptionnelle esquisse d'ensemble de *L'Enrôlement des Volontaires de 1792* de Thomas Couture. La collection de peinture XIXe siècle s'est également enrichie, en 2008, d'une huile sur toile de Van den Abeele grâce à la généreuse libéralité financière des Amis de Zoum Walter.

Restauration d'œuvres d'art :

En 2007, une étude en conservation de l'ensemble des collections a été menée par Conservare et complétée par une mission du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France. Ces travaux préalables ont permis la restauration et la conservation des œuvres données par Maurice et Yvonne Allemand valorisées à travers l'édition d'un catalogue et d'une exposition d'avril à septembre 2008. L'année 2008 devrait se conclure par l'aménagement d'un atelier provisoire de restauration sur place et la passation d'un marché de dépoussiérage et constats d'état de l'ensemble des 900 peintures en possession du musée. Une dizaine d'œuvres majeures des collections font l'objet actuellement d'études préparatoires en vue de l'attribution de leur restauration pour la réouverture du musée.

Travaux menés par la direction de la construction :

Travaux d'aménagements des anciens appartements de fonction des conservateurs en espaces de vie pour le personnel

- Perspectives 2009-2011 :

Rénovation du Musée et construction des réserves

Le programme « Bâtiments » (page 11) présente les étapes du projet de rénovation du musée. Ces travaux sont nécessaires pour lui redonner les moyens de son rayonnement. De plus, après l'établissement, en 2008, du programme des réserves externalisées par la conservation du musée et la direction de la construction, le recrutement d'un architecte et l'étude architecturale devraient être menés durant l'année 2009.

Ces travaux seront ensuite à mener par la direction du patrimoine et de la logistique.

Acquisition d'œuvres d'art :

Poursuite de l'enrichissement des collections selon les opportunités du marché.

Restauration d'œuvres d'art :

La campagne de dépoussiérage et de constats d'état de l'ensemble des 900 peintures et des cadres pendant le premier semestre 2009 permettra de chiffrer et programmer la restauration d'ensembles de peintures en vue de la réouverture, à partir du second semestre 2009 et durant l'année 2010.

Le chantier des collections se poursuivra par des missions du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France sur l'ensemble des sculptures du musée, certaines œuvres complexes d'art décoratif (cheminée Delaherche, salle à manger Chirol) ou par des chantiers de conservation préventives (collection Essef)

**Archives départementales**

- Bilan 2007 – 2008

Restauration et reliure des documents d'archives

Les Archives départementales conservent 25 km linéaires de documents, de l'an Mil à nos jours, dont plusieurs centaines de mètres linéaires sont détériorés. Ces documents sont progressivement remis en état. 150 ouvrages et registres abîmés utiles aux chercheurs ont été reliés et/ou restaurés en 2007 et 2008.

- Perspectives 2009-2011

Restauration et reliure des documents d'archives

Les Archives départementales poursuivront le programme de restauration de documents d'archives détériorés. En raison du coût élevé des interventions, un budget de 30.000 € est nécessaire pour que ce chantier puisse concerner au moins soixante-dix à quatre-vingt-dix ouvrages et registres en une année.

Enrichissement des collections

Jusqu'alors acquis sur des crédits de fonctionnement (documentation), des ouvrages et des archives privées enrichissent régulièrement les collections départementales. En 2007, par exemple, le Département a acquis des archives artistiques et commerciales de l'entreprise de papiers peints ESSEF de Balagny-sur-Thérain, placée en liquidation judiciaire. Documents isolés ou fonds d'archives, ouvrages anciens ou récents de référence sur l'histoire de l'Oise, de nombreux documents seront acquis sur la période 2009-2011, pour être mis à la disposition du public.

Le budget « documentation » des Archives départementales s'élève à 30.000 € en 2008, ce qui correspond à l'évaluation des besoins une année normale. Ce budget est habituellement suffisant, mais doit parfois être abondé en cas de vente d'archives exceptionnelles dont le coût peut être relativement élevé (un budget de 51.717,83 € a, par exemple, été consommé en 2007).

### Echéancier prévisionnel des AP

| 07 - Culture                                  | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                |                |
|---|----------------------------------|---|----------------|----------------|
|   |                                  | 2009                                    | 2010           | 2011           |
| 0701 Soutien à la vie culturelle              | 160 400                          | 120 000                                 | 120 000        | 120 000        |
| 0702 Institutions culturelles départementales | 323 900                          | 599 000                                 | 225 000        | 225 000        |
| 0703 Manifestations culturelles               |                                  |   |                |                |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                       | <b>484 300</b>                   | <b>719 000</b>                          | <b>345 000</b> | <b>345 000</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 07 - Culture                                  | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                |                |                |
|---|--|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|   |  | 2009                         | 2010           | 2011           | 2012 & +       |
| 0701 Soutien à la vie culturelle              | 471 057  | 120 000                      | 120 000        | 120 000        | 111 057        |
| 0702 Institutions culturelles départementales | 1 237 812  | 383 000                      | 383 000        | 283 000        | 188 812        |
| 0703 Manifestations culturelles               | 0  | 0                            | 0              | 0              | 0              |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                       | <b>1 708 870</b>                                     | <b>503 000</b>               | <b>503 000</b> | <b>403 000</b> | <b>299 870</b> |

## MISSION 08

## SPORT ET VIE LOCALE

## Présentation Générale

## Programme 0801 - Sport

- Bilan 2007 – 2008 :
  - Acquisition de matériel sportif par les associations
    - \* 2007 : 611 sections sportives financées, représentant 579 associations pour un montant de 365 509 €.
    - \* 2008 : 578 sections sportives financées, représentant 555 associations pour un montant de 315 333 €. (bilan provisoire au 14/08/2008)
  - Equipements sportifs de proximité
    - \* 30 équipements réalisés à l'issue 2008 (ligne budgétaire gérée à la Direction des Routes et des Déplacements).
    - \* Coût moyen d'un équipement : 100 000 € à 110 000 €.
  - EICEPS : acquisition d'un avion largueur pour le parachutisme
    - \* dossier ponctuel financé à hauteur de 30 000 €.
- Perspectives 2009-2011
  - Acquisition de matériel sportif par les associations
    - \* Poursuite du programme d'aide pour un montant de 400 000 € annuel.
  - Equipements sportifs de proximité
    - \* 20 équipements supplémentaires à l'horizon 2010 : coût global environ 2 400 000 €. (ligne budgétaire gérée par la Direction des Routes et des Déplacements).
  - Aide à l'acquisition de minibus par les associations
    - \* Programme d'aide à l'équipement des associations à raison de 6 000 € maximum par minibus et 10 000 € maximum si minibus équipé pour le handisport.
    - \* Coût du programme : 60 000 € en 2009, 100 000 € en 2010 et 100 000 € en 2011.
  - Réalisation d'un centre départemental des sports et d'une antenne du CREPS
    - \* En lieu et place du Centre Départemental de Formation des Cadres Sportifs de Creil.
    - \* Coût prévisionnel : 26 900 000 €.
    - \* Cette opération fait partie des CDRD, les AP figurent sur le programme 0504 – Bâtiments, géré par la DPL, où sont présentées les étapes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Echéancier prévisionnel des AP

| 08 - Sport et vie locale |                       | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                |                |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------------|---|----------------|----------------|
|                          |                       |                                  | 2009                                    | 2010           | 2011           |
| 0801                     | Sport                 | 384 960                          | 2 860 000                               | 500 000        | 500 000        |
| 0802                     | Vie locale et mémoire |                                  |   |                |                |
| <b>TOTAL MISSION 08</b>  |                       | <b>384 960</b>                   | <b>2 860 000</b>                        | <b>500 000</b> | <b>500 000</b> |

Echéancier prévisionnel des CP

| 08 - Sport et vie locale |                       | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                  |                  |               |
|--------------------------|-----------------------|--|------------------------------|------------------|------------------|---------------|
|                          |                       |  | 2009                         | 2010             | 2011             | 2012 & +      |
| 0801                     | Sport                 | 3 872 000  | 1 410 000                    | 1 350 000        | 1 100 000        | 12 000        |
| 0802                     | Vie locale et mémoire | 0  | 0                            | 0                | 0                | 0             |
| <b>TOTAL MISSION 08</b>  |                       | <b>3 872 000</b>                                     | <b>1 410 000</b>             | <b>1 350 000</b> | <b>1 100 000</b> | <b>12 000</b> |

# MISSION 09 TRANSPORTS

## Présentation Générale

### Programme 0902 - Développement des transports en commun

- Bilan 2007 – 2008 :

Bilan de la politique d'investissements menée au sein de ce programme.

- CPER 2000/2006 modernisation de la ligne ferroviaire AMIENS-COMPIEGNE (convention du 15/11/2001)

Participation départementale pour 2007 : 679 627 (RFF), pour 2008 : 785 526 (RFF)

- Perspectives 2009-2011

- 1) CPER 2000/2006 modernisation de la ligne ferroviaire AMIENS-COMPIEGNE

Participation départementale pour 2009 : 384 972 (RFF)

Solde : 106 092 (RFF) et 4 570 (SNCF)

- 2) Investissements liés au cahier des charges de la future DSP qui sera mise en place en Janvier 2009,
- 3) Investissements liés au schéma directeur d'accessibilité du réseau de transports collectifs aux personnes à mobilité réduite, dont l'élaboration est en cours actuellement.

### Echéancier prévisionnel des AP

|  | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |          |          |
|--|----------------------------------|---|----------|----------|
|  |                                  | 2009                                    | 2010     | 2011     |
| <b>09 - Transports</b>                             |                                  |   |          |          |
| <b>0901</b> Transports scolaires                   |                                  |   |          |          |
| <b>0902</b> Développement des transports en commun | 0                                | 22 955 139                              | 0        | 0        |
| <b>TOTAL MISSION 09</b>                            | <b>0</b>                         | <b>22 955 139</b>                       | <b>0</b> | <b>0</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

|  | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                |                  |                   |
|--|--|------------------------------|----------------|------------------|-------------------|
|  |  | 2009                         | 2010           | 2011             | 2012 & +          |
| <b>09 - Transports</b>                             |  |                              |                |                  |                   |
| <b>0901</b> Transports scolaires                   | 0  | 0                            | 0              | 0                | 0                 |
| <b>0902</b> Développement des transports en commun | 24 126 035   | 11 852 539                   | 495 242        | 1 144 911        | 10 633 343        |
| <b>TOTAL MISSION 09</b>                            | <b>24 126 035</b>                                    | <b>11 852 539</b>            | <b>495 242</b> | <b>1 144 911</b> | <b>10 633 343</b> |



## MISSION 10 RESEAU ROUTIER

### Présentation Générale

*Le plan routier reprend l'héritage d'un réseau départemental transféré lors de la 1<sup>ère</sup> décentralisation et d'un réseau national d'intérêt local transféré lors de la seconde décentralisation, et en aussi mauvais état que l'autre. L'adaptation de ce réseau de déplacement est aussi utile et réclamé par les ménages que par les entreprises/*

### Programme 1001 - Plan routier à 15 ans

Les principales réalisations en termes de travaux ont conduit à la mise en circulation des opérations suivantes :

- déviation de la RD 100 à Ducy ;
- carrefour de l'Abbaye (RD 1131/RD 932 A) à Compiègne ;
- carrefour de la Faisanderie (RD 1330 /RD3030) à Senlis ;
- mise à 2X2 voies (RD 200) entre Houdancourt et les Ageux ;
- mise à 2x2 voies de la rocade nord (RD 901) de Beauvais.
- Création de l'échangeur de Rieux et le doublement de la RD 200 au droit de cet échangeur
- la réfection du pont de Paris à Beauvais
- la réfection du Pont de Saint Leu d'Esserent
- fin des travaux de mise à 2x2 voies de la RD 1016 entre Cauffry et Monchy Saint Eloi
- renforcement de 35 km de chaussées en 2008
- création d'une liaison entre la RD2 et la RD115 à Noailles
- Desserte environnementale de l'aéroport de Beauvais Tillé : Aménagement d'une sente piéton/cycliste

Démarrage des travaux

- de création de l'échangeur de Neuilly Sous Clermont

Les arrêtés de DUP ont été délivrés pour les 4 projets suivants :

- l'échangeur de Neuilly sous Clermont (arrêté du 11 janvier 2008) ;
- la déviation de Neuilly En Thelle (arrêté du 11 février 2008) ;
- la liaison Ribécourt – Noyon (arrêté du 25 mars 2008) ;
- la déviation de Trie Château (arrêté du 16 janvier 2008).

15 projets sont en cours d'étude, il s'agit de :

- la déviation de la RD 901 Troissereux ;
- la liaison RD 12/RD 931 à Bresles ;
- la déviation d'Amblainville – Méru RD 927 ;
- la liaison RD 44/RD 92 déviation de Saint Leu d'Esserent et Chantilly ;
- l'avant projet sommaire d'itinéraire (APSI) A16/A 29 ;
- APSI RN31/RN 2 désenclavement du Valois ;
- APSI RD1016/A16 Creil Chantilly ;
- voie de contournement de la RD 932 à Thourotte ;
- déviation de Mouy RD44/RD 137 ;
- la déviation de Mogneville RD 62 ;
- Desserte environnementale de l'aéroport de Beauvais Tillé
- le doublement de la RD 200 entre les RD 1016 et la RD 1017 ;
- l'aménagement du carrefour de la pierre blanche RD 1016 ;
- l'aménagement du giratoire du haut Villé RD 938 ;
- RD 157 - déviation de Serans;

- Perspectives 2009-2011

Sur cette période, 13 opérations seront proposées à l'enquête d'utilité publique :

Opérations inscrites au CDRD

- Accès à l'aéroport de Beauvais - 7 millions € ;
- Déviation de Saint Leu d'Esserent Chantilly – 72 millions € ;
- Déviation de Troissereux – 90 millions € ;
- Déviation de Breteuil et déviation CERTES – 10 millions € ;
- RD 1330 – mise à 2x2 voies Faisanderie / A1– 16 millions € ;
- RD 1016 Modification du carrefour de la Pierre Blanche – 20 M€.
- RD200 – mise à 2x2 voies entre les Ageux et Villers Saint Paul – 16 M€

Opérations inscrites au CPER

- Déviation de la Chapelle en Serval Plailly - 12 millions € ;

Autres opérations

- Liaison Bresles Bailleul – 10 millions € ;
- Déviation de Thourotte – 5 millions € ;
- Déviation de Mouy – 24 millions € ;
- Déviation Amblainville Méru – 30 millions € ;
- Carrefour giratoire du haut Villé – 0.5 million € ;

14 verront leurs études de projet et leurs acquisitions foncières débutées ou achevées :

Opérations inscrites au CDRD

- RD 981 - Déviation de Trie Château – 20 millions € ;
- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon - 65 millions € ;
- RD 44 / RD 92 - Déviation de Saint Leu d'Esserent Chantilly ;
- Accès à l'aéroport de Beauvais ;
- Déviation de Breteuil et déviation CERTES – 10 millions € ;
- RD 1330 – mise à 2x2 voies Faisanderie / A1– 6 millions € ;
- RD 1016 Modification du carrefour de la Pierre Blanche – 20 M€ ;
- RD200 – mise à 2x2 voies entre les Ageux et Villers Saint Paul

Opérations inscrites au CPER

- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon - 65 millions € ;
- RD 1330 - Echangeur d'Aumont / Apremont ;

Autres opérations

- Déviation de Neuilly En Thelle – 10 millions € ;
- RD12/RD 931 - Liaison Bresles Bailleul ;
- Déviation de Thourotte ;
- Déviation de Mouy ;
- Carrefour giratoire du haut Villé Beauvais ;
- RD 157 - Déviation de Serans .

10 verront leurs travaux commencés ou achevés.

Opérations inscrites au CDRD

- RD 981 - Déviation de Trie Château ;
- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon ;
- RD 1330 – mise à 2x2 voies Faisanderie / A1 ;
- RD 1016 Modification du carrefour de la Pierre Blanche ;

Opérations inscrites au CPER

- RD 1016 - Echangeur de Neuilly Sous Clermont
- RD 1330 - Echangeur d'Aumont / Apremont ;
- RD 1032 - Liaison Ribécourt Noyon ;

Autres opérations

- Déviation de Neuilly En Thelle ;
- RD 12/ RD 931 - Liaison Bresles / Bailleul Sur Thérain ;
- Déviation de Thourotte ;
- RD 157 - Déviation de Serans ;
- Carrefour giratoire du haut Villé Beauvais.

Il est à noter que les trois projets susceptibles d'être lancés en PPP, ne pourront l'être avant 2011, à l'issue des débats publics.

Les incidences budgétaires sont importantes.

A partir de 2009, les inscriptions de crédits de paiement vont augmenter pour approcher les 90.000.000 € dès 2010. Si cela est difficilement supportable sur le budget départemental, il faudra différer des opérations.

| OPERATIONS                                    | COÛT PREVISIONNEL (MILLIONS D'EUROS) | PRE ETUDE AVANT DUP | DUP     | ETUDES DE PROJETS ET ACQUISITIONS FONCIERES | TRAVAUX   |
|---|--------------------------------------|---------------------|---------|---|-----------|
| Déviations de TRIE CHATEAU                    | 20                                   | fait                | janv-08 | 2008/2009                                   | 2010      |
| Déviations de NEUILLY EN THELLE               | 10                                   | fait                | févr-08 | 2008/2009                                   | 2009/2010 |
| Echangeur de NEUILLY SOUS CLERMONT (CPER)     | 5,5                                  | fait                | janv-08 | 2008  | 2008/2009 |
| Liaison RIBECOURT NOYON                       | 65                                   | fait                | mars-08 | 2009/2010                                   | 2010/2012 |
| Echangeur d'AUMONT - APREMONT (CPER)          | 5,4                                  | fait                | fait    | 2007/2009                                   | 2009      |
| Liaison BRESLES - BAILLEUL SUR THERAIN        | 10                                   | 2007/2008           | 2009    | 2009  | 2010      |
| Déviations de THOUROTTE                       | 5                                    | 2007/2008           | 2009    | 2010  | 2011      |
| Déviations de MOUY                            | 24                                   | 2007/2009           | 2010    | 2011  | 2012      |
| Déviations de ST LEU D'ESSERENT et CHANTILLY  | 72                                   | 2007/2009           | 2010    | 2011  | 2011/2013 |
| Déviations d'AMBLAINVILLE - MERU              | 30                                   | 2007/2009           | 2011    | 2012  | 2013/2014 |
| Déviations de TROISSEREUX                     | 90                                   | 2007/2008           | 2011    | 2012  | 2013/2014 |
| Déviations de LA CHAPELLE EN SERVAL - PLAILLY | 11                                   | 2008/2010           | 2011    | 2012  | 2013      |
| Déviations Ouest de NOYON                     | 20                                   | 2009/2010           | 2012    | 2013  | 2013/2014 |
| Déviations de MOGNEVILLE                      | 9                                    | 2009/2010           | 2012    | 2013  | 2014      |

| OPERATIONS  | COUT PREVISIONNEL (MILLIONS D'EUROS) | PRE ETUDE AVANT DUP | DUP         | ETUDES DE PROJETS ET ACQUISITIONS FONCIERES | TRAVAUX          |
|---|--------------------------------------|---------------------|-------------|---|------------------|
| Déviations de BRETEUIL et accès CERTES                | 10                                   | 2009                | <b>2011</b> | <b>2011/2012</b>                            | 2012             |
| Déviations de NOAILLES                                | 8                                    | 2010                | 2012        | 2013  | 2015             |
| Doublement RD200 section RIEUX/VILLERS ST PAUL        | 15                                   | 2009/2011           | 2012        | 2013  | 2014/2015        |
| Doublement RD200 section RIEUX/RD1017                 | 25                                   | 2009/2011           | 2012        | 2013  | 2014/2015        |
| Doublement RD1330 SENLIS/A1                           | 16                                   | 2009                | <b>2010</b> | <b>2010</b>                                 | <b>2010/2011</b> |
| Modification du carrefour de la Pierre Blanche RD1016 | 20                                   | 2009/2011           | <b>2010</b> | <b>2011</b>                                 | <b>2011/2012</b> |
| Echangeur RD201 CREIL - Quartier Rouher               | 5                                    | 2009                | 2012        | 2013  | 2015             |
| Liaison A16/A29                                       | 350                                  | 2009/2011           | 2013 *      | 2015 (PPP)                                  | 2016/2019        |
| Liaison CREIL/A16                                     | 125                                  | 2008/2010           | 2014 *      | 2016 (PPP)                                  | 2017/2020        |
| Liaison RN31/RN2                                      | 150                                  | 2009/2011           | 2013 *      | 2015 (PPP)                                  | 2016/2019        |
| RD 157 Serans   | 1                                    | 2008                | <b>2008</b> | <b>2009</b>                                 | <b>2009</b>      |
| Accès Aéroport de Beauvais                            | 7                                    | 2009/2010           | <b>2011</b> | <b>2011</b>                                 | 2012             |
| Carrefour giratoire du Haut Villé à Beauvais          | 0,5                                  | 2008/2009           | <b>2009</b> | <b>2010</b>                                 | <b>2010</b>      |

\* Débat public

Une partie des dépenses d'investissements fera l'objet de subventions dans le cadre soit du CPER et du PRAS soit du CDRD.

L'autre volet important du plan routier à 15 ans concerne les renforcements de chaussées et le confortement des ouvrages d'art.

Un certain nombre d'opérations inscrites en AP font l'objet d'acquisitions foncières. Les renforcements/calibrages seront poursuivis dans la logique d'itinéraire.

Il est proposé de continuer le confortement des ouvrages d'art à un rythme évolutif pour atteindre 10 unités en 2011 (2 unités en 2008). Ce rythme sera plus en adéquation avec l'importance du parc ouvrages d'art (730 unités).

## Programme 1002 - Modernisation et sécurité du réseau routier

- Bilan 2007 – 2008 :

La sécurisation du réseau routier s'est accélérée avec :

- 2 aménagements d'entrée d'agglomération sur la RD 1 à Savignies et sur la RD 537 à Litz ;
- 2 tournes à gauche sur la RD 1001 à Guignecourt et sur la RD 125 à Bresles ;
- deux carrefours giratoires sur la RD 1131 à Compiègne et la RD 916 à Fitz James ;
- l'aménagement de la RD 137 à Liancourt ;
- 1 200 m linéaire d'écrans de sécurité pour motocyclistes sur barrières latérales existantes.

9 opérations sont en cours d'études, il s'agit plus particulièrement de la création de giratoires, de tournes à gauche mais aussi d'aménagements d'entrées d'agglomération. Le département a par ailleurs porté un effort particulier en prévoyant d'équiper les barrières de sécurité en place, d'écrans de sécurité pour motocyclistes ; opération pour laquelle le budget est passé de 50 000 € annuel à 300 000 € annuel.

La modernisation du réseau routier est aussi réalisée à travers les renforcements de chaussées. Ainsi 31 km et 38 km ont été rénovés respectivement en 2007 et 2008. Il est recherché en priorité des techniques plus respectueuses de l'environnement avec le recyclage des chaussées existantes, la valorisation des matériaux ainsi que la prise en compte de nuisances aux habitations riveraines par le choix d'enrobés dits « acoustiques ».

- Perspectives 2009-2011 :

La sécurisation du réseau routier se poursuivra par la réalisation d'aménagements de points singuliers accidentogènes et par la rénovation des chaussées qui offriront des conditions de circulation améliorées et sécurisées aux usagers. Sur un itinéraire donné, le programme de rénovation de chaussée sera conduit par une approche intégrée de la sécurité routière et notamment du concept de la route apaisée et partagée.

Les opérations de sécurisation de l'infrastructure seront dans le cadre de la définition de la politique de sécurité routière complétées d'un volet de sensibilisation à la sécurité routière.

Enfin, les équipements de la route et notamment le programme d'écrans sous glissières sera poursuivi et complété par des équipements dynamiques tels que des mini stations météo en tant qu'outils d'aide à la décision.

Une auscultation fine de l'état des chaussées permettra d'optimiser les choix techniques.

## Programme 1003 - Gestion territoriale du réseau routier

- Bilan 2007 – 2008 :

Le budget d'investissement de ce programme permet l'acquisition de matériels pour les besoins des UTD/CRD. Il permet notamment de remplacer du matériel arrivé en fin d'amortissement mais aussi de compléter la flotte pour garantir aux usagers de la route les niveaux de services annoncés au travers du plan d'intervention en viabilité hivernale et de la politique d'entretien routier.

En 2007, le budget affecté à l'acquisition du matériel s'élève à 1 569 134.37 € AP ayant permis l'acquisition de 7 VUL, 8 fourgons, 7 poids lourds, 2 tracteurs, l'équipement nécessaire à l'exploitation du réseau transféré et le petit matériel.

En 2008 ; 1 430 000 € AP sont affectés à ce programme pour l'acquisition programmée de 2 camions, 3 tracteurs, 4 fourgons, 2 VUL ainsi que du petit matériel.

L'exploitation du réseau transféré en raison de sa spécificité a nécessité l'acquisition de matériel adapté pour l'utilisation duquel un programme de formation des agents a été mise en place.

- Perspectives 2009-2011 :

L'investissement en matériels hormis le renouvellement portera sur l'équipement nécessaire à la mise en œuvre de saumure dans le cadre de la viabilité hivernale permettant ainsi une meilleure efficacité de nos interventions de type préventif. La réflexion menée dans le cadre de l'agenda 21 en faveur d'une route respectueuse de l'environnement, conduira à la définition de techniques alternatives suggérant des besoins spécifiques en matériels mais aussi des méthodes de travail adaptées de nos équipes.

### Echéancier prévisionnel des AP

| 10 - Réseau routier                          | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                   |                   |
|--|----------------------------------|---|-------------------|-------------------|
|  |                                  | 2009                                    | 2010              | 2011              |
| 1001 Plan routier à 15 ans                   | 54 694 776                       | 53 076 200                              | 46 678 500        | 37 610 000        |
| 1002 Entretien et sécurité du réseau routier | 14 818 987                       | 14 900 000                              | 14 900 000        | 14 900 000        |
| 1003 Gestion territoriale du réseau routier  | 1 500 000                        | 1 500 000                               | 1 500 000         | 1 500 000         |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                      | <b>71 013 763</b>                | <b>69 476 200</b>                       | <b>63 078 500</b> | <b>54 010 000</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 10 - Réseau routier                          | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                   |                   |                   |
|--|--|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|  |  | 2009                         | 2010              | 2011              | 2012 & +          |
| 1001 Plan routier à 15 ans                   | 229 214 946  | 40 709 798                   | 69 412 388        | 70 108 338        | 48 984 421        |
| 1002 Entretien et sécurité du réseau routier | 52 490 198   | 17 781 556                   | 15 362 833        | 14 900 000        | 4 445 808         |
| 1003 Gestion territoriale du réseau routier  | 4 703 795  | 500 000                      | 1 500 000         | 1 500 000         | 1 203 795         |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                      | <b>286 408 938</b>                                   | <b>58 991 354</b>            | <b>86 275 221</b> | <b>86 508 338</b> | <b>54 634 025</b> |

## MISSION 11

## DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

## Présentation Générale

## Programme 1101 - Soutien au développement territorial

- Bilan 2007 – 2008 :

Afin de renforcer la cohésion territoriale et de développer le territoire de façon équilibrée, le Conseil Général a complété son effort financier par les contrats de développement territorial (CDT) dont le nombre a été porté à 16 en 2007. En 2008, les 7 premiers CDT étant arrivés à échéance, une évaluation globale de cette démarche a été entreprise afin de proposer aux collectivités un cadre d'intervention renouvelé à partir de 2009.

Par ailleurs, soucieux de donner aux petites collectivités (80 % des 693 communes de l'Oise ont moins de 1 000 habitants) les moyens de mieux appréhender leurs projets d'investissement, le Conseil Général s'est engagé à leurs côtés en engageant la réalisation de près de 30 études de faisabilité dans le cadre du fonds départemental d'ingénierie.

Enfin, en 2007 et 2008, le Conseil Général a consacré près de 10 % de l'enveloppe annuelle totale dédiée au financement des projets des collectivités, à la sauvegarde et à la restauration du patrimoine et ce, dans un contexte où le principal partenaire, l'Etat, se désengage fortement.

- Perspectives 2009-2011

Le Conseil Général poursuivra sa politique de financement en faveur des projets communaux et intercommunaux en s'attachant particulièrement à l'accompagnement de priorités départementales notamment le développement de l'attractivité des territoires (aménagement nécessaires au développement économique,...), la préservation de la ressource en eau (eau et assainissement), les travaux intéressant l'éducation (scolaire et périscolaire),...

Afin de continuer à apporter assistance et conseils aux petites collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, le dispositif d'ingénierie sera reconduit à partir de 2009 sous une forme à déterminer. Il sera étendu à titre expérimental en faveur des intercommunalités disposant de moyens d'ingénierie insuffisants pour leur permettre de mener des études préalables à l'entrée dans le dispositif de contractualisation.

## Programme 1102 - Aménagement, logement et politique de la ville

## Aménagement et urbanisme

- Bilan 2007 – 2008 :

Le département a signé, d'une part, la convention cadre relative à la mise à grand gabarit de l'Oise aval et, d'autre part, la convention relative à la tranche annuelle 2008 de ce programme pour une participation du département de 751.880 €.

Le département a lancé les études d'aménagement – volet environnement, dans le cadre du projet de canal Seine-Nord Europe (AP de 170.000 € inscrits au BP 2008)

- Perspectives 2009-2011

Inscription des crédits nécessaires à l'ensemble du programme de mise à grand gabarit de l'Oise pour la période 2008-2012 prévus dans le CPER.

Inscription des crédits nécessaires au financement des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier qui auront été décidé par les commissions d'aménagement foncier dans le cadre du Canal Seine-Nord Europe (hors CPER). Ces dépenses feront l'objet d'une convention de remboursement de la part de Voies Navigable de France. Les 1<sup>ers</sup> paiements et les 1<sup>ères</sup> recettes sont prévues pour 2010.

Prévision de crédits pour le financement des opérations d'aménagement foncier liés à la réalisation de grands ouvrages publics : déviation de la RN31 (Catenoy-Nointel) qui fera l'objet d'une convention avec l'Etat, déviation de routes départementales.

### POLITIQUE DE LA VILLE

- Bilan 2007 – 2008 :

Le département a décidé de s'impliquer dans le renouvellement urbain de plusieurs zones urbaines sensibles du territoire. Il a signé en septembre 2007, une convention départementale en faveur de la rénovation urbaine mobilisant une enveloppe de 53 millions d'euros sur 8 ans. En 2007, il a accordé plus de 2,5 millions d'euros pour des opérations de constructions neuves de logement, de résidentialisations, d'aménagement et d'équipements de service public dans ces quartiers en difficulté. Il est à l'origine de la création d'un espace accueil parents-enfants sur le plateau Rouher de Creil qui a ouvert ses portes en début d'année 2008. En complément de ces opérations, il s'attache à aider financièrement les acteurs qui œuvrent au quotidien au développement social de ces quartiers et se trouve être un partenaire essentiel des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

- Perspectives 2009-2011

Sur cette période, le département accompagnera financièrement les porteurs de projets (communes et EPCI) dans le respect des conventions spécifiques à chaque PRU. En tant que maître d'ouvrage d'opérations d'équipements de service public, il s'attachera à moderniser et reconstruire les locaux de la maison de l'enfance et de la famille, implantés sur le quartier Saint Jean à Beauvais et construira des locaux pour sa délégation territoriale en cœur du quartier Rouher à Creil. Il poursuivra le développement de son programme de création des espaces accueil parents-enfants.

### LOGEMENT :

- Bilan 2007 – 2008 :

Le département intervient pour favoriser la construction de logements sociaux, l'amélioration du cadre de vie, la réhabilitation du parc HLM. Cette action est financée grâce au Fonds départemental d'intervention en faveur du logement doté de plus de 5 millions d'euros par an depuis 2004, et aux aides à la pierre déléguées de l'Etat. Le FDIL a financé à ce jour la construction de 2711 logements sociaux et l'amélioration du cadre de vie de 12491 logements pour un montant de subventions de 22 229 897 euros.

Cette intervention en faveur d'un logement pour tous passe aussi :

- par la mobilisation du parc privé dans lequel le département s'attache à produire des logements à loyer très social à travers le programme social thématique doté de 200 000€ par an,
- par l'encouragement à l'accession sociale à la propriété des familles les plus modestes et des jeunes, notamment via son aide en direction du pass foncier.

- Perspectives 2009-2011

Le Plan départemental de l'habitat sera élaboré et signé. Le plan départemental de l'habitat (PDH) assurera la cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires couverts par des PLH et celles qui sont menées sur le reste du département et permettra ainsi de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales. Il réaffirmera les grandes orientations de la politique du logement du Conseil général notamment en matière d'investissements.

Un plan de lutte contre l'habitat indigne sera mené afin d'éradiquer l'habitat indécemment dans le département en lien avec les différents partenaires concernés.

Poursuite et mise en œuvre des actions du PDALPD et des actions en faveur du logement des jeunes.

Par ailleurs, le Département, soucieux de favoriser la qualité de vie des isariens, apporte son soutien aux particuliers qui effectuent des travaux d'amélioration de leur habitat par l'octroi de subventions au titre de l'installation de sanitaires, raccordement au réseau public d'eau ou adduction d'eau privée, installation de fosses septiques, tout à l'égout etc... En 2007, 268 aides ont été attribuées sur le crédit de 381.000 € affecté à ces interventions. Pour 2008, il a été porté à 450.000 € et ce sont 211 dossiers qui ont été financés jusqu'alors. Pour les exercices à venir l'effort sera maintenu.

## Programme 1103 : Environnement

- Bilan 2007 – 2008 :

En matière de protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), le département s'est attaché en 2007-2008 à restaurer écologiquement et valoriser par des aménagements légers les ENS dont il est propriétaire, à savoir les Marais de Sacy et le domaine de Marfontaine (massif de Thiescourt). Il a notamment lancé les études préalables à la construction d'une maison départementale de l'environnement à proximité des marais de Sacy.

Il a également continué à soutenir les acquisitions aménagements pour l'accueil du public dans les espaces naturels de l'Oise, notamment les espaces forestiers, aussi bien publics que privés, par conventionnement avec l'O.N.F., l'Institut de France, le C.R.P.F. et les propriétaires privés.

Il a également finalisé l'étude de mise en place d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles afin de renforcer et de prioriser ses actions et ses partenariats en matière de protection et de valorisation d'espaces naturels sensibles, schéma qui sera traduit au BP 2009 en une nouvelle politique départementale en terme d'aide à l'acquisition et à la valorisation d'ENS.

En matière de protection de la ressource en eau, il a soutenu les projets des collectivités locales en matière d'assainissement à hauteur de 4,5 à 5 millions d'euros chaque année, et a notamment permis la mise en service de 13 nouvelles stations d'épuration en 2 ans, soit 67 800 EH. Le département cherche également, à travers des aides entre 3,5 et 4 millions d'euros par an, à améliorer l'alimentation en eau potable des isariens et a enfin participé à la restauration des cours d'eau du département, luttant ainsi contre les inondations.

- Perspectives 2009-2011

En matière de protection et valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), le département pourra s'appuyer sur une recette de TDENS estimée à 2,5 M€ pour 2009 puis 2,7M€ en 2010 et 2011. Avec cette recette, il continuera à œuvrer pour la valorisation des espaces naturels sensibles dont il est propriétaire en continuant la restauration écologique et l'aménagement en vue de l'ouverture au public des Marais de Sacy, et en commençant ceux du domaine de Martfontaine (massif de Thiescourt), en s'appuyant sur les études menées en 2007-2008.

Il construira une maison départementale de l'environnement à proximité des marais de Sacy, à partir des études réalisées en 2007-2008, à la fois porte d'entrée sur le site et vitrine de l'environnement dans le département, dont l'ouverture est prévue en 2011. L'ensemble du projet de valorisation des Marais de Sacy, d'un coût de 6,2 M€ (hors aménagements routiers) est inscrit dans le CDRD pour un montant de subvention de la région de 2 millions d'euros. Il fait également l'objet de demandes de subventions FEDER, FEADER, auprès de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau, pour un montant total de 3,41 M€.

Suite à l'adoption au BP 2009 du schéma départemental des ENS, il mettra en place sa nouvelle politique ENS en lien avec l'ensemble de ses partenaires, en faisant de la protection, la gestion et la valorisation des ENS d'intérêt départemental sa priorité.

Il développera peu à peu sa nouvelle politique « déchets ménagers » en s'appuyant sur le nouveau plan départemental des déchets ménagers et assimilés, dont la révision, lancée en 2008, sera terminée début 2010.

Il conduira enfin les réflexions en vue de la mise en place d'un plan climat départemental, qui sera suivi d'investissements nouveaux dans ce domaine.

## Programme 1104 - Tourisme

- Bilan 2007 – 2008 :

Le conseil général a œuvré au développement touristique du territoire selon les orientations définies par le schéma de développement du tourisme et des loisirs 2006/2010 dont les grands axes sont le développement de l'offre touristique d'accueil, le développement de la randonnée dans l'Oise et le renforcement de l'attractivité du département.

Dans le cadre de sa politique de développement des capacités d'accueil sur le territoire, le conseil général soutient la création et la rénovation de l'hébergement touristique ainsi 25 propriétaires de meublés touristiques labellisés Gîte de France ou Clévacances et 6 propriétaires d'entreprise touristique se sont vu octroyés une subvention depuis 2007.

Depuis 2007, une centaine de kilomètre de chemins de randonnée ont été inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée et financés par le conseil général pour l'aménagement et la signalétique à hauteur de 52 0110.09 €. En parallèle, le département a poursuivi sa politique de développement des centres équestres labellisés Tourisme Equestre Oise.

Conformément à l'Agenda 21, le département dans sa volonté de développer les voies douces a lancé en 2008 une étude de définition d'un schéma départemental des circulations douces qui aboutira en 2010. En parallèle, le marché pour l'étude de définition du tracé préfiguratif de la Trans'Oise a été attribué en novembre 2007 au cabinet Iris. Le rendu de l'étude est attendu pour décembre 2008.

Le marché pour la signalisation touristique a été relancé en 2008 et devrait aboutir à la pose de 49 relais information services qui viendront compléter les 147 point d'information touristiques.

Considérant le manque d'hébergement dans l'Oise, révélé par le Schéma Départemental du Développement Touristique, une étude de faisabilité de la création d'un hébergement de grande capacité dans l'Oise a été lancée en 2008.

Enfin, le Conseil Général, en tant que membre du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé, a contribué au développement maîtrisé de l'aéroport. Pour ce faire, il participe à la mise aux normes et au développement de l'aéroport, tout en intégrant des normes environnementales rigoureuses.

- Perspectives 2009-2011

Pour la période 2009/2011, l'un des principaux projets du département consistera en la définition du nouveau Schéma de développement du tourisme et des loisirs isarien en 2011.

Le conseil général maintiendra ses dispositifs d'aides en faveur du développement de la randonnée, de l'hébergement touristique et de la labellisation tourisme et handicap.

Dans le prolongement de l'étude de faisabilité réalisée en 2008, une nouvelle réflexion sur la nature que pourrait revêtir un hébergement grande capacité dans l'Oise sera menée.

Début 2009 le tracé de la Trans'Oise sera connu, viendront ensuite les acquisitions foncières puis les travaux commenceront en fonction des disponibilités foncières. La priorité sera donnée à l'axe Beauvais / Gournay- en-Bray / Clermont / Pont-Ste-Maxence dans la perspective des Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Le rendu de l'étude de définition du schéma départemental des circulations douces lancée en juillet 2008 est attendu pour juillet 2010.

Le conseil général poursuivra, avec les membres du Syndicat Mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé, la politique de développement maîtrisé de l'aéroport et sa valorisation touristique.

### Programme 1105 - Développement économique

- Bilan 2007 – 2008 :

Outre l'instruction de dossiers d'aides à l'investissement immobilier, le Conseil général a entamé en parallèle :

- La construction d'outils visant à rendre plus simple et plus efficace la création/reprise d'entreprises « J'entreprends dans l'Oise » en partenariat avec la Région, les Chambres consulaires et le Roseau (boutique de gestion).
- La mise en place d'un conventionnement des aides aux entreprises avec la Région de manière à intervenir plus efficacement (innovation, agriculture, investissements matériels...).
- Une action visant à améliorer l'offre territoriale en mettant en place avec l'aide de la SEMOISE, des inventaires des friches industrielles, des locaux d'activités vacants et des zones d'activités.
- De même une action de communication visant à être la prémisse d'une action de prospection a été entreprise.

Le Conseil général est un partenaire du projet CERTES (Centre Européen de Recherche sur les Technologies de l'Environnement et de la Sécurité), et favorise ainsi l'innovation et la recherche sur le territoire de l'Oise. Le projet Certes est entré en 2008 dans une phase opérationnelle, avec le lancement de l'étude de programmation. Des échanges fonciers sont en cours, et se poursuivront en 2009.

Le prochain comité de pilotage (septembre 2008) permettra de répartir les maîtrises d'ouvrage et le financement.

• Perspectives 2009-2011

Pour faciliter l'accueil et le développement des entreprises, le Conseil général souhaite axer sa politique vers 5 axes :

- La création/reprise d'entreprises par la mise en début 2009 de l'outil de coordination des structures d'aides à l'échelon départemental « J'entrepris dans l'Oise », de manière à rendre plus facile le parcours du créateur repreneur et de mutualiser les actions.
- D'aider à l'aménagement de zones d'activités intégrant une dimension environnementale et à la réhabilitation de friches industrielles.
- De soutenir les projets d'investissements des entreprises créatrices d'emplois.
- De mettre en place une panoplie d'aides vers les entreprises dans le cadre d'un conventionnement avec la Région, en conformité avec l'agenda 21.

Le Conseil général poursuivra son implication dans le projet Certes. La phase « étude » se concrétisera en 2009 par un diagnostic sur l'état de l'environnement et par une étude archéologique. Cette dernière sera réalisée par l'INRAP.

Le Conseil général, propriétaire foncier de ce projet, viabilisera le terrain, à partir de 2010. Il réalisera en 2011 des travaux d'aménagement. La construction des installations devrait débuter en 2012 et se poursuivre en 2013

### Echéancier prévisionnel des AP

| 11 - Développement durable des territoires          | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                   |                   |
|---|----------------------------------|---|-------------------|-------------------|
|   |                                  | 2009                                    | 2010              | 2011              |
| 1101 Soutien au développement territorial           | 50 003 467                       | 50 100 000                              | 50 100 000        | 50 100 000        |
| 1102 Aménagement, logement et politique de la ville | 14 112 570                       | 49 095 000                              | 7 770 000         | 7 670 000         |
| 1103 Environnement                                  | 3 224 503                        | 6 575 000                               | 810 000           | 755 000           |
| 1104 Tourisme                                       | 1 523 825                        | 1 280 000                               | 2 380 000         | 4 780 000         |
| 1105 Développement économique                       | 555 000                          | 2 218 000                               | 7 500 000         | 6 700 000         |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                             | <b>69 419 366</b>                | <b>109 268 000</b>                      | <b>68 560 000</b> | <b>70 005 000</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 11 - Développement durable des territoires          | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                   |                   |                    |
|---|--|------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|   |  | 2009                         | 2010              | 2011              | 2012 & +           |
| 1101 Soutien au développement territorial           | 239 333 338  | 45 330 800                   | 50 380 800        | 50 380 800        | 93 240 938         |
| 1102 Aménagement, logement et politique de la ville | 97 003 349   | 7 749 447                    | 13 862 085        | 22 391 086        | 53 000 731         |
| 1103 Environnement                                  | 13 033 412   | 6 555 000                    | 810 000           | 755 000           | 4 913 412          |
| 1104 Tourisme                                       | 11 237 075   | 1 233 446                    | 2 459 012         | 4 815 004         | 2 729 613          |
| 1105 Développement économique                       | 17 320 819   | 1 912 731                    | 5 500 000         | 7 200 000         | 2 708 088          |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                             | <b>377 927 992</b>                                   | <b>62 781 424</b>            | <b>73 011 897</b> | <b>85 541 890</b> | <b>156 592 781</b> |



## MISSION 12

## EDUCATION JEUNESSE

## Présentation Générale

## Programme 1201 - Entretien et Construction des Etablissements d'Enseignement

- Bilan 2007 – 2008 :

Le Département a présenté en début d'année un nouveau référentiel de construction regroupant les principes développés en 2007, lors du concours d'idées pour le collège du troisième millénaire et le travail du comité de pilotage avec des acteurs de l'éducation.

Il s'agit maintenant de construire le collège de demain, un projet de collège idéal, ouvert sur la ville, doté d'équipements culturels de proximité, approprié par la communauté éducative, adapté aux besoins pédagogiques nouveaux (comme les nouvelles technologies éducatives), soucieux de l'environnement et offrant des solutions d'aménagement spatial propres à relever les défis éducatifs de demain.

Quatre opérations intègrent d'ores et déjà des éléments forts du collège du troisième millénaire à savoir l'extension-réhabilitation au collège Jehan le Fréron à Crévecoeur-le-Grand, l'extension-restructuration des collèges Jacques-Yves Cousteau à Breuil-le-Vert et Le Thelle à Méru ainsi que Le Point du Jour à Auneuil.

Le département a poursuivi par ailleurs sa politique sur le patrimoine immobilier des collèges en instruisant 25 opérations d'envergure en 2008.

C'est ainsi que les extensions-réhabilitations des collèges de Clotaire Baujoin à Thourotte (avec une salle semi-spécialisée d'activités sportives) et Marcel Pagnol à Betz ont été livrés en 2007.

L'extension-réhabilitation du collège Pierre Mendès-France à Méru (avec une salle semi-spécialisée d'activités sportives), la réalisation d'un espace langues au collège Gérard Philipe à Froissy, la construction d'un bâtiment provisoire pour l'accueil de la section d'éducation motrice (SEM) au collège Du Marais à Cauffry, et l'aménagement de la classe relais au collège André Malraux à Compiègne ont été achevées en 2008.

Comme annoncé, l'audit sur les équipements sportifs des collèges, afin de garantir à terme l'accès à une pratique de qualité de l'éducation physique et sportive sur l'ensemble du territoire départemental a été réalisé en 2007. L'exploitation des résultats, qui a fait l'objet d'une analyse des services départementaux, a conduit à un plan d'actions spécifique présenté lors du budget 2008.

Au titre de ce programme d'investissement pluriannuel, la construction du gymnase du collège Jacques Prévert à Chambly a été livrée en 2007. Au cours de l'année, ont été réceptionnés le gymnase du collège Françoise Sagan à Bornel, le mur d'escalade du collège Romain Rolland à Mouy et la réfection du plateau sportif du collège Guillaume Cale à Nanteuil le Haudouin intégrant un parcours de santé avec des agrès extérieurs ainsi qu'un anneau sportif.

Cinq opérations sont en cours ou vont être mises en travaux d'ici la fin de l'année :

- la création d'une galerie d'art au collège Les Fontainettes à Saint Aubin en Bray ;
- la réhabilitation de l'atelier SEGPA du collège Jean Moulin à Formerie ;
- la construction d'une classe-relais au collège Louis Pasteur à Noyon ;

- l'aménagement d'un terrain d'EPS au collège Condorcet à Bresles ;
  - la reconstruction de la demi-pension du collège La Rochefoucauld à Liancourt.
- Cette dernière opération intègre des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle.*

L'appel d'offres travaux va être lancé pour :

- la construction de la salle de semi-spécialisée d'activités sportives du collège Charles Fauqueux à Beauvais ;
- l'extension du gymnase du collège Du Marais à Cauffry ;
- l'embellissement du collège Jacques Monod à Compiègne.

Le concours d'architecture est en cours ou va être très prochainement lancé pour :

- l'extension-réhabilitation au collège Jehan le Fréron à Crévecoeur-le-Grand comprenant la construction d'un gymnase ;
- l'extension-restructuration du collège Jacques-Yves Cousteau à Breuil-le-Vert comprenant la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives ;
- la construction d'une cuisine centrale à Liancourt de production de repas pour les collèges, d'une capacité journalière de 5000 repas pour d'une part, répondre aux besoins des treize collèges actuellement dépendant de 3 cuisines centrales implantées en lycée, ainsi qu'aux éventuels besoins futurs, et d'autre part, développer une politique départementale nutrition-santé.

*Les deux premières opérations intègrent une démarche de développement durable avec une certification Haute Performance Energétique des bâtiments (HPE) et des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle.*

Les études sont en cours pour les opérations suivantes :

- l'extension-restructuration du Collège Le Thelle à Méru comprenant une salle semi-spécialisée d'activités sportives ;
- l'extension-restructuration du collège Le Point du Jour à Auneuil comprenant une salle semi-spécialisée d'activités sportives;

*Ces opérations seront certifiées Haute Qualité Environnementale (HQE) ainsi qu'Haute Performance Energétique des bâtiments (HPE) et intégreront des clauses relatives à l'insertion sociale et professionnelle.*

- l'extension du gymnase par la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Henri Beaumont à Beauvais;
- la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Abel Didelet à Estrées Saint Denis ;
- la réhabilitation et l'extension du gymnase du collège la Rochefoucauld à Liancourt.

En parallèle, une opération de câblage informatique a été engagée en 2007, avec une programmation sur 3 ans, afin que tous les collèges du département disposent du haut débit aussi bien dans les espaces pédagogiques que dans les espaces administratifs. L'opération comprend la construction d'un réseau informatique en câble ou fibre optique pour 57 collèges et en WIFI pour 4 collèges en mettant à disposition :

- une architecture commune pour optimiser la maintenance ;
- deux prises informatiques minimum au niveau de chaque local ;
- des bornes WIFI dans le hall, le centre de documentation et le foyer des personnels ;
- un rafraîchissement des locaux « serveur » pour 63 collèges ;
- des prises de courant, pour éviter l'utilisation de multiprises proscrite par la réglementation incendie des établissements recevant du public.

A ce titre, 20 collèges ont été inscrits en 2007 et 21 en 2008.

Afin de mener à bien l'ensemble de ces opérations dans un souci de maîtrise des enveloppes financières, des délais et des risques juridique le Bureau de la maîtrise d'ouvrage des collèges a lancé en 2008 une démarche de certification ISO 9001-version 2000 .

En matière de maintenance des collèges, comme l'avait annoncé le Conseil général dans le projet éducatif, une étude sur sa politique a été menée. Ce diagnostic comprend :

- un audit qualité des établissements, des rencontres avec les utilisateurs (personnel de direction, gestionnaires et agents techniques des collèges) ;

- une analyse précise des données économiques et financières, en relation avec l'expérience d'autres gestionnaires de patrimoine ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle politique de maintenance des bâtiments publics basée sur la norme AFNOR NFX 60-000 ainsi que des recommandations de la mission d'évaluation et de contrôle sur la gestion et la cession du patrimoine immobilier de l'Etat et des établissements publics.

Ainsi, une nouvelle politique de maintenance du patrimoine immobilier des collèges revalorisant les personnels TEPL (Techniciens des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement) prenant en compte le développement durable et des clauses d'insertion sociale, conformément au projet éducatif et à l'agenda 21 du Conseil général, a été présentée en début d'année.

Le Conseil général a mis à disposition des collèges deux équipes techniques mobiles : une implantée depuis le 1er janvier 2008 au collège Jules Verne à La Croix Saint Ouen et une autre au sein du collège Jean Baptiste Pellerin à Beauvais à compter du 1er septembre 2008. Ces 16 agents interviennent respectivement sur l'Ouest et l'Est du département en matière de travaux d'amélioration (informatique, électricité, peinture, revêtement mur et sol,...).

Toujours en matière de maintenance des collèges : en 2007, 48 opérations de travaux d'améliorations ont été réalisées ou étudiées, 130 opérations ont été programmées au titre des marchés de maintenance et de gros entretien, soit respectivement en 2008, 53 opérations de travaux d'améliorations et plus de 200 opérations au titre des marchés de maintenance et de gros entretien.

En complément, le département :

- a réalisé un audit de mise aux normes de l'ensemble du parc des ascenseurs ;
- a entamé un diagnostic énergétique et environnemental des installations de chauffage des 66 collèges ;
- a poursuivi l'informatisation des plans des établissements, l'objectif étant de disposer d'un relevé des 480.000 m<sup>2</sup> de bâtiments des collèges afin de rendre plus efficace la mission de programmation du Département.

- Perspectives 2009-2011

Dans un premier temps, le Conseil général souhaite perpétuer les dispositifs en place.

Ainsi, les principes du référentiel de construction du collège du troisième millénaire continue a été introduit dans nos opérations : maison des parents et des associations, espaces de rencontres modulables, pôle santé et action sociale, circulations plus larges, hall d'accueil vivant, cours de récréation paysagée, jardin pédagogique, câblage informatique des espaces, démarche environnementale avec 2 certifications HQE (Haute Qualité Environnementale), démarche d'administration éco-responsable, collège accessible à tous, salles d'enseignement regroupées en pôles permettant un encadrement en petits groupes, pôle professeurs avec des bureaux, établissement rassemblant toute la communauté éducative.

Les opérations d'investissements engagées seront poursuivies et intégreront au maximum des clauses d'insertions sociales.

Au mieux seront livrées :

- en 2009 : la reconstruction de la demi-pension du collège La Rochefoucauld à Liancourt, la construction d'une classe relais au collège Louis Pasteur à Noyon et l'extension et la réhabilitation du gymnase du collège Du Marais à Cauffry ;
- en 2010 : la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives aux collèges Charles Fauqueux et l'embellissement du collège Jacques Monod à Compiègne ;
- en 2011 : l'extension et la réhabilitation du gymnase du collège La Rochefoucauld à Liancourt, la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Henri Beaumont à Beauvais et Abel Didelet à Estrées Saint Denis ainsi que la construction d'une cuisine centrale à Liancourt ;
- en 2012 : la reconstruction du collège Jehan le Fréron à Crèvecœur-le-Grand et l'extension-restructuration du collège Jacques-Yves Cousteau à Breuil-le-Vert ;

- en 2013 : les extension-restructuration des collèges Le Thelle à Méru et Le Point du Jour à Auneuil.

En parallèle, le plan de câblage informatique des collèges se poursuivra en 2009 par l'inscription des 22 derniers établissements. L'ensemble des collèges de l'Oise disposera de ces infrastructures en 2010.

S'agissant du plan triennal d'investissement en matière d'équipements sportifs pour les collégiens, le Conseil générale poursuit le financement des 12 opérations dont il a la maîtrise en lançant en 2009 les projets suivants :

- la rénovation de la salle de sport actuelle et construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Jules Michelet à Beauvais ;
  - la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Georges Sand à Beauvais ;
  - la construction d'une salle semi-spécialisée d'activités sportives au collège Jules Verne à La Croix Saint Ouen ;
- dont les livraisons interviendront au mieux en 2012,
- l'extension des locaux vestiaires EPS du collège D'Aramont à Verberie, dont la livraison peut être programmée au mieux en 2011.

Ce programme bénéficie sur 3 ans d'un financement à hauteur de 12 M€ au titre du CDRD.

Pour les 55 autres projets, le Conseil général contractualisera, dans la mesure du possible, avec les collectivités territoriales lors de la négociation des prochains contrats de développement territorial.

Enfin, la politique de maintenance pour les collèges basée sur la norme AFNOR NF60 000 prenant en compte le coût global des installations tout en intégrant une démarche de développement durable et des clauses d'insertions sociales est pérennisée. L'objectif est de lancer en 2 ans un peu moins de 40 marchés de maintenance et de renouvellement des équipements des bâtiments.

En parallèle, le Conseil général souhaite développer de nouveaux axes d'actions.

Deux internats thématiques seront construits conformément au Projet éducatif du Conseil général. Un internat au collège Henri Baumont à Beauvais autour des activités sportives, d'une capacité d'accueil de 50 places, et un internat de réussite éducative d'une capacité limitée à 20 élèves au collège Anatole France à Montataire.

La section d'éducation motrice (SEM) au collège Du Marais à Cauffry sera installée définitivement dans des nouveaux bâtiments (début des travaux en 2011 pour une période de 12 mois).

Un plan d'aménagement des collèges triennal établi au regard de l'étude menée sur la capacité des établissements visant à une optimisation des locaux sera menée. Il comprendra, entre autre, l'extension du collège Du Servois à la Chapelle en Serval (début des travaux en 2012 pour une période de 12 mois).

Enfin, en matière de construction, un collège avec un internat est programmé au niveau du canton de Songeons. En effet, l'Oise occidentale avec 13.404 jeunes entre 11 et 21 ans à l'horizon 2010-2015 est le seul secteur de Picardie présentant une évolution démographique favorable. Ce collège pourrait avoir une vocation européenne à résonance internationale, dont les activités linguistiques pourraient englober les écoles primaires et l'accueil de groupes en période scolaire (début des travaux en 2013 pour une période de 16 mois)

Les nouveaux marchés pour la fourniture ainsi que la maintenance et le renouvellement des installations de chauffage interviendront en 2009. Ils offriront aux collèges la possibilité d'adhérer à un groupement de commandes. Ce nouveau marché, avec des clauses d'intéressement, devrait conduire à diminuer les consommations de 20% et permettre de développer à terme l'utilisation d'énergies renouvelables ou le déploiement d'équipements plus performants.

Un programme pluriannuel de travaux de mise aux normes des ascenseurs au regard du diagnostic réalisé en 2007 et tenant compte des échéances réglementaires sera présenté en 2009.

Le diagnostic technique imposé par la réglementation en matière d'accessibilité aux personnes handicapées sera mené en 2009 afin de proposer dès 2010 un plan pluriannuel d'investissement. Les travaux concerneront essentiellement le repérage et la signalétique pour les déficients visuels et auditifs, les franchissements dans les zones d'entrée (perrons, différences de

niveaux), la largeur des portes et le repérage des portes vitrées, l'accès aux étages pour les fauteuils roulants, l'aménagement des escaliers pour les malvoyants. Avant février 2015, l'ensemble des collèges doit être accessible.

Une démarche de développement durable (certification HPE (haute performance énergétique), recours aux énergies renouvelables, équipements économiseurs d'énergie...) sera systématiquement menées sur nos opérations de travaux d'amélioration et de maintenance.

Une étude qualitative sur l'usage des locaux des collèges et plus particulièrement sur la capacité d'accueil de chaque établissement sera réalisée en 2009. L'objectif est de proposer à terme un plan pluriannuel d'aménagement de locaux en s'appuyant sur les recommandations du référentiel de construction du collège du troisième millénaire.

Afin de gérer au mieux les bâtiments des collèges, représentant plus de 480.000 m<sup>2</sup>, soit le premier patrimoine du Conseil général, le département se dotera d'une informatisation des plans des collèges, une gestion technique du patrimoine, un centre d'appel, un télé relevage et un suivi informatique des consommations des fluides.

Enfin, une démarche d'administration éco-responsable sera lancée conjointement avec les collèges sous la maîtrise du directeur d'EPLÉ et du Conseil d'administration.

## Programme 1202 – Education et Enseignement supérieur

- Bilan 2007 – 2008 :

La 1<sup>ère</sup> phase des travaux, consécutifs à la fusion de l'Institut supérieur agricole de Beauvais (ISAB) avec l'Institut de Géologie Albert de Lapparent à Paris (IGAL) qui a donné lieu à la création de l'Institut polytechnique LaSalle à Beauvais, étant achevée, les nouveaux locaux ont été inaugurés à la rentrée 2008, portant ainsi la capacité d'accueil du campus à 1500 étudiants, l'effectif étant de 1400 en septembre.

Le département de l'Oise dispose donc désormais avec l'Université de technologie de Compiègne de deux pôles d'enseignement supérieur attractifs de par la spécificité des formations qu'ils déclinent et des domaines qu'ils couvrent.

Par ailleurs, l'investissement du département dans l'équipement des collèges (1<sup>er</sup> équipement, mise à niveau informatique (682.000 €), équipements des salles de sciences et de technologie, ...) s'est poursuivi au cours de l'année 2008, dans le droit fil des orientations définies. C'est particulièrement le cas pour les équipements informatiques, les nouvelles technologies et l'enseignement numérique pour lesquels premières dotations et renouvellement se sont poursuivis. Au titre des locaux scientifiques, 20 collèges ont été équipés d'armoires ventilées pour le stockage des produits chimiques.

- Perspectives 2009-2011

Dans le droit fil de sa politique de soutien au développement des établissements d'enseignement supérieur sur son territoire et de son souhait de donner une visibilité nationale et internationale à ces deux pôles universitaires majeurs que constituent l'Institut polytechnique LaSalle à Beauvais et l'Université de technologie de Compiègne, le département continuera dans les prochaines années à apporter son concours financier aux nouvelles opérations d'investissements immobilières les intéressants.

En ce qui concerne l'Institut polytechnique LaSalle, la création d'une école vétérinaire est envisagée sur le campus et devrait donner lieu à une 2<sup>ème</sup> phase de travaux sur la période 2009-2010, portant sur le prolongement du bâtiment géologie récemment construit et permettant à la rentrée 2009 l'accueil des deux premières promotions. Une troisième phase de plus grande envergure, programmée de 2010 à 2013, a pour objectif l'accueil de toutes les promotions de cette nouvelle école.

La création d'un schéma directeur du campus est à l'étude.

Pour l'Université de technologie de Compiègne, la construction des laboratoires communs « Université – Industries » prévue dans le cadre du plan U3M et qui avait fait l'objet d'une délibération du Conseil général sur son intervention, ayant été

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2009-2011

abandonnée, le Département a décidé au titre du CDRD de participer aux côtés de la Région aux projets suivants inscrits au CPER 2007-2013 et portant sur :

- la requalification des sites de l'UTC et le complexe de formation de recherche et d'innovation technologique transports
- le centre européen de recherche sur les technologies de l'environnement et de la sécurité.

Outre la poursuite des opérations traditionnelles en matière d'équipement (1<sup>er</sup> équipement, complément-renouvellement, etc.), 20 autres collèges seront dotés chaque année d'armoires ventilées pour le stockage des produits chimiques, jusqu'à ce que ce plan de remise à niveau soit achevé.

Toutefois, c'est sur le plan de la réduction de la fracture numérique que l'action du département s'amplifiera considérablement, tant au titre des E.N.T. (Environnements numériques de travail), de la poursuite du renouvellement des équipements informatiques (1/3 des collèges chaque année), et de l'équipement en "classes mobiles informatiques" proposées aux établissements mobilisés ; toutes ces actions rentrant en synergie avec le plan Ordi 60.

Le plan Ordi 60, voté lors de la DM 1, consiste à doter chaque collégien (résidant dans l'Oise) des établissements publics et privés de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> (début 2009), puis de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (début 2010) et ensuite chaque année pour les 6<sup>ème</sup>, d'un ordinateur portable comprenant des logiciels de bureautique et d'accompagnement pédagogique (encyclopédies, dictionnaires, atlas, sécurité routière, orientation, ...), l'ensemble accompagné par un dispositif de maintenance, d'assistance téléphonique et d'assurance casse et vol. De plus, les élèves boursiers recevront, la première année, une participation aux coûts de connexion (à hauteur de 180 €).

Afin de conforter la réussite de ce plan ambitieux, une convention sera passée avec les autorités académiques afin, sous leur responsabilité, d'assurer tant le suivi des progrès en matière pédagogique que d'accompagner, par le biais de formations d'initiative locale, la formation des enseignants qui par ailleurs bénéficieront du prêt d'un ordinateur de même que celui de leurs élèves.

En accompagnement de ce plan Ordi 60, les 66 collèges publics seront chacun dotés dès 2009 d'un tableau blanc interactif (coût de l'opération : 188.000 €) et pour 22 d'entre eux, d'une "classe mobile informatique" d'une capacité de 24 élèves (coût prévisionnel : 792.000 €). En 2010 et 2011, deux tranches de 22 collèges viendront solder ce dispositif. Ainsi, enseignants, équipes pédagogiques et éducatives disposeront d'un ensemble cohérent d'outils performants, alliés à des formations adaptées, et en liaison avec les familles, pour la réussite de tous les élèves des collèges Isariens.

### Echéancier prévisionnel des AP

| 12 - Education Jeunesse                                 | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                   |                   |
|---|----------------------------------|---|-------------------|-------------------|
|   |                                  | 2009                                    | 2010              | 2011              |
| 1201 Entretien et construction des étab. d'enseignement | 43 299 357                       | 69 700 000                              | 51 300 000        | 51 800 000        |
| 1202 Education et enseignement supérieur                | 30 966 913                       | 6 862 000                               | 7 944 000         | 20 034 000        |
| 1203 Jeunesse   | 0                                | 0                                       | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                 | <b>74 266 270</b>                | <b>76 562 000</b>                       | <b>59 244 000</b> | <b>71 834 000</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 12 - Education Jeunesse                                 | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                   |                   |                    |
|---|--|------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
|   |  | 2009                         | 2010              | 2011              | 2012 & +           |
| 1201 Entretien et construction des étab. d'enseignement | 274 530 267  | 24 013 103                   | 50 056 212        | 74 600 516        | 125 860 436        |
| 1202 Education et enseignement supérieur                | 52 671 664   | 17 070 735                   | 11 073 929        | 17 340 667        | 7 186 333          |
| 1203 Jeunesse   | 0  | 0                            | 0                 | 0                 | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                 | <b>327 201 930</b>                                   | <b>41 083 838</b>            | <b>61 130 141</b> | <b>91 941 183</b> | <b>133 046 769</b> |

## MISSION 13 ENFANCE ET FAMILLE

### Présentation Générale

#### Programme 1302 - Protection de l'enfance

Le département a élaboré un schéma de prévention et de protection de l'enfance, intégrant la nouvelle loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007 mise en application dès 2008 avec des actions innovantes en référence aux fiches actions définies.

Après Beauvais et Creil, c'est la ville de Compiègne qui s'est vu dotée d'une Maison des Ados qui vient compléter le dispositif actuel de façon originale, la structure est installée sur une péniche.

Le département poursuit son plan de modernisation d'envergure des maisons d'enfants par la mise aux normes des établissements accueillant les enfants en difficulté confiés à l'aide sociale à l'enfance. Des efforts ont été portés également dans les domaines de la sécurité et de l'équipement des structures en matériel, mobilier ou véhicule.

- Bilan 2007 – 2008 :

Neuf établissements ont bénéficié des aides départementales pour un montant total de 1.820.408 €, consacré principalement aux projets de réhabilitation-extension des deux unités situées à Ons-en-Bray gérées par J.C.L.T dans le pays de Bray et sur le secteur de Creil, pour l'acquisition et les travaux d'amélioration de l'Hôtel de la Jeunesse ainsi qu'aux équipements matériel et mobilier y afférents.

Des travaux conséquents portant sur la mise en conformité des locaux et la sécurité des lieux d'accueil ont été réalisés, notamment à Cempuis à la Maison Marcel Callo et dans les unités Savio et Brottier.

- Perspectives 2009-2011 :

Plusieurs opérations de grande envergure verront leur concrétisation dans les trois années à venir avec une incidence financière importante. Les projets portent sur les travaux de mise aux normes voire de reconstruction des locaux. Les sites concernés relèvent des associations suivantes : Le moulin Vert au Mesnil Théribus (internat de 28 places avec extension de 8 places) l'Association des Maisons d'Enfants Château de Laversines à St Maximin (reconstruction de 60 places d'hébergement) l'Association du Home de l'enfance, concernée à plusieurs titres (travaux d'agrandissement du Bosquet avec création de 3 places, construction d'un nouvel établissement de 24 places à Margny-les-Compiègne pour le regroupement des sites des Deux Vallées et de Machemont), la création d'une structure sur Crépy, enfin, la délocalisation du site de Cempuis géré par la Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil, avec la reconstruction d'un collège, d'un internat éducatif scolaire et deux MECS de 36 places).

Par ailleurs, des lieux de vie seront créés pour répondre aux problématiques de jeunes de plus en plus complexes, en l'occurrence un projet très avancé sur Maulers, lieu de vie et d'accueil « la Perche » dont l'ouverture doit intervenir au cours du premier semestre 2009.

## Programme 1303 - Petite enfance

La politique du département en matière de petite enfance s'inscrit dans le cadre du schéma d'accueil de la petite enfance adopté en 2008 en lien avec les 2 Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

En adéquation avec les besoins réels sur le territoire départemental, le Conseil Général poursuivra sa participation à la construction et à la rénovation de lieux d'accueil des enfants : crèches, halte-garderie, ...

- Bilan 2007 – 2008 :

Le crédit consacré à l'aide au développement des structures d'accueil de la petite enfance a permis le financement de 5 crèches et/ou halte-garderie à hauteur de 33.390 €, 3 communales et 2 associatives.

- Perspectives 2009-2011 :

Actuellement, 8 dossiers sont en cours d'études et pour 2009, 4 d'entre eux plus avancés seront proposés à l'Assemblée. Ils portent sur des travaux de réhabilitation, agrandissement et équipement mobilier et informatique. Deux sont d'origine associative et deux issus de communautés de communes.

En 2009, dans le cadre du schéma départemental de la petite enfance, le département envisage d'encourager les investissements dans les différents modes de garde (collectif, assistantes maternelles).

Pour 2010, une étude est également menée sur la création d'une crèche inter-entreprise de 48 places sur Compiègne, enfin deux créations sont envisagées.

### Echéancier prévisionnel des AP

| 13 - Enfance et famille                                | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                  |                  |
|--|----------------------------------|---|------------------|------------------|
|  |                                  | 2009                                    | 2010             | 2011             |
| 1301 Protection maternelle et infantile (PMI) et santé | 10 000                           | 0                                       | 0                | 0                |
| 1302 Protection de l'enfance                           | -28 229                          | 28 000                                  | 1 641 160        | 2 236 000        |
| 1303 Petite enfance                                    | 1 004 749                        | 56 330                                  | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                | <b>986 520</b>                   | <b>84 330</b>                           | <b>1 641 160</b> | <b>2 236 000</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 13 - Enfance et famille                                | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                |                  |                  |
|--|--|------------------------------|----------------|------------------|------------------|
|  |  | 2009                         | 2010           | 2011             | 2012 & +         |
| 1301 Protection maternelle et infantile (PMI) et santé | 2 583  | 0                            | 0              | 0                | 2 583            |
| 1302 Protection de l'enfance                           | 4 396 968  | 450 866                      | 253 160        | 2 464 000        | 1 228 942        |
| 1303 Petite enfance                                    | 93 388   | 56 330                       | 0              | 0                | 37 058           |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                | <b>4 492 939</b>                                     | <b>507 196</b>               | <b>253 160</b> | <b>2 464 000</b> | <b>1 268 583</b> |

## MISSION 14 AUTONOMIE DES PERSONNES

### Présentation Générale

#### Programme 1401 - Personnes âgées

Le Conseil Général est responsable de la création et de l'organisation des lieux d'accueil, d'information et d'évaluation des besoins des personnes âgées. A ce titre, le département poursuivra le plan de création de 1250 places en Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes, dans un souci de réduction des disparités territoriales.

Toutefois, ce programme a pris du retard compte tenu des crédits Etat qui demeurent inférieurs aux besoins croissants d'hébergement de la population âgée dépendante.

- Bilan 2007 – 2008 :

En 2007, 121 places dont 12 places réservées aux personnes malades d'Alzheimer ont été ouvertes.

En 2008, 15 places d'accueil de jour ont été ouvertes, à savoir :

- à Chantilly - 10 places à la Maison de retraite Arc en Ciel et 5 places à la Maison de retraite Condé

Par ailleurs, doit intervenir en septembre l'ouverture de 6 places d'EHPAD à la Maison de retraite La Compassion de Beauvais, enfin 352 places font l'objet d'un programme de réhabilitation, notamment les maisons de retraite de Pont Ste Maxence, Verberie, Crépy-en-Valois, et l'USLD de Clermont.

- Perspectives 2009-2011 :

L'année **2009** va connaître l'impact de l'ouverture de nouvelles places d'EHPAD, 40 au total et 19 places d'accueil de jour pour personnes malades d'Alzheimer, dont 2 en accueil temporaire. L'année 2010 sera un exercice particulier avec l'ouverture de 381 places d'EHPAD, créations liées aux autorisations délivrées antérieurement et dont les travaux ont été lancés.

Les projets susceptibles de bénéficier d'un financement concerneront :

En 2009 : les maisons de retraite de Chambly, Tracy-le Mont, le centre hospitalier de Beauvais (La Rotonde) enfin l'EHPAD de Boran sur Oise.

En 2010 : les maisons de retraite d'Antilly, l'EHPAD de ST Just en Chaussée, la Maison de retraite de Marseille en Beauvaisis, et les équipements mobiliers afférents aux opérations susvisées (Crépy-en-Valois-Boran etc..)

En 2011 : selon la complexité de l'élaboration des projets, la programmation suivante est envisagée : création de l'EHPAD de Chiry-Ourscamps, de Montataire, et l'extension de la Maison de retraite de Breteuil. En matière d'équipement mobilier : seront concernées les établissements de Pont Ste Maxence, Verberie et Louise Michel à Chambly.

Par ailleurs, afin de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées dans le respect de leur choix de vie, il est nécessaire de mobiliser des aides et services à domicile. Pour ce faire, chaque année, le département attribue des subventions d'équipement à des associations dans le cadre de l'aide au portage des repas à domicile, aux clubs de personnes âgées, à la création de résidences de personnes âgées, et participe également aux travaux d'aménagement et d'équipement pour le maintien des personnes âgées à domicile.

## Programme 1402 - Personnes handicapées

Dans le respect de l'Agenda 21 et du schéma départemental du handicap adopté en février 2005, le département poursuit son plan de création de places et de modernisation des établissements d'accueil de personnes handicapées.

- Bilan 2007 – 2008 :

En 2007 : 405 places ont été rénovées. Il s'agit notamment des établissements relevant de : l'Arche Oise ( Le Rocher et Le Ruisseau à Compiègne, le Val Fleury à Trosly Breuil, Massabielle II à Cuise-la-Motte) de l'association Handi aide à Ansauvillers - Des efforts ont été portés également dans les domaines de la sécurité et de l'équipement (Association du Clos du Nid de l'Oise à Cires les Mello et Cramoisy sur le site de Cavillon, Association ADAPEI pour le mobilier du foyer l'Aventure à Pont Ste Maxence, du FAM La Sagesse de Crépy-en-Valois, Association Arche Foyer Isba à Compiègne, enfin le FAM de Bailleul sur Thérain dans le cadre de l'acquisition d'un groupe électrogène).

Un premier foyer pour personnes handicapées vieillissantes de 50 places a ouvert en juin 2008 à Crépy-en-Valois et l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé pour personnes polytraumatisées d'une capacité de 40 places est prévue à Bailleul-sur Thérain en octobre 2008.

- Perspectives 2009-2011

Un second foyer pour personnes handicapées vieillissantes de 50 places ouvrira en 2010 à Monchy-st-Eloi et en 2011, la perspective de l'ouverture d'un foyer d'accueil médicalisé de 38 places pour personnes handicapées psychiques est envisagée à Longueil -Annel.

L'année 2009 sera marquée par la poursuite des programmes portant sur la mise aux normes des établissements en matière de sécurité - seront principalement concernés 5 des Etablissements gérés par l'association du Clos du Nid (Foyer d'hébergement du Verger et foyer d'ergothérapie, Foyer Le parc sur le site de Cramoisy, sur le site du Tillet, le bâtiment du CSGH et Le Colombier, les travaux de réhabilitation extension de deux unités de vie de 24 places au FAM du CSGH du Tillet à Cires les Mello et les équipements mobilier y afférents). Un effort sera également fait sur l'équipement matériel des foyers de l'Arche cités ci-dessus.

Pour 2010 et 2011, des projets portant sur la création d'une MAS à Clermont sont envisagés ainsi que la poursuite de la 2<sup>e</sup> tranche de 45 logements en foyer résidence Les Rigallois à Beauvais menée par l'OPAC au profit de l'ADAPEI et l'extension du FAM Le Chemin pour autistes.

Le département poursuivra également sa participation au financement des travaux de rénovation visant à aider les familles ayant choisi de maintenir chez elles des personnes handicapées dans leur habitation.

### Echéancier prévisionnel des AP

| 14 - Autonomie des personnes | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |                  |                  |
|------------------------------|----------------------------------|---|------------------|------------------|
|                              |                                  | 2009                                    | 2010             | 2011             |
| 1401 Personnes âgées         | 3 877 965                        | 3 167 916                               | 2 984 908        | 3 338 505        |
| 1402 Personnes handicapées   | 1 466 820                        | 821 962                                 | 1 131 620        | 424 920          |
| <b>TOTAL MISSION 14</b>      | <b>5 344 785</b>                 | <b>3 989 878</b>                        | <b>4 116 528</b> | <b>3 763 425</b> |

### Echéancier prévisionnel des CP

| 14 - Autonomie des personnes | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |                  |                  |                  |
|------------------------------|--|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                              |  | 2009                         | 2010             | 2011             | 2012 & +         |
| 1401 Personnes âgées         | 15 801 912   | 5 298 990                    | 4 338 805        | 2 817 440        | 3 346 677        |
| 1402 Personnes handicapées   | 4 435 089  | 1 797 829                    | 1 172 424        | 1 097 920        | 366 916          |
| <b>TOTAL MISSION 14</b>      | <b>20 237 001</b>                                    | <b>7 096 819</b>             | <b>5 511 229</b> | <b>3 915 360</b> | <b>3 713 593</b> |

## MISSION 15

## INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

## Présentation Générale

## Programme 1502 - Actions sociales de proximité

Au titre du soutien au réseau associatif, dit « autres opérations à caractère social » le conseil Général intervient chaque année à hauteur de 10% du montant : des travaux de construction, des études y afférentes, de l'aménagement, la mise en conformité ou l'acquisition de locaux et/ou de matériels et mobiliers nécessaires au fonctionnement de ses partenaires.

- Bilan 2007 – 2008 :

Dix sept structures ont bénéficié de subventions départementales d'un montant total de 243.564 €. Elles ont permis notamment à 12 associations de se doter d'équipement informatique performant, de matériel vidéo ou de sonorisation et de divers mobiliers, enfin de véhicules pour trois d'entre elles, dont les Restos du Cœur. Le Sivom de Froissy, la commune de Thourotte, au titre de l'aide aux centres sociaux ruraux, ainsi que l'association tutélaire de l'Oise et l'ADCSRO ont obtenu la subvention maximale plafonnée pour le financement de leurs nouveaux locaux.

- Perspectives 2009-2011

Les efforts en matière d'insertion seront poursuivis en finançant les investissements en faveur des associations, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux ruraux etc.

Cependant, s'agissant de projets ponctuels, leur programmation à long terme est plus difficile à réaliser, quelques opérations au titre de 2009 sont d'ores et déjà connues et budgétées, à hauteur de 8.000 € environ, et portent sur des acquisitions de véhicules notamment et travaux de mises en conformité.

## Echéancier prévisionnel des AP

|   | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouvertures de nouvelles AP |              |              |
|---|----------------------------------|---|--------------|--------------|
|   |                                  | 2009                                    | 2010         | 2011         |
| <b>15 - Insertion et développement social</b> |                                  |   |              |              |
| 1501 Insertion                                | 0                                | 0                                       | 0            | 0            |
| 1502 Action sociale de proximité              | 187 840                          | 10 023                                  | 2 000        | 2 000        |
| 1503 Développement social territorial         | 0                                | 0                                       | 0            | 0            |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                       | <b>187 840</b>                   | <b>10 023</b>                           | <b>2 000</b> | <b>2 000</b> |

## Echéancier prévisionnel des CP

|   | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévision d'ouvertures de CP |          |          |               |
|---|--|------------------------------|----------|----------|---------------|
|   |  | 2009                         | 2010     | 2011     | 2012 & +      |
| <b>15 - Insertion et développement social</b> |  |                              |          |          |               |
| 1501 Insertion                                | 0  | 0                            | 0        | 0        | 0             |
| 1502 Action sociale de proximité              | -615   | 8 023                        | 0        | 0        | -8 638        |
| 1503 Développement social territorial         | 0  | 0                            | 0        | 0        | 0             |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                       | <b>-615</b>  | <b>8 023</b>                 | <b>0</b> | <b>0</b> | <b>-8 638</b> |



## 2<sup>ème</sup> PARTIE : DISPONIBILITE DES RESSOURCES



## RECAPITULATIF : EVOLUTION DES AP NOUVELLES

| Missions   | Programme LOLF          | Libellé du programme                  | AP ouvertes en 2008 (BP+DM1+DM2) | Prévisions d'ouverture de nouvelles AP |                    |                    |
|--|-------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--|--------------------|--------------------|
|  |                         |                                       |                                  | 2009                                   | 2010               | 2011               |
| 02 - Direction et animation de l'action départementale | 0201                    | Pilotage de l'action départementale   | 100 000                          | 170 000                                | 150 000            | 150 000            |
|  | 0202                    | Maisons du Conseil général            |                                  |  |                    |                    |
|  | 0203                    | Sécurité                              |                                  |  |                    |                    |
|  | 0204                    | Coopération décentralisée             |                                  |  |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                |                         |                                       | <b>100 000</b>                   | <b>170 000</b>                         | <b>150 000</b>     | <b>150 000</b>     |
| 03 - Communication                                     | 0301                    | Information, animation et promotion   | 99 550                           | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0302                    | Communication interne                 |                                  |  |                    |                    |
|  | <b>TOTAL MISSION 03</b> |                                       |                                  | <b>99 550</b>                          | <b>0</b>           | <b>0</b>           |
| 05 - Logistique de l'action départementale             | 0501                    | Informatique et télécom               | 10 703 495                       | 7 696 000                              | 5 936 000          | 6 806 000          |
|  | 0502                    | Affaires jurid. et comm. publique     |                                  | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0503                    | Services supports                     | 1 696 651                        | 1 920 000                              | 2 000 000          | 2 100 000          |
|  | 0504                    | Bâtiments                             | 2 681 443                        | 27 440 300                             | 55 125 000         | 39 760 000         |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                                |                         |                                       | <b>15 081 588</b>                | <b>37 056 300</b>                      | <b>63 061 000</b>  | <b>48 666 000</b>  |
| 07 - Culture   | 0701                    | Soutien à la vie culturelle           | 160 400                          | 120 000                                | 120 000            | 120 000            |
|  | 0702                    | Institutions culturelles dptales      | 323 900                          | 599 000                                | 225 000            | 225 000            |
|  | 0703                    | Manifestations culturelles            |                                  |  |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                                |                         |                                       | <b>484 300</b>                   | <b>719 000</b>                         | <b>345 000</b>     | <b>345 000</b>     |
| 08 - Sport et vie locale                               | 0801                    | Sport                                 | 384 960                          | 2 860 000                              | 500 000            | 500 000            |
|  | 0802                    | Vie locale et mémoire                 |                                  | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | <b>TOTAL MISSION 08</b> |                                       |                                  | <b>384 960</b>                         | <b>2 860 000</b>   | <b>500 000</b>     |
| 09 - Transports  | 0901                    | Transports scolaires                  |                                  |  |                    |                    |
|  | 0902                    | Dvpt des transports en commun         | 0                                | 22 955 139                             | 0                  | 0                  |
|  | <b>TOTAL MISSION 09</b> |                                       |                                  | <b>0</b>                               | <b>22 955 139</b>  | <b>0</b>           |
| 10 - Réseau routier                                    | 1001                    | Plan routier à 15 ans                 | 54 694 776                       | 53 076 200                             | 46 678 500         | 37 610 000         |
|  | 1002                    | Entretien & sécurité réseau routier   | 14 818 987                       | 14 900 000                             | 14 900 000         | 14 900 000         |
|  | 1003                    | Gestion territoriale réseau routier   | 1 500 000                        | 1 500 000                              | 1 500 000          | 1 500 000          |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                                |                         |                                       | <b>71 013 763</b>                | <b>69 476 200</b>                      | <b>63 078 500</b>  | <b>54 010 000</b>  |
| 11 - Développement durable des territoires             | 1101                    | Soutien au dvpt territorial           | 50 003 467                       | 50 100 000                             | 50 100 000         | 50 100 000         |
|  | 1102                    | Aménagt, logt & politique de la ville | 14 112 570                       | 49 095 000                             | 7 770 000          | 7 670 000          |
|  | 1103                    | Environnement                         | 3 224 503                        | 6 575 000                              | 810 000            | 755 000            |
|  | 1104                    | Tourisme                              | 1 523 825                        | 1 280 000                              | 2 380 000          | 4 780 000          |
|  | 1105                    | Développement économique              | 555 000                          | 2 218 000                              | 7 500 000          | 6 700 000          |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                                |                         |                                       | <b>69 419 366</b>                | <b>109 268 000</b>                     | <b>68 560 000</b>  | <b>70 005 000</b>  |
| 12 - Education Jeunesse                                | 1201                    | Entretien & construction étab. d'ens. | 43 299 357                       | 69 700 000                             | 51 300 000         | 51 800 000         |
|  | 1202                    | Education et ens. supérieur           | 30 966 913                       | 6 862 000                              | 7 944 000          | 20 034 000         |
|  | 1203                    | Jeunesse                              |                                  |  |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                |                         |                                       | <b>74 266 270</b>                | <b>76 562 000</b>                      | <b>59 244 000</b>  | <b>71 834 000</b>  |
| 13 - Enfance et famille                                | 1301                    | PMI et santé                          | 10 000                           | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 1302                    | Protection de l'enfance               | -28 229                          | 28 000                                 | 1 641 160          | 2 236 000          |
|  | 1303                    | Petite enfance                        | 1 004 749                        | 6 330                                  | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                |                         |                                       | <b>986 520</b>                   | <b>34 330</b>                          | <b>1 641 160</b>   | <b>2 236 000</b>   |
| 14 - Autonomie des personnes                           | 1401                    | Personnes âgées                       | 3 877 965                        | 3 167 916                              | 2 984 908          | 3 338 505          |
|  | 1402                    | Personnes handicapées                 | 1 466 820                        | 617 829                                | 1 331 620          | 424 920            |
|  | <b>TOTAL MISSION 14</b> |                                       |                                  | <b>5 344 785</b>                       | <b>3 785 745</b>   | <b>4 316 528</b>   |
| 15 - Insertion et développement social                 | 1501                    | Insertion                             |                                  |  |                    |                    |
|  | 1502                    | Action sociale de proximité           | 187 840                          | 10 023                                 | 2 000              | 2 000              |
|  | 1503                    | Développement social territorial      |                                  |  |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                                |                         |                                       | <b>187 840</b>                   | <b>10 023</b>                          | <b>2 000</b>       | <b>2 000</b>       |
| <b>TOTAL</b>   |                         |                                       | <b>237 368 942</b>               | <b>322 896 737</b>                     | <b>260 898 188</b> | <b>251 511 425</b> |

(\*) Hors réserve d'investissement.



## RECAPITULATIF : ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CP

| Missions   | Programme LOLF          | Libellé du programme                  | AP à couvrir (AP antérieures à 2009, AP 2009 à 2011) | Prévisions d'ouvertures de CP |                    |                    |                    |
|--|-------------------------|---------------------------------------|--|-------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|  |                         |                                       |  | 2009                          | 2010               | 2011               | 2012 & +           |
| 02 - Direction et animation de l'action départementale | 0201                    | Pilotage de l'action départementale   | 518 102  | 170 000                       | 150 000            | 150 000            | 48 102             |
|  | 0202                    | Maisons du Conseil général            |  |                               |                    |                    |                    |
|  | 0203                    | Sécurité                              |  |                               |                    |                    |                    |
|  | 0204                    | Coopération décentralisée             |  |                               |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                |                         |                                       | <b>518 102</b>                                       | <b>170 000</b>                | <b>150 000</b>     | <b>150 000</b>     | <b>48 102</b>      |
| 03 - Communication                                     | 0301                    | Information, animation et promotion   | 0  | 0                             | 0                  | 0                  | 0                  |
|  | 0302                    | Communication interne                 |  |                               |                    |                    |                    |
|  | <b>TOTAL MISSION 03</b> |                                       |  | <b>0</b>                      | <b>0</b>           | <b>0</b>           | <b>0</b>           |
| 05 - Logistique de l'action départementale             | 0501                    | Informatique et télécom               | 27 322 672   | 14 480 672                    | 5 986 000          | 5 956 000          | 900 000            |
|  | 0502                    | Affaires jurid. et comm. publique     | 0  | 0                             | 0                  | 0                  | 0                  |
|  | 0503                    | Services supports                     | 6 381 180  | 1 920 000                     | 2 000 000          | 2 100 000          | 361 180            |
|  | 0504                    | Bâtiments                             | 190 413 212  | 52 125 306                    | 47 083 632         | 70 523 152         | 20 681 122         |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                                |                         |                                       | <b>224 117 064</b>                                   | <b>68 525 978</b>             | <b>55 069 632</b>  | <b>78 579 152</b>  | <b>21 942 302</b>  |
| 07 - Culture   | 0701                    | Soutien à la vie culturelle           | 471 057  | 120 000                       | 120 000            | 120 000            | 111 057            |
|  | 0702                    | Institutions culturelles dptales      | 1 237 812  | 383 000                       | 383 000            | 283 000            | 188 812            |
|  | 0703                    | Manifestations culturelles            |  |                               |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                                |                         |                                       | <b>1 708 870</b>                                     | <b>503 000</b>                | <b>503 000</b>     | <b>403 000</b>     | <b>299 870</b>     |
| 08 - Sport et vie locale                               | 0801                    | Sport                                 | 3 872 000  | 1 410 000                     | 1 350 000          | 1 100 000          | 12 000             |
|  | 0802                    | Vie locale et mémoire                 |  |                               |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 08</b>                                |                         |                                       | <b>3 872 000</b>                                     | <b>1 410 000</b>              | <b>1 350 000</b>   | <b>1 100 000</b>   | <b>12 000</b>      |
| 09 - Transports  | 0901                    | Transports scolaires                  |  |                               |                    |                    |                    |
|  | 0902                    | Dvpt des transports en commun         | 24126035   | 11 852 539                    | 495 242            | 1 144 911          | 10 633 343         |
| <b>TOTAL MISSION 09</b>                                |                         |                                       | <b>24 126 035</b>                                    | <b>11 852 539</b>             | <b>495 242</b>     | <b>1 144 911</b>   | <b>10 633 343</b>  |
| 10 - Réseau routier                                    | 1001                    | Plan routier à 15 ans                 | 229 214 946  | 40 709 798                    | 69 412 388         | 70 108 338         | 48 984 421         |
|  | 1002                    | Entretien & sécurité réseau routier   | 52 490 198   | 17 781 556                    | 15 362 833         | 14 900 000         | 4 445 808          |
|  | 1003                    | Gestion territoriale réseau routier   | 4 703 795  | 500 000                       | 1 500 000          | 1 500 000          | 1 203 795          |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                                |                         |                                       | <b>286 408 938</b>                                   | <b>58 991 354</b>             | <b>86 275 221</b>  | <b>86 508 338</b>  | <b>54 634 025</b>  |
| 11 - Développement durable des territoires             | 1101                    | Soutien au dvpt territorial           | 239 333 338  | 45 330 800                    | 50 380 800         | 50 380 800         | 93 240 938         |
|  | 1102                    | Aménagt, logt & politique de la ville | 97 003 349   | 7 749 447                     | 13 862 085         | 22 391 086         | 53 000 731         |
|  | 1103                    | Environnement                         | 13 033 412   | 6 555 000                     | 810 000            | 755 000            | 4 913 412          |
|  | 1104                    | Tourisme                              | 11 237 075   | 1 233 446                     | 2 459 012          | 4 815 004          | 2 729 613          |
|  | 1105                    | Développement économique              | 17 320 819   | 1 912 731                     | 5 500 000          | 7 200 000          | 2 708 088          |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                                |                         |                                       | <b>377 927 992</b>                                   | <b>62 781 424</b>             | <b>73 011 897</b>  | <b>85 541 890</b>  | <b>156 592 781</b> |
| 12 - Education Jeunesse                                | 1201                    | Entretien & construction étab. d'ens. | 274 530 267  | 24 013 103                    | 50 056 212         | 74 600 516         | 125 860 436        |
|  | 1202                    | Education et ens. supérieur           | 52 671 664   | 17 070 735                    | 11 073 929         | 17 340 667         | 7 186 333          |
|  | 1203                    | Jeunesse                              |  |                               |                    |                    |                    |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                |                         |                                       | <b>327 201 930</b>                                   | <b>41 083 838</b>             | <b>61 130 141</b>  | <b>91 941 183</b>  | <b>133 046 769</b> |
| 13 - Enfance et famille                                | 1301                    | PMI et santé                          | 2 583  | 0                             | 0                  | 0                  | 2 583              |
|  | 1302                    | Protection de l'enfance               | 4 396 968  | 450 866                       | 253 160            | 2 464 000          | 1 228 942          |
|  | 1303                    | Petite enfance                        | 43 388   | 6 330                         | 0                  | 0                  | 37 058             |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                |                         |                                       | <b>4 442 939</b>                                     | <b>457 196</b>                | <b>253 160</b>     | <b>2 464 000</b>   | <b>1 268 583</b>   |
| 14 - Autonomie des personnes                           | 1401                    | Personnes âgées                       | 15 801 912   | 5 298 990                     | 4 338 805          | 2 817 440          | 3 346 677          |
|  | 1402                    | Personnes handicapées                 | 4 430 956  | 1 797 829                     | 1 172 424          | 1 097 920          | 362 783            |
| <b>TOTAL MISSION 14</b>                                |                         |                                       | <b>20 232 868</b>                                    | <b>7 096 819</b>              | <b>5 511 229</b>   | <b>3 915 360</b>   | <b>3 709 460</b>   |
| 15 - Insertion et développement social                 | 1501                    | Insertion                             | 0  | 0                             | 0                  | 0                  | 0                  |
|  | 1502                    | Action sociale de proximité           | -615   | 8 023                         | 0                  | 0                  | -8 638             |
|  | 1503                    | Développement social territorial      | 0  | 0                             | 0                  | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                                |                         |                                       | <b>-615</b>  | <b>8 023</b>                  | <b>0</b>           | <b>0</b>           | <b>-8 638</b>      |
| <b>TOTAL</b>   |                         |                                       | <b>1 270 556 123</b>                                 | <b>252 880 172</b>            | <b>283 749 522</b> | <b>351 747 834</b> | <b>382 178 596</b> |



## EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CPER

| Missions   | Programme LOLF | Libellé du programme                  | Prévisions d'ouverture de nouvelles AP |                  |                  |
|--|----------------|---------------------------------------|--|------------------|------------------|
|  |                |                                       | 2009                                   | 2010             | 2011             |
| 02 - Direction et animation de l'action départementale | 0201           | Pilotage de l'action départementale   | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0202           | Maisons du Conseil général            |  |                  |                  |
|  | 0203           | Sécurité                              |  |                  |                  |
|  | 0204           | Coopération décentralisée             |  |                  |                  |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 03 - Communication                                     | 0301           | Information, animation et promotion   | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0302           | Communication interne                 |  |                  |                  |
| <b>TOTAL MISSION 03</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 05 - Logistique de l'action départementale             | 0501           | Informatique et télécom               | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0502           | Affaires jurid. et comm. publique     | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0503           | Services supports                     | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0504           | Bâtiments                             | 0                                      | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 07 - Culture   | 0701           | Soutien à la vie culturelle           | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0702           | Institutions culturelles dptales      | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0703           | Manifestations culturelles            |  |                  |                  |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 08 - Sport et vie locale                               | 0801           | Sport                                 | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 0802           | Vie locale et mémoire                 | 0                                      | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 08</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 09 - Transports  | 0901           | Transports scolaires                  |  |                  |                  |
|  | 0902           | Dvpt des transports en commun         | 0                                      | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 09</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 10 - Réseau routier                                    | 1001           | Plan routier à 15 ans                 | 25 000                                 | 73 500           | 0                |
|  | 1002           | Entretien & sécurité réseau routier   | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1003           | Gestion territoriale réseau routier   | 0                                      | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                                |                |                                       | <b>25 000</b>                          | <b>73 500</b>    | <b>0</b>         |
| 11 - Développement durable des territoires             | 1101           | Soutien au dvpt territorial           | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1102           | Aménagt, logt & politique de la ville | 7 255 000                              | 0                | 0                |
|  | 1103           | Environnement                         | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1104           | Tourisme                              | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1105           | Développement économique              | 518 000                                | 5 800 000        | 5 000 000        |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                                |                |                                       | <b>7 773 000</b>                       | <b>5 800 000</b> | <b>5 000 000</b> |
| 12 - Education Jeunesse                                | 1201           | Entretien & construction étab. d'ens. | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1202           | Education et ens. supérieur           | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1203           | Jeunesse                              |  |                  |                  |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 13 - Enfance et famille                                | 1301           | PMI et santé                          | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1302           | Protection de l'enfance               | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1303           | Petite enfance                        | 0                                      | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 14 - Autonomie des personnes                           | 1401           | Personnes âgées                       | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1402           | Personnes handicapées                 | 0                                      | 0                | 0                |
| <b>TOTAL MISSION 14</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| 15 - Insertion et développement social                 | 1501           | Insertion                             |  |                  |                  |
|  | 1502           | Action sociale de proximité           | 0                                      | 0                | 0                |
|  | 1503           | Développement social territorial      |  |                  |                  |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>         | <b>0</b>         |
| <b>TOTAL</b>   |                |                                       | <b>7 798 000</b>                       | <b>5 873 500</b> | <b>5 000 000</b> |



## EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU CDRD

| Missions   | Programme LOLF | Libellé du programme                  | Prévisions d'ouverture de nouvelles AP |                   |                   |
|--|----------------|---------------------------------------|--|-------------------|-------------------|
|  |                |                                       | 2009                                   | 2010              | 2011              |
| 02 - Direction et animation de l'action départementale | 0201           | Pilotage de l'action départementale   | 170 000                                | 150 000           | 0                 |
|  | 0202           | Maisons du Conseil général            |  |                   |                   |
|  | 0203           | Sécurité                              |  |                   |                   |
|  | 0204           | Coopération décentralisée             |  |                   |                   |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                |                |                                       | <b>170 000</b>                         | <b>150 000</b>    | <b>0</b>          |
| 03 - Communication                                     | 0301           | Information, animation et promotion   | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0302           | Communication interne                 |  |                   |                   |
| <b>TOTAL MISSION 03</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 05 - Logistique de l'action départementale             | 0501           | Informatique et télécom               | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0502           | Affaires jurid. et comm. publique     | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0503           | Services supports                     | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0504           | Bâtiments                             | 3 100 000                              | 4 000 000         | 24 900 000        |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                                |                |                                       | <b>3 100 000</b>                       | <b>4 000 000</b>  | <b>24 900 000</b> |
| 07 - Culture   | 0701           | Soutien à la vie culturelle           | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0702           | Institutions culturelles dptales      | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0703           | Manifestations culturelles            |  |                   |                   |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 08 - Sport et vie locale                               | 0801           | Sport                                 | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 0802           | Vie locale et mémoire                 | 0                                      | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 08</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 09 - Transports  | 0901           | Transports scolaires                  |  |                   |                   |
|  | 0902           | Dvpt des transports en commun         | 0                                      | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 09</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 10 - Réseau routier                                    | 1001           | Plan routier à 15 ans                 | 33 701 200                             | 26 200 000        | 15 230 000        |
|  | 1002           | Entretien & sécurité réseau routier   | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1003           | Gestion territoriale réseau routier   | 0                                      | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                                |                |                                       | <b>33 701 200</b>                      | <b>26 200 000</b> | <b>15 230 000</b> |
| 11 - Développement durable des territoires             | 1101           | Soutien au dvpt territorial           | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1102           | Aménagt, logt & politique de la ville | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1103           | Environnement                         | 5 520 000                              | 0                 | 45 000            |
|  | 1104           | Tourisme                              | 900 000                                | 2 000 000         | 4 000 000         |
|  | 1105           | Développement économique              | 0                                      | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                                |                |                                       | <b>6 420 000</b>                       | <b>2 000 000</b>  | <b>4 045 000</b>  |
| 12 - Education Jeunesse                                | 1201           | Entretien & construction étab. d'ens. | 8 600 000                              | 3 300 000         | 0                 |
|  | 1202           | Education et ens. supérieur           | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1203           | Jeunesse                              |  |                   |                   |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                |                |                                       | <b>8 600 000</b>                       | <b>3 300 000</b>  | <b>0</b>          |
| 13 - Enfance et famille                                | 1301           | PMI et santé                          | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1302           | Protection de l'enfance               | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1303           | Petite enfance                        | 0                                      | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 14 - Autonomie des personnes                           | 1401           | Personnes âgées                       | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1402           | Personnes handicapées                 | 0                                      | 0                 | 0                 |
| <b>TOTAL MISSION 14</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| 15 - Insertion et développement social                 | 1501           | Insertion                             |  |                   |                   |
|  | 1502           | Action sociale de proximité           | 0                                      | 0                 | 0                 |
|  | 1503           | Développement social territorial      |  |                   |                   |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>          | <b>0</b>          |
| <b>TOTAL</b>   |                |                                       | <b>51 991 200</b>                      | <b>35 650 000</b> | <b>44 175 000</b> |



# EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AU DISPOSITIF ORDI60

| Missions   | Programme LOLF          | Libellé du programme                  | Prévisions d'ouverture de nouvelles AP |          |                   |
|--|-------------------------|---------------------------------------|--|----------|-------------------|
|  |                         |                                       | 2009                                   | 2010     | 2011              |
| 02 - Direction et animation de l'action départementale | 0201                    | Pilotage de l'action départementale   |  |          |                   |
|  | 0202                    | Maisons du Conseil général            |  |          |                   |
|  | 0203                    | Sécurité                              |  |          |                   |
|  | 0204                    | Coopération décentralisée             |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 02</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 03 - Communication                                     | 0301                    | Information, animation et promotion   |  |          |                   |
|  | 0302                    | Communication interne                 |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 03</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 05 - Logistique de l'action départementale             | 0501                    | Informatique et télécom               |  |          |                   |
|  | 0502                    | Affaires jurid. et comm. publique     |  |          |                   |
|  | 0503                    | Services supports                     |  |          |                   |
|  | 0504                    | Bâtiments                             |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 05</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 07 - Culture   | 0701                    | Soutien à la vie culturelle           |  |          |                   |
|  | 0702                    | Institutions culturelles dptales      |  |          |                   |
|  | 0703                    | Manifestations culturelles            |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 07</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 08 - Sport et vie locale                               | 0801                    | Sport                                 |  |          |                   |
|  | 0802                    | Vie locale et mémoire                 |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 08</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 09 - Transports  | 0901                    | Transports scolaires                  |  |          |                   |
|  | 0902                    | Dvpt des transports en commun         |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 09</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 10 - Réseau routier                                    | 1001                    | Plan routier à 15 ans                 |  |          |                   |
|  | 1002                    | Entretien & sécurité réseau routier   |  |          |                   |
|  | 1003                    | Gestion territoriale réseau routier   |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 10</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 11 - Développement durable des territoires             | 1101                    | Soutien au dvpt territorial           |  |          |                   |
|  | 1102                    | Aménagt, logt & politique de la ville |  |          |                   |
|  | 1103                    | Environnement                         |  |          |                   |
|  | 1104                    | Tourisme                              |  |          |                   |
|  | 1105                    | Développement économique              |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 11</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 12 - Education Jeunesse                                | 1201                    | Entretien & construction éab. d'ens.  |  |          |                   |
|  | 1202                    | Education et ens. supérieur           |  |          | 16 200 000        |
|  | 1203                    | Jeunesse                              |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 12</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 13 - Enfance et famille                                | 1301                    | PMI et santé                          |  |          |                   |
|  | 1302                    | Protection de l'enfance               |  |          |                   |
|  | 1303                    | Petite enfance                        |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 13</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 14 - Autonomie des personnes                           | 1401                    | Personnes âgées                       |  |          |                   |
|  | 1402                    | Personnes handicapées                 |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 14</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| 15 - Insertion et développement social                 | 1501                    | Insertion                             |  |          |                   |
|  | 1502                    | Action sociale de proximité           |  |          |                   |
|  | 1503                    | Développement social territorial      |  |          |                   |
|  | <b>TOTAL MISSION 15</b> |                                       |  | <b>0</b> | <b>0</b>          |
| <b>TOTAL</b>   |                         |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b> | <b>16 200 000</b> |



# EVALUATION DES AP NOUVELLES DESTINEES AUX OPERATIONS HORS CPER, CDRD & ORDI60

| Missions   | Programme LOLF | Libellé du programme                  | Prévisions d'ouverture de nouvelles AP |                    |                    |
|--|----------------|---------------------------------------|--|--------------------|--------------------|
|  |                |                                       | 2009                                   | 2010               | 2011               |
| 02 - Direction et animation de l'action départementale | 0201           | Pilotage de l'action départementale   | 0                                      | 0                  | 150 000            |
|  | 0202           | Maisons du Conseil général            | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0203           | Sécurité                              | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0204           | Coopération décentralisée             | 0                                      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 02</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>           | <b>150 000</b>     |
| 03 - Communication                                     | 0301           | Information, animation et promotion   | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0302           | Communication interne                 | 0                                      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 03</b>                                |                |                                       | <b>0</b>                               | <b>0</b>           | <b>0</b>           |
| 05 - Logistique de l'action départementale             | 0501           | Informatique et télécom               | 7 696 000                              | 5 936 000          | 6 806 000          |
|  | 0502           | Affaires jurid. et comm. publique     | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0503           | Services supports                     | 1 920 000                              | 2 000 000          | 2 100 000          |
|  | 0504           | Bâtiments                             | 24 340 300                             | 51 125 000         | 14 860 000         |
| <b>TOTAL MISSION 05</b>                                |                |                                       | <b>33 956 300</b>                      | <b>59 061 000</b>  | <b>23 766 000</b>  |
| 07 - Culture   | 0701           | Soutien à la vie culturelle           | 120 000                                | 120 000            | 120 000            |
|  | 0702           | Institutions culturelles dptales      | 599 000                                | 225 000            | 225 000            |
|  | 0703           | Manifestations culturelles            | 0                                      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 07</b>                                |                |                                       | <b>719 000</b>                         | <b>345 000</b>     | <b>345 000</b>     |
| 08 - Sport et vie locale                               | 0801           | Sport                                 | 2 860 000                              | 500 000            | 500 000            |
|  | 0802           | Vie locale et mémoire                 | 0                                      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 08</b>                                |                |                                       | <b>2 860 000</b>                       | <b>500 000</b>     | <b>500 000</b>     |
| 09 - Transports  | 0901           | Transports scolaires                  | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 0902           | Dvpt des transports en commun         | 22 955 139                             | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 09</b>                                |                |                                       | <b>22 955 139</b>                      | <b>0</b>           | <b>0</b>           |
| 10 - Réseau routier                                    | 1001           | Plan routier à 15 ans                 | 19 350 000                             | 20 405 000         | 22 380 000         |
|  | 1002           | Entretien & sécurité réseau routier   | 14 900 000                             | 14 900 000         | 14 900 000         |
|  | 1003           | Gestion territoriale réseau routier   | 1 500 000                              | 1 500 000          | 1 500 000          |
| <b>TOTAL MISSION 10</b>                                |                |                                       | <b>35 750 000</b>                      | <b>36 805 000</b>  | <b>38 780 000</b>  |
| 11 - Développement durable des territoires             | 1101           | Soutien au dvpt territorial           | 50 100 000                             | 50 100 000         | 50 100 000         |
|  | 1102           | Aménagt, logt & politique de la ville | 41 840 000                             | 7 770 000          | 7 670 000          |
|  | 1103           | Environnement                         | 1 055 000                              | 810 000            | 710 000            |
|  | 1104           | Tourisme                              | 380 000                                | 380 000            | 780 000            |
|  | 1105           | Développement économique              | 1 700 000                              | 1 700 000          | 1 700 000          |
| <b>TOTAL MISSION 11</b>                                |                |                                       | <b>95 075 000</b>                      | <b>60 760 000</b>  | <b>60 960 000</b>  |
| 12 - Education Jeunesse                                | 1201           | Entretien & construction étab. d'ens. | 61 100 000                             | 48 000 000         | 51 800 000         |
|  | 1202           | Education et ens. supérieur           | 6 862 000                              | 7 944 000          | 3 834 000          |
|  | 1203           | Jeunesse                              | 0                                      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 12</b>                                |                |                                       | <b>67 962 000</b>                      | <b>55 944 000</b>  | <b>55 634 000</b>  |
| 13 - Enfance et famille                                | 1301           | PMI et santé                          | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 1302           | Protection de l'enfance               | 28 000                                 | 1 641 160          | 2 236 000          |
|  | 1303           | Petite enfance                        | 6 330                                  | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 13</b>                                |                |                                       | <b>34 330</b>                          | <b>1 641 160</b>   | <b>2 236 000</b>   |
| 14 - Autonomie des personnes                           | 1401           | Personnes âgées                       | 3 167 916                              | 2 984 908          | 3 338 505          |
|  | 1402           | Personnes handicapées                 | 617 829                                | 1 331 620          | 424 920            |
| <b>TOTAL MISSION 14</b>                                |                |                                       | <b>3 785 745</b>                       | <b>4 316 528</b>   | <b>3 763 425</b>   |
| 15 - Insertion et développement social                 | 1501           | Insertion                             | 0                                      | 0                  | 0                  |
|  | 1502           | Action sociale de proximité           | 10 023                                 | 2 000              | 2 000              |
|  | 1503           | Développement social territorial      | 0                                      | 0                  | 0                  |
| <b>TOTAL MISSION 15</b>                                |                |                                       | <b>10 023</b>                          | <b>2 000</b>       | <b>2 000</b>       |
| <b>TOTAL</b>   |                |                                       | <b>263 107 537</b>                     | <b>219 374 688</b> | <b>186 136 425</b> |



## CAPACITE D'INVESTISSEMENT DE LA COLLECTIVITE

Afin d'estimer la capacité d'investissement de la collectivité, 2 scénarii sont proposés :

- le scénario « **fil de l'eau** » reconduit le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) constaté sur la période 2004-2007 et le montant moyen d'AP votées ;
- le scénario « **maitrise des dépenses** » prend en compte évolution moindre des dépenses de fonctionnement hors frais financiers et un montant d'AP votées revu.

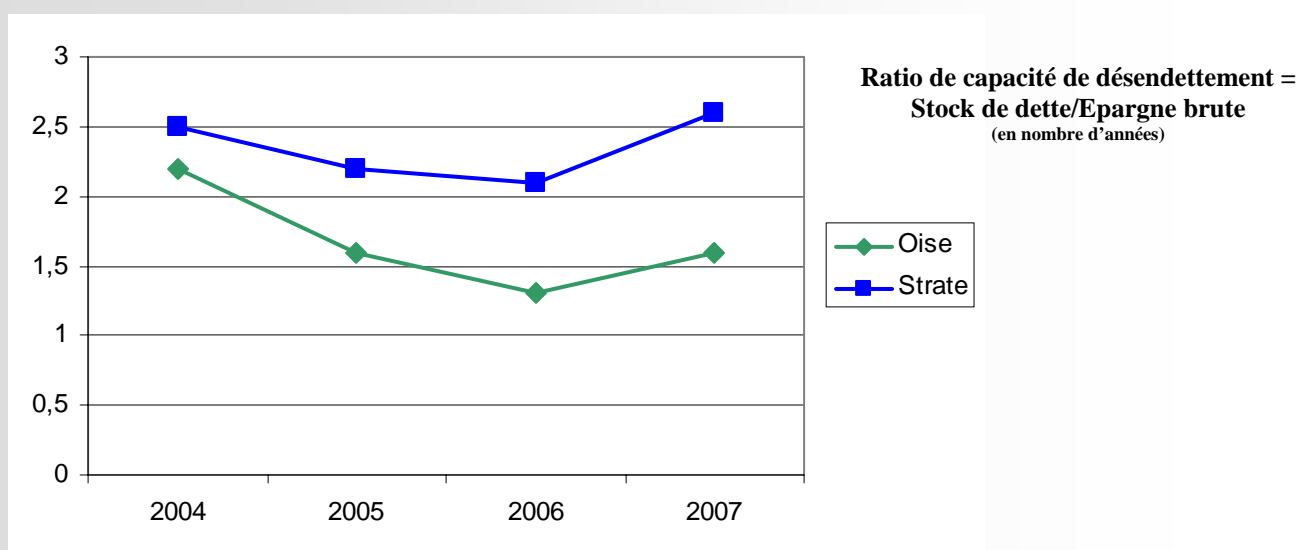
### Scénario « fil de l'eau » :

Dans cette hypothèse, le rythme d'évolution annuel des dépenses de fonctionnement, constaté sur la période 2004-2007, à savoir **9,6%**, est reconduit. **198 millions d'euros d'AP** seraient votées chaque année, ce qui correspond à la moyenne des AP votées sur la période 2004-2007. Les CP correspondants sont évalués selon le rythme de consommation des AP constaté les années passées.

Ce scénario reproduit le contexte difficile actuel marqué par le transfert des charges de l'Etat vers les collectivités territoriales issu de la loi du 13 août 2004 puis d'une succession de dispositions modifiant les règles de financement. Les recettes transférées par l'Etat sont inférieures aux dépenses réelles de la collectivité sur les services correspondants.

La poursuite d'un tel rythme pose le problème de la soutenabilité des transferts de charges engagés depuis 2004.

Par une modernisation de sa gestion dans le cadre de la « démarche de performance », et un effort de maîtrise des équilibres budgétaires, le conseil général a su dégager des marges de manœuvre :



*Commentaire : Plus ce ratio est faible en nombres d'années, plus la collectivité a de capacité à souscrire de nouveaux emprunts pour renouveler ses investissements.*

Scénario « maîtrise des dépenses » :

Dans une hypothèse où le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement serait porté à 4,9% par an par un effort important d'économies et un retour à une situation plus conforme en matière de transfert de charges de l'Etat sur les collectivités locales, il conviendrait néanmoins de ramener à **130 millions d'euros le montant annuel des AP** pour que l'endettement de la collectivité s'accroisse et atteigne en **2011** un montant correspondant à **13,6 années d'autofinancement**.

## SENSIBILITE DES AP & CP

L'évolution de la capacité de la collectivité à voter des AP et à dépenser les CP correspondants est corrélée à l'évolution de différents paramètres. En particulier, la capacité de financement dépend :

- des dotations d'Etat ;
- du remboursement de la charge nette due aux transferts de compétences par l'Etat ;
- de l'évolution des frais financiers compte tenu des évolutions de taux d'intérêt envisageables dans le contexte économique actuel ;
- du produit fiscal, lié à la fois aux taux d'imposition et au plafonnement de la taxe professionnelle.

### Sensibilité des AP/CP aux dotations d'Etat.

La dotation globale de fonctionnement et la dotation générale de décentralisation sont des dotations de fonctionnement versées par l'Etat aux collectivités. Dans les perspectives actuelles, une augmentation moyenne de 1,8% par an pour ces dotations apparaît la plus probable. Si cette augmentation était de 2,8%, les résultats seraient les suivants :

- l'augmentation de 1 point supplémentaire des dotations d'Etat à partir de 2009 permet de voter 42 millions d'euros d'AP supplémentaires par an entre 2009 et 2011 pour maintenir la même capacité de désendettement en 2011.
- l'augmentation de 1 point supplémentaire des dotations d'Etat à partir de 2009 sans voter d'AP supplémentaires permet de réduire la capacité de désendettement d'environ une année.

Toutefois, une telle évolution est liée au contexte économique et à la politique économique gouvernementale. En effet, la DGF est indexée sur l'inflation plus la moitié du PIB. Ces éléments sont actuellement très défavorables aux collectivités territoriales.

### Sensibilité des AP/CP au remboursement par l'Etat de la moitié de la charge nette due aux transferts de compétences à partir de 2009.

La charge nette due aux transferts de compétences est évaluée à 49,3 millions d'euros pour l'année 2008. En supposant que celle-ci reste constante chaque année et que l'Etat rembourse la moitié de la charge nette, une dotation supplémentaire de 24,6 millions d'euros serait attribuée au conseil général à partir de 2009. Dans cette situation, les résultats seraient les suivants :

- la dotation de remboursement de la moitié de la charge nette due aux transferts de compétences à partir de 2009 permettrait de voter 35 millions d'euros d'AP supplémentaires par an entre 2009 et 2011 pour maintenir la même capacité de désendettement en 2011.
- la dotation de remboursement de la moitié de la charge nette due aux transferts de compétences à partir de 2009 sans voter d'AP supplémentaires permettrait de réduire la capacité de désendettement d'environ 0,5 année.

Il est à noter qu'une telle mesure réduit fortement la capacité de désendettement du fait de l'accroissement important de l'autofinancement.

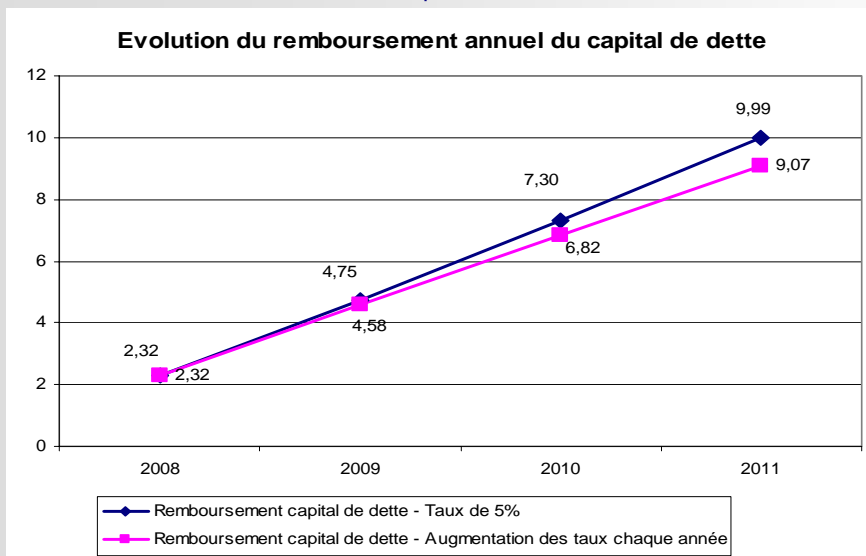
### Sensibilité des AP/CP à l'évolution des frais financiers, dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt

Aujourd'hui, le contexte financier est peu encourageant et une évolution des taux d'intérêt a d'ores et déjà débuté.

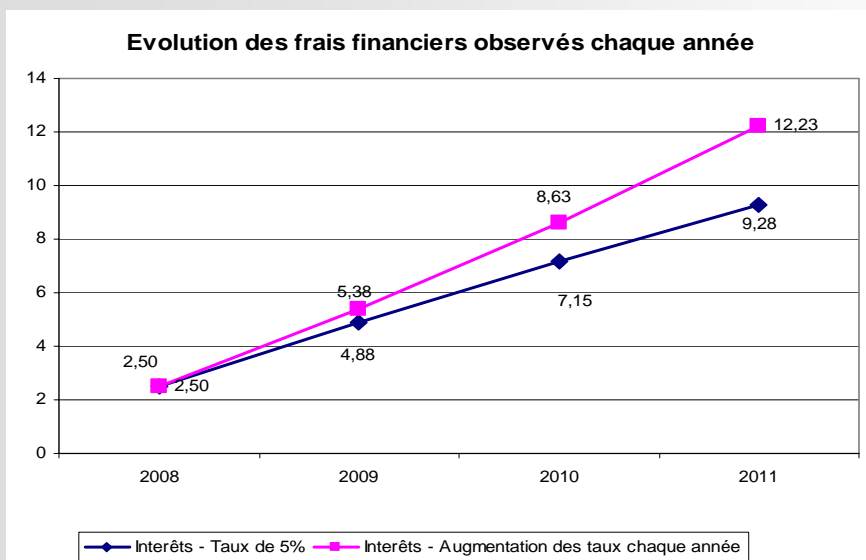
Supposons que le département contracte un emprunt de 50 millions d'euros par an et regardons 2 scénarii différents pour les nouveaux emprunts contractés :

- taux d'intérêt de 5% constant sur la période 2008-2011 ;
- taux d'intérêt de 5% en 2008, 6% en 2009, 7% en 2010 et 8% en 2011.

L'évolution du remboursement du capital de dette est la suivante :



L'évolution des frais financiers est la suivante :



Dans le cas d'augmentation des taux, le capital remboursé est moindre et moins rapide mais les frais financiers sont plus élevés. Ainsi, le département réduit son autofinancement du fait de l'augmentation des frais financiers, il se désendette moins, le capital de dette restant dû est plus élevé et de ce fait, la capacité de désendettement augmente.

La situation financière du département se dégrade car l'emprunt devient fortement coûteux.

Ainsi, l'augmentation des taux de 1% par an à partir de 2009 augmente la capacité de désendettement.

Avec le scénario « **maitrise des dépenses** », la capacité de désendettement augmente de 1,1 année. Mais elle peut augmenter plus fortement dans le cas où des montants plus importants sont empruntés. Pour maintenir le même niveau de capacité de désendettement dans ce scénario, il faudrait diminuer le stock d'AP de 28 millions d'euros, c'est-à-dire le porter de 130 millions d'euros à 102 millions d'euros.

#### **Sensibilité des AP/CP à l'augmentation du produit fiscal.**

Si les taux d'imposition sont revus successivement en 2009 et 2010 de 1%, le produit fiscal obtenu augmentera de moins d'1% car il se verra corrigé par le ticket modérateur à la taxe professionnelle.

Le produit fiscal obtenu ainsi est comparé au rythme d'évolution des AP. Les résultats obtenus sont les suivants :

- l'augmentation de 1% des taux d'imposition en 2009 et 2010 permet de voter 40 millions d'euros d'AP supplémentaires par an entre 2009 et 2011 pour maintenir la même capacité de désendettement en 2011.
- l'augmentation de 1% des taux d'imposition en 2009 et 2010 sans voter d'AP supplémentaires permet de réduire la capacité de désendettement d'environ une année.